MÉMOIRES
ET LETTRES
DE MADAME
DE MAINTENON.

TOME XIV.

Contenant le Tome VIII. des LETTRES.

494

LETTRES

A MADAME

DE MAINTENON.

TOME HUITIEME,

CONTENANT

Les Lettres de divers Seigneurs, celles des Ministres et des Magistrats, celles de M. le Maréchal de Villeroy, celles de M. de Valincour, celles de diverses Dames, et celles du Clergé.

NOUVELLE ÉDITION.

Université d'Ottawa
BIBLIOTHÈQUE
LIBRARIES
University of Ottawa

A MAESTRICHT,

Chez J. E. DUFOUR et Ph. ROUX, associés.

M. DCC. LXXXIX.

cap

DC
130
.M2
A423
1789
v.8

TABLE
DES LETTRES
Contenues dans ce tome huitieme.

LETTRES de divers SEIGNEURS.

LETTRE I. II. III. *De M. le Maréchal de Villars.* pag. 1
IV. *De M. le Duc de Mazarin.* 4
V. *De Me. la Maréchale de Villars.* 8
VI. *De M. le Duc d'Antin.* 10
VII. *De M. le D. de la Feuillade.* 11
VIII, IX. *De M. le Mar. de Boufflers.* 12
X. *De M. le D. de Richelieu.* 15
XI. XII. *De M. le Mar. de Boufflers.* 16
XIII. *De M. le Mar. de Montesquiou.* 19
XIV. *De Me. la Mar. de Villars.* 20
XV. *De M. le D. d'Aumont.* 21
XVI, XVII. *De M. le Mar. de Villars.* 22
XVIII. *De M. le Mar. d'Huxelles.* 24
XIX, XX. *De M. le D. de Richelieu.* 25
XXI. *De Me. la D. de Richelieu.* 30
XXII. *De M. le Mar. de Villars.* 32

LET. XXIII. *De M. de Montmorenci-Tingri.* pag. 32
XXIV, XXV. *De M. le Mar. de Tallard.* 34
XXVI. *De M. le Duc de Richelieu.* 37
XXVII. *De Me. la D. de Richelieu.* 39
XXVIII. *De M. le Duc de Fronsac.* 40
XXIX. *De M. le Duc de Richelieu.* 41
XXX. *De M. le Marquis de Cavoye.* 43
XXXI, XXXII. *De M. le Mar. de Tallard.* 44
XXXIII. *De M. le Duc d'Albret.* 46
XXXIV, XXXV. *De M. le Mar. de Tallard.* 48
Mémoire. 50
XXXVI. *De M. d'Arpajon.* 51
XXXVII. *De M. le Mar. de Tessé.* 52
XXXVIII. *De M. l'Abbé de Mornay.* 54

LETTRES des MINISTRES et des MAGISTRATS.

LETTRE I. *De M. Voisin.* pag. 56
II. *De M. de Pontchartrain.* 57
III. *De M. Voisin.* 59
IV. *De M. d'Argenson.* 60
V—IX. *De M. Voisin.* 62
X. *De M. d'Argenson.* 66
XI. *De M. Desmarets.* 68

LET. XII. *De M. de Torcy.* pag. 70
XIII. *De M. de Bonrepaux.* 71
XIV. *De M. de Baville.* 73
XV. *De M. Voisin.* 74
XVI. *De M. Desmarets.* 75
XVII—XX. *De M. Voisin.* 77
XXI. *De M. Desmarets.* 80
XXII. *De M. Voisin.* 81
XXIII. *De M. de Puysieux.* 83

LETTRES de M. le Maréchal de VILLEROY.

LETTRE I—XXIII. *A Me. de Maintenon.* pag. 85
XXIV. *A Mlle. d'Aumale.* 108
XXV, XXVI. *A Me. de Maintenon.* ibid.
XXVII, XXVIII. *A Mlle. d'Aumale.* 110
XXIX, XXX. *A Me. de Maintenon.* 111
XXXI, XXXII. *A Mlle. d'Aumale.* 113
XXXIII—L. *A Me. de Maintenon.* 116
LI, LII. *A Me. de Glapion.* 146

LETTRES de M. de VALINCOUR.

LETTRE. I, II, III. *A Me. de Maintenon.* pag. 151
IV. *Au Roi.* 157
V, VI, VII. *A Me. de Maintenon.* 159

LETTRES de diverses DAMES.

LET. I. *De Me. la Duch. de Mantoue.* pag. 165
II. *De Me. la Mar. de la Valliere.* 169
III. *De Me. la Pr. de Montauban.* 170
IV. *De Me. de Montmorenci.* 171
V. *De Me. de Surville.* 173
VI. *De Me. la Mar. de la Ferté.* 174
VII. *De Me. la Comtesse de Soissons.* 176
VIII. *De Me. la Princ. de Veldens.* 177
IX. *de Me. la Duch. de Mantoue.* 179
X. *De Me. la Comtesse de la Mothe.* 181
XI. *De Me. la Princ. de Vaudemont.* 183
XII. *De Me. la Duch. de Lausun.* 185
XIII. *De Me. la Duch. de Mantoue.* 187
XIV. *De Me. la D. de Saint-Pierre.* 188
XV. *De Me. la Princ. d'Harcourt.* 189
XVI. *De la même.* 193
XVII. *De la même.* 196
XVIII. *De Me. la Princ. de Vaudemont* 198
XIX. *De Me. la Princ. d'Harcourt.* 200
XX. *De Me. la D. de Saint-Simon.* 204
XXI. *De Me. la Pr. de Vaudemont.* 206
XXII. *De Me. de Laurilliere.* 208
XXIII. *De Me. la Princ. d'Harcourt.* 210
XXIV. *De la même.* 212

LET. XXV. *De Me. la Maréchale de Rochefort.* pag. 215
XXVI. *De Me. la Marq. de Levy.* 216
XXVII --- XXXI. *De la même.* 218

LETTRES du CLERGÉ de FRANCE.

LETTRE I. *De M. l'Evêque de Lavaur.* page 228
II. *De M. l'Evêque d'Auxerre.* 230
III. *De M. l'Evêque de Fréjus.* 232
IV. *De M. le Card. de Rohan.* 233
V. *De M. l'Archev. de Bourges.* 234
VI. *De M. l'Evêque de Fréjus.* 235
VII. *De M. l'Evêque de Belley.* 237
VIII. *Du même.* 238
IX. *De M. l'Evêque de Chartres.* 240
X. *De M. l'Evêque de Carcassonne.* 243
XI. *De M. l'Evêque de Fréjus.* 244
XII. *De M. l'Archev. de Sens.* 246
XIII. *De M. l'Evêque d'Agen.* 247
XIV. *De M. le Card. d'Etrées.* 248
XV. *De M. l'Archev. de Rouen.* 250
XVI. *De M. l'Evêque de Noyon.* 251
XVII. *De M. le Card. de la Tremouille.* 253
XVIII. *De M. l'Evêque de Nismes.* 254
XIX. *De M. l'Evêque de Belley.* 256
XX. *Du même.* 258

LETTRE XXI. *De M. l'Evêque de Blois.* page 259
XXII. *De M. le Coadjuteur de Babylone.* 261
XXIII. *De M. l'Evêque de Meaux.* 264
XXIV. *Du même.* 265
XXV. *Du même.* 266
XXVI. *De M. l'Evêque de Belley.* 268
XXVII. *De M. le Card. d'Etrées.* 270
XXVIII. *De M. l'Evêque de Meaux.* 271
XXIX. *De M. l'Archevêque d'Arles.* 272
XXX. *Du même.* 274
XXXI. *Du même.* 275
XXXII. *De M. l'Evêque de Fréjus.* 276
XXXIII. *Des Moines de Cîteaux.* 278
XXXIV. *De M. le Card. d'Etrées.* 281
XXXV. *De M. l'Evêque de Blois.* 283
XXXVI. *De M. l'Ev. d'Angoulême.* 285
XXXVII. *Du même.* 189
XXXVIII. *De M. l'Evêque de Blois.* 291
XXXIX. *Du même.* 294
XL. *Du même.* 296
XLI. *De M. l'Evêque de Meaux.* 298
XLII. *De M. l'Ev. de St. Flour.* 299
XLIII. *De M. l'Archev. de Rouen.* 302
XLIV. *De M. l'Evêque de Chartres.* 303
XLV. *De M. l'Evêque de Blois.* 304
XLVI. *De M. l'Evêque de Chartres.* 305
XLVII. *De M. le Card. de Rohan.* 306
XLVIII. *De M. l'Archev. d'Arles.* 308

LETTRE XLIX. *De M. l'Evêque de Châlons.* pag. 310
L. *De M. l'Archevêque de Rouen.* 313
LI. *De M. le Cardinal d'Etrées.* 315
LII. *De M. l'Evêque de Poitiers.* 317
LIII. *De M. l'Evêque de Blois.* 318
LIV. *De M. l'Evêque de Châlons.* 320
LV. *De M. l'Archevêque de Sens.* 322
LVI. *De M. l'Archevêque de Rouen.* 324
LVII. *De M. le Curé de Saint-Sulpice.* 325
LVIII. *De M. le Card. de Polignac.* 326
LIX. *De M. l'Archev. de Bourges.* 328
LX. *Du même à Mlle. d'Aumale.* 329
LXI. *De M. le Card. de Rohan.* 330
LXII. *De M. l'Evêque de Meaux.* 331
LXIII. *De M. l'Archev. de Rouen.* 332
LXIV. *De M. l'Evêque d'Angoulême.* 334
LXV. *De M. l'Evêque de Metz.* 338
LXVI. *De M. le Card. de Rohan.* 343
LXVII. LXVIII. LXIX. *Du même.* 356
LXX. *De M. le Card. de Bissy.* 351
LXXI. *De M. l'Arch. de Rouen.* 352
LXXII. *De M. le Card. de Rohan.* 354
LXXIII. *Du même.* 355
LXXIV. *De M. l'Evêque de Fréjus.* 356
LXXV. *De M. le Card. de Bissy.* 358
LXXVI. *De M. l'Arch. de Rheims.* 359
LXXVII. *De M. l'Ev. de Poitiers.* 361

LETT. LXXVIII. *De M. l'Archev. de Rheims.* pag. 365
LXXIX. *De M. l'Arch. de Rouen.* 366
LXXX. *De M. le Card. de Fleury.* 367
LXXXI. *De M. l'Arch. de Rouen.* 368
LXXXII. *De M. l'Arch. de Rheims.* 370
LXXXIII. *Du même.* 371

Fin de la Table.

LETTRES
DE
DIVERS SEIGNEURS,
A
Me. DE MAINTENON.

LETTRE PREMIERE.

De M. le Maréchal de Villars.

J'Aurai l'honneur de vous dire, madame, que l'armée du roi est campée à Stutgard. Le pays de Wirtemberg a traité à deux millions deux cents mille livres pour les contributions : et tous les pays qui sont entre celui de Wirtemberg et le Rhin traitent sur ce pied-là. J'ai envoyé un détachement pour soumettre tout ce qui est en-deça et au-delà haut du Danube : un autre marche en Franconie, et je marche avec le gros de l'armée, pour faire les honneurs de

l'Empire à celle de l'empereur qui s'approche de Nortinguen. Il y a aujourd'hui dix-sept jours que je suis parti de Strasbourg.

LETTRE II.

Du même.

Au Camp de Seliz, ce 4 Mai 1706.

MAdame, je ne perdrai jamais une occasion favorable de vous écrire : et aujourd'hui c'est pour vous dire que nous venons de chasser les ennemis du troisieme camp que l'on croyoit imprenable : les trois noms vous en sont connus : celui d'Hagueneau, celui de Drusenheim, et le fameux retranchement de Lutterbourg. Voilà, madame, les frontieres du roi un peu étendues. Trop heureux si mon zele, mon ardeur et mon application au bien du service peuvent m'obtenir la continuation de vos bontés. Nous avons beau faire de bonnes et grandes choses, il faut que les Dames les fassent valoir auprès du maître.

LETTRE III.

Du même.

Au Camp du Brucsal, ce 3 Juillet 1707.

MAdame, j'ai pris la liberté, en partant, de vous supplier d'être favorable à une sœur que j'ai religieuse à Vienne depuis plus de trente ans ; elle est, à une année près, de mon âge ; j'espere que M. le cardinal de Noailles et le pere de la Chaise auront informé S. M. des témoignages qui leur avoient été rendus de sa conduite par M. l'Archevêque de Vienne. J'oserai ajouter, madame, qu'elle a été élevée auprès d'une de mes tantes dans une abbaye, qui est depuis près de deux siecles dans notre famille. Cette abbaye est composée uniquement de filles de condition, et peut servir d'exemple à toutes les maisons religieuses, dont aucune ne peut avoir une plus haute réputation de piété et de vertu. Je regarderai comme un très-sensible bonheur pour moi de voir cette sœur, que j'aime fort, abesse de Chelles (1).

(1) Me. de Villars obtint cette abbaye, et la céda ensuite à Mlle. d'Orléans.

Le roi récompense le gain des batailles : ne pourroit-il pas récompenser le succès des prieres ? Personne n'a plus d'envie de vaincre que moi, et personne ne prie avec plus de zele que ma sœur pour le bonheur des armes de S. M.

LETTRE IV.

De M. le duc de Mazarin.

A la Meilleraye, ce 21 Juin.

MAdame, je m'attends à recevoir du secours de votre grandissime crédit, vu la grandissime foiblesse du mien, l'ordre de Dieu voulant, comme vous le savez mieux que moi, que le fort supplée au foible. Mon fils, enflé de la tracasserie qu'il avoit eu dessein de faire, s'oppose à la paix que le roi veut rétablir dans ma famille, puisqu'il me fait une guerre sans quartier, me traitant avec tant de mépris, qu'il ne daigne pas répondre à mes lettres, qu'il reçoit de beaux présents de moi sans m'en remercier, qu'il croit que tout lui est dû, parce qu'il s'imagine, et très-faussement, que je lui dois de grosses sommes qu'il prétend

toujours compenser, bien que je n'aie pas touché une pistole de ce qu'il me redemande. Mais l'on ne peut, madame, porter la chimere plus loin, quand il se persuade qu'il a droit de me déposséder de mon titre et de ma fonction d'héritier puîné et légataire universel de feu son éminence de Mazarin, dont il a plû au roi me revêtir sur les instantes suppliques de ce favori au superlatif. A quoi j'ose répondre qu'il faudroit que j'eusse autant d'aveuglement, que ce mauvais fils a de présomption, si je prenois le parti de répondre à une suite de longues discussions. Je m'adresse donc à la cour de Rome, qui interviendra sans doute auprès du roi, pour que dans celle de France l'on ne fasse pas un tel préjudice à la mémoire de Mgr. le cardinal, et à tous les droits dont je jouis ou ai droit de jouir. Il faut que ce fils reçoive sa part de moi selon l'ordre de Dieu et le droit naturel, au-lieu de vouloir me la donner. Car, madame, il est plein de défauts et dénué de talents : et je ne me persuaderai jamais un avilissement pareil au sien, à moins que vous ne fassiez pencher la balance de son côté, ce que je redoute au dernier point. Mais observez qu'il est assez disgracieux d'avoir été déshonoré par sa

femme, sans être encore déshonoré par son fils. Secourez donc, madame, un anéanti, l'objet de la persécution des puissants. Comment peut-on vouloir que je paie des dettes contractées dans une terre étrangere par une fugitive, et malgré le divorce ? O grand Dieu! le terrible exemple pour les mauvais mariages !

Vous n'êtes pas encore au bout. Je suis poursuivi par les minimes, qui veulent que je leur donne les corps de mes beaux-freres que les jésuites de Pontoise ne veulent pas me rendre, sous prétexte de dire des messes pour leurs ames, mais réellement pour avoir huit mille trois cents livres que je leur avois promis pour une Messe par an, qu'assurément c'étoit trop payer. Ils me poursuivent donc au parlement, où le beau nom que je porte me rend de si mauvais offices, que si quelqu'un vouloit me dépouiller de l'habit que j'ai sur le corps, il l'obtiendroit d'eux par arrêt : et rien ne le prouve mieux que les injustices que m'ont faites ces juges parlementaires sur les dettes de mon épouse. Je voudrois une évocation au grand-conseil. Je n'ai que le nécessaire, et ces moines me l'ôtent pour en augmenter le superflu d'un monastere que mes prédécesseurs ont fondé : voilà ce que

c'est que de faire du bien aux gens d'église. Avis au lecteur : madame !

J'ai encore quelque chose à dire. Un banquier a gaspillé tous mes revenus. Il me reste un bois de cent arpents, et M. Desmarets en fait exploiter la moitié par les officiers de S. M. Je donne l'autre moitié au roi. Car de me laisser dépouiller par un fat qui feroit sa cour, c'est ce qui ne convient point à celui qui pendant quarante-trois ans a été auprès du roi. Voilà bien des embarras pour un homme qui songe à se marier, et qui certainement ne cherche noise à personne.

LETTRE V.

De Mad. la Maréchale de Villars.

Ce 20 Septembre 1709.

LEs douleurs que causoit le leton à la plaie de M. de Villars, et qu'il ne pouvoit plus supporter, ont été cause, madame, qu'il a fallu l'ôter : il ne s'en est point trouvé mal : et plût à Dieu que je n'eusse que cette inquiétude ! J'en ressens une si vive, madame, par la nouvelle découverte que l'on vient de faire à sa blessure, qu'à peine ai-je la force de vous écrire. Pardonnez-moi, madame, de vous remettre à M. le maréchal, pour vous instruire de ce nouvel accident : j'ai le cœur trop serré pour en pouvoir faire le détail. Il me paroît, madame, que M. le maréchal nous est plus nécessaire que jamais : et M. de Villars a grande envie aussi d'être à portée de lui. Son état seroit trop heureux, si vous l'honoriez de votre attention uniquement pour lui-même : vous l'aimiez pour la France : c'est dire en un mot tout ce qu'il y a de plus glorieux. Nous nous flattons

que notre voyage sera heureux : il ne peut manquer de l'être, puisque nous le faisons pour nous approcher de vous.

Tous les devoirs qu'on peut vous rendre sont si fort au dessous de ceux qui vous sont dûs, que, pour satisfaire au mien, je ne puis trop vous marquer quelle est ma fidélité, ma reconnoissance, mon respect, mon attachement.

P. S. Je viens de lire à M. de Villars une lettre du roi sur sa blessure. Il en a été si touché, que je l'ai empêché d'y faire une réponse, qu'il n'auroit pu faire sans trop d'émotion. Me. de Dangeau est dans un état bien triste : mais rien n'est plus tendre, ni plus chrétien, que sa douleur et sa résignation. M. de Villars est fort inquiet des fatigues de M. le maréchal de Boufflers, et vous prie de lui ordonner d'être plus attentif à lui. M. de Boufflers est respecté dans cette armée comme il doit l'être ; il en fit hier la revue, et l'accompagna des discours les plus touchants pour les troupes qui se sont distinguées dans la derniere action.

LETTRE VI.

De M. le Duc d'Antin.

Ce 28 Août.

MAdame, j'ai l'honneur de vous rendre compte que j'ai demandé ce matin au roi la permission de faire juger mon procès d'Epernon, arrêté depuis si long-temps par une lettre de cachet. J'ai représenté à S. M. que j'étois le seul de ses sujets à l'égard duquel il se servît de son autorité. J'ai ajouté que, si je pouvois espérer qu'il voulût bien me donner des nouvelles lettres, je renoncerois de bon cœur à mes prétentions. Malgré l'ancienneté du duché d'Epernon, je préfere une grace de sa main à tous les avantages du monde. Je vous dois tout, madame! c'est par vous que je suis le plus heureux homme de France : achevez votre ouvrage, en faisant la fortune de ma maison : il ne me reste plus que cela à desirer: et dans ce pays-ci, vous ne trouveriez pas beaucoup de gens qui vous tinssent quitte à si bon marché.

LETTRE VII.

De M. le Duc de la Feuillade.

MAdame, pardonnez-moi la liberté de vous importuner encore d'un mot de lettre. Je ne puis me refuser la satisfaction de vous assurer de la reconnoissance infinie que j'ai de toutes vos bontés. Je ne présenterai point mon mémoire au roi : mes amis pourront m'accuser d'une négligence inexcusable : mais j'espere que vous travaillerez à ma justification : et l'on peut, sans rougir, souffrir quelque temps, un pareil déshonneur. Enfin, madame, je comprends qu'il faudroit que j'eusse bien envie de m'égarer, pour ne me pas laisser conduire par un guide comme vous, puisque je suis assez heureux pour que vous vouliez bien être touchée de mes malheurs au point de vous y intéresser. Je ne serai point impatient, et ma conduite ne mettra point d'obstacle à la volonté que vous avez de me servir. Trouvez bon seulement que je soupire après le séjour de Marly ; tous ceux qui y vont ne sont pas des élus ; mais du moins il n'y va point de réprou-

vés: et dans ma situation, j'envisage cet état comme un état de perfection. Si j'osois, madame, je vous attendrois à votre porte le premier jour que vous irez à Saint-Cyr, pour me jeter à vos pieds, et vous remercier de ce que vous avez entrepris de me rendre la vie.

LETTRE VIII.

De M. le Maréchal de Boufflers.

A Versailles, ce 28 Juin 1710.

MR. le maréchal de Joyeuse est à l'extrémité, et on dit qu'il ne peut en revenir. Sa mort laissera le gouvernement de Metz vacant. M. le maréchal d'Harcourt l'a demandé au roi dès cet hyver, sur les bruits qui s'étoient répandus que M. le maréchal de Joyeuse étoit mort d'apoplexie en province. Je ne vous dis rien, madame, du mérite distingué de M. le maréchal d'Harcourt : il vous est connu; mais peut-être ses besoins ne vous le sont pas. Je puis vous assurer qu'ils sont très-grands et très pressants : et comme il n'est pas ici pour les représenter lui-même au roi, j'ose vous supplier

plier de lui donner cette nouvelle marque de votre estime et de vos bontés, en parlant en sa faveur à sa majesté; pour qu'elle ait la bonté de lui accorder ce gouvernement, au cas qu'il vienne à vaquer.

LETTRE IX.

Du même.

Ce 26 Mars 1711.

JE n'ai pu encore, madame, avoir l'honneur de vous marquer ma vive reconnoissance de la lettre pleine de bonté et de consolation dont vous m'avez honoré, sur la perte affreuse et douloureuse que je viens de faire. Vous la nommez, madame, avec raison, un coup de foudre : c'en est un des plus terribles, des plus accablants, et qui fait le plus sentir la main de Dieu. Vous me marquez en même temps, qu'après avoir frappé le pere et la mere d'un côté, il les soutiendra de l'autre. Nous n'avons pas été long-temps, madame, sans ressentir les effets de cette sainte confiance, par les nouvelles marques que je reçus

hier de la bonté infinie du roi pour moi et pour ma famille, en voulant bien continuer au seul fils qui me reste, âgé de cinq ans, les mêmes graces et le gouvernement général de Flandres, dont le fils que je viens de perdre étoit revêtu. J'ai eu l'honneur d'écrire au roi pour lui marquer à quel point je suis pénétré de ce nouveau et magnifique bienfait. Mais comme je ne puis jamais lui donner qu'une foible idée de ma reconnoissance, et de tout ce que je voudrois faire pour la lui prouver dans toute son étendue, j'ose vous en supplier, madame, par toutes les bontés dont vous m'honorez depuis si long-temps, vous qui connoissez mieux que personne au monde le fond de mon cœur et mes sentiments pour le roi, ajoutez tout ce que je n'ai pu dire : mes actions et ma conduite répondront complétement à tout ce que vous avancerez pour moi.

Après vous avoir fait connoître, madame, que mon cœur ne demeure en reste sur rien de tout ce que je vous dois, vous êtes adorable de songer à de pauvres affligés, plongés dans leur douleur. Rien ne peut plus adoucir nos peines, que votre souvenir. Nous ne pouvons encore profiter des consolations du monde,

il faut que celles de Dieu agissent les premieres.

LETTRE X.

De M. le Duc de Richelieu.

Juillet, 1711.

JE suis venu exprès, madame, à Luciennes, pour supplier M. de Cavoye de vous faire connoître la peine où je suis sur la santé du roi, dans un temps si cruel, et dans un tel sujet d'affliction. Je vous demande encore, madame, un moment d'audience pour lui : il vous expliquera le parti que je prends sur la conduite outrée d'un fils, qui ne peut être corrigé que par la sagesse et l'autorité d'un maître qui peut venir à bout de tout ce qu'il lui plaît.

P. S. Je reçois, madame, avec toute la reconnoissance possible, la lettre dont vous honorez mon fils, qui n'est pas digne de vivre, s'il n'aime la vertu, après la maniere forte et touchante dont vous la lui inspirez. Cependant M. de Bernaville (gouverneur de la Bastille) est un excellent prédicateur.

LETTRE XI.

De M. le Maréchal de Boufflers.

Boufflers, ce 13 Juillet 1711.

JE n'ai reçu qu'hier la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 3 de ce mois. Vous me soutenez, madame, et vous me redonnez la vie par ces bontés infinies, et ces attentions pleines de charmes dont vous me comblez. Vous seule, madame, pouvez me ranimer et me donner des forces pour soutenir mon triste état, et pour l'adoucir. Tout mon regret est de n'avoir ni paroles, ni moyens pour vous bien marquer ma reconnoissance. Recevez, je vous supplie, ma sensibilité sans égale, toute la vérité qui est en moi, et ma fidélité. Tous les maux dont je suis attaqué sont toujours les mêmes : mes douleurs de poitrine m'avoient donné quelque relâche depuis mon arrivée ici : j'en ai eu des ressentiments très-vifs depuis deux jours.

L'état de M. le Comte de Toulouse fait assurément bien connoître, ainsi que vous me le marquez, l'impossibilité d'être

heureux dans ce monde : car il a tout ce qu'il faut pour l'être parfaitement, et il ne l'est point : sa mauvaise santé lui rend tous ses grands avantages et tous ses grands biens inutiles : il ne peut être occupé que de ses douleurs. Il seroit bien heureux, si cette humeur, qui le fait si cruellement souffrir, pouvoit se tourner en goutte, et le garantir de ses autres maux.

Je viens de recevoir une lettre de M. le Duc de Noailles, datée de Sarragosse, du 28 Juin. Il me marque qu'il n'ose entrer avec moi dans aucun détail de l'état des affaires de ce pays-là, par le peu de sûreté des couriers, dont quelques-uns ont été tués, ou pris en chemin. Mais, sans me rien dire, je comprends aisément par sa circonspection, que les choses n'y sont pas comme il le désireroit : et je suis si prévenu en sa faveur, et si convaincu de sa sagesse, de la raison qu'il cherche en toutes choses, et de la droiture de ses intentions, entiérement dépouillées de prévention et de tout intérêt particulier, que je suis bien sûr qu'il n'y a point de sa faute au dérangement.

J'ai eu l'honneur de vous écrire en partant de Paris au sujet de Me. la Du-

chesse d'Albe : elle est bien digne de compassion : elle met toute sa confiance en vous, la mere des malheureux. Qui l'a mieux éprouvé que moi !

LETTRE XII.

Du même.

Boufflers, ce 17 Juillet 1711.

J'AI appris ici, madame, avec bien du plaisir, dans ma solitude, l'événement heureux de Flandres. Ils sont depuis quelque temps si rares, que je crois que vous ne trouverez pas mauvais que j'aie l'honneur de me réjouir avec vous de celui-ci. Par tout ce qui m'est revenu de cette affaire, il me paroît qu'elle a été très-bien pensée et ordonnée par M. le maréchal de Villars, et fort bien exécutée par M. de Gassion, et par les autres officiers généraux qui étoient avec lui : enfin, c'est un avantage, non-seulement très-agréable, mais très-utile, qui en imposera aux ennemis, et les rendra fort circonspects dans leur manœuvres pendant le reste de la campagne.

Je me flatte que le roi est bien per-

suadé de ma vivacité sur tout ce qui peut être du bien de son service, et de la gloire de ses armes. Oserois-je, madame, vous supplier de lui marquer combien je suis sensible à cet heureux succès ? Vos bontés, madame, me soutiennent et me redonnent la vie. Je suis charmé que vous ayez quelques moments de joie, et que ce soit à M. de Villars que vous les deviez.

LETTRE XIII.

De M. le Maréchal de Montesquiou.

Devant Marchienne, le 30 Juillet 1711.

MAdame, permettez-moi de vous assurer de mes respects, et que mon neveu ait l'honneur de vous rendre celle-ci, qui vous apprendra la réduction de Marchienne, plus considérable par le dépôt qu'elle renferme et la valeur de plus de sept bataillons, que par elle-même. J'espere, madame, que vous serez contente de mes manieres avec M. le maréchal de Villars depuis le commencement de la campagne. Je serai bien récompensé, si S. M. en est satisfaite,

aussi-bien que des petits services que j'ai pu lui rendre. Rien ne me sera plus sensible que votre approbation, étant d'un très-profond respect, etc.

LETTRE XIV.

De Mad. la Maréchale de Villars.

1711.

LEs bontés, madame, dont vous avez toujours honoré M. de Villars, me font prendre la liberté de m'adresser à vous avec confiance, pour vous dire, que je l'ai vu désirer avec passion de s'approcher de la personne du roi. Les malheureuses conjonctures feront qu'il n'osera peut-être se mettre sur les rangs, pour avoir la charge de capitaine des gardes. J'ose vous supplier, madame, de vouloir bien l'aider dans cette occasion. Je tremble que s'il a le malheur d'être oublié par le roi, cela n'acheve de l'accabler. Les plus grands hommes ne sont rien, si vous ne les faites valoir. Je mande à M. de Villars que j'ai l'honneur de vous écrire : voilà le seul pas que je ferai.

LETTRE XV.

De M. le Duc d'Aumont.

Paris, ce 15 Décembre 1712.

MAdame, je me suis présenté plusieurs fois à votre porte pour vous assurer de ma parfaite reconnoissance. Je sais tout ce que je vous dois : et je n'oserois vous dire que j'en suis digne, au moins par les respectueux sentiments qui m'attachent à vous pour toute ma vie. J'espérois, madame, en prenant congé de vous, recevoir de vos mains l'onction nécessaire pour l'exécution des ordres dont le roi m'a chargé. Vous savez, madame, que je dois à la bonté que vous avez eu d'entrer dans mon mariage, de longues et de précieuses satisfactions d'esprit : c'est vous qui l'avez béni. Je regarde aussi la part que je suis persuadé que vous avez à ma mission, comme un présage favorable du succès du ministere qui m'est confié, que je réponds au roi d'exercer avec courage et de soutenir avec dignité. J'emploierois bien volontiers tout ce que j'ai au monde : ce seroit une dé-

pense dont sa majesté a fait les avances depuis long-temps, tant par les graces particulieres dont elle m'a comblé, que par les titres qu'elle a mis dans ma maison. Tout ce qui me reste à desirer, madame, est qu'il vous plaise de placer quelquefois un mot sur mon attachement à sa personne et sur mon zele ardent pour son service. Je connois depuis long-temps tous les sentiments de sa majesté : voilà mes premieres instructions : c'est sur quoi je réglerai ma conduite, aussi-bien que sur le desir que j'ai de mériter la protection particuliere dont vous m'honorez.

LETTRE XVI.

De M. le Maréchal de Villars.

Au Camp de Spire, ce 5 Juin 1713.

J'Espere, madame, que vous serez contente de notre début de campagne. Il n'y a pas eu d'action ; mais c'est un événement assez heureux, malgré tous les obstacles que l'armée impériale pouvoit y apporter, de mettre celle du roi au milieu des états des trois Electeurs qui sont les plus opposés à ses intérêts. Nous

prendrons Landau, que nous empêcherons d'être secouru. M. de Dillon prendra Kayserlautern, et je compte fort sur Albergotti. Je puis avoir l'honneur de vous assurer, que présentement il y a au moins une grande partie de l'Empire qui est très-mal satisfaite de l'Empereur. Je n'oublierai rien pour indigner toute l'Allemagne contre lui.

LETTRE XVII.

Du même.

Devant Landau, ce 20 Août 1713.

NOus avons pris Landau, et c'est quelque chose. Le prince de Wirtemberg est prisonnier avec sa garnison. M. le Duc de Bourbon et M. le prince de Conti ont acquis de la gloire : le prince de Talmont a eu une contusion ; Biron, le bras gauche cassé. Pour moi, j'ai, graces à Dieu, ménagé assez heureusement la gloire du roi et de ses armes. J'espere que les ouvertures que M. l'Electeur Palatin a faites pour la paix, ne seront pas ralenties par cette aventure. Que le roi soit content, madame ! que

vous approuviez ma conduite, que votre santé soit parfaite, que vous me protégiez toujours, je serai toujours le général le plus heureux.

LETTRE XVIII.

De M. le Maréchal d'Huxelles.

Ce samedi 11.

J'Apprends, en ce moment, madame, la mort de M. de Mazarin. Permettez que j'aie l'honneur de vous faire ressouvenir des bontés que vous m'avez témoignées. Je ne demanderai à S. M. le gouvernement d'Alsace, que demain à son lever, croyant qu'un courtisan qui ne se montre jamais le soir, marqueroit un empressement inutile, pour une grace que je n'espere que de la bonté du roi.

LETTRE XIX.

De M. le Duc de Richelieu.

Versailles, ce 8 Avril 1714.

PAr le compte que M. d'Oremieulx vous rendra, madame, du bon état où sont mes affaires par les soins de M. Rouillé et par les siens, vous pouvez juger de l'extrême reconnoissance dont je suis pénétré de vos bontés, puisque je vous dois le soin qu'ils ont pris de démêler un chaos aussi affreux que celui où elles étoient. Comme mon expérience m'apprend, madame, que cette même bonté à mon égard est sans bornes, et vous fait entrer dans tout ce qui me regarde, trouvez bon que je vous expose la seule chose qui m'occupe à présent pour finir mes jours tranquillement. C'est l'établissement de ma fille. Outre la tendresse paternelle, ma conscience m'y sollicite. Il faut prévenir par un mariage toutes les discussions d'intérêt entre Mlle. de Richelieu et M. de Fronsac, et couper court à des procès éternels. J'ai jeté les yeux sur un sujet dont la

naissance ne me laisse rien à souhaiter, sur le fils de M. et de Me. du Châtelet : garçon de vingt-cinq ans, âge assorti à celui de ma fille qui en a vingt-six : des mœurs, de la réputation parmi les braves, et des amis parmi les sages. Le séjour que mon fils à fait à la Bastille, me l'a fait connoître et estimer. Cette idée n'a pas été plutôt formée, que j'en ai parlé moi-même à Me. du Châtelet, qui a reçu ma proposition avec toute la politesse que je pouvois attendre, et qui, avec une bonne foi si digne d'une femme de son caractere, m'a répondu qu'elle craignoit que le peu de bien qu'auroit son fils, ne me fît changer un projet qu'elle regardoit comme le bonheur de sa vie. La mienne, madame, ne peut être longue : c'est donc ici la derniere grace que je vous demande, et c'est ma derniere importunité. Il s'agit de demander au roi la survivance du gouvernement de Vincennes pour le fils de M. du Châtelet : ce sera une bonne œuvre, une œuvre digne de vous : vous me lierez avec une famille pleine de piété, dans le sein de laquelle je finirai paisiblement le peu de jours qui me restent : vous connoissez assez la mienne pour savoir que je ne puis en attendre que des chagrins. Un homme

infirme, et presque déshabitué de parler et d'entendre, ne peut aller directement au roi l'entretenir de ses affaires. Je me console de cette difficulté, si vous voulez dire en deux mots de conversation, ce qu'un apoplectique, tel que moi, ne diroit pas en deux heures de temps. Souvenez-vous, je vous supplie, de tout le respect, et si je l'ose dire, de toute l'amitié que je vous ai vouée, depuis que je vous connois. N'en oubliez point la date. Vous savez que votre élévation n'a pu ajouter ni à ma vénération ni à mon attachement. Pardon, madame! ces expressions trop familieres m'échappent malgré moi : mais en vous rappelant une époque assez ancienne, je ne crois pas vous en rappeler une désagréable. Je ne puis oublier ce que j'ai toujours admiré en vous : j'ai admiré que vous ayez toujours été plus touchee des sentimens, que du respect que vous avez inspiré à ceux qui ont eu le bonheur d'être dans votre commerce. Voici une occasion, madame, de mettre le comble à tout ce que vous avez jamais fait pour moi, en rendant ma fille la plus heureuse créature du monde. Elle a assez de mérite, pour que vous ne puissiez vous repentir de lui obtenir un tel bienfait. Comme elle a été

élevée dans un couvent, elle a une piété solide. Vous la mettriez dans une famille à couvert de toutes les dissipations du monde ; et Dieu, qui est votre motif en tout, seroit votre récompense. Je vous demande cette grace avec une confiance qui fait toute la joie dont je puis être capable : j'en mourrai de plaisir. J'ai déja un pied dans la fosse, je voudrois y descendre avec cette derniere marque des bontés du roi. Le desir de mon fils n'est pas moins vif que le mien pour cette alliance. Vous avez commencé votre vie dans la société d'un homme dont l'admiration n'a jamais été altérée : faites que je finisse la mienne avec ce gage de votre amitié constante. Il est vrai que mon respect pour vous étoit imité par tous ceux qui étoient admis dans cette société, dont vous faisiez les délices. Mais il a été gravé dans mon cœur en caracteres plus distingués, que dans tout autre : et sans prévoir la grandeur que la Providence vous destinoit, je vous considérois comme si je l'avois prévue. Je repasse avec plaisir ces dernieres années passées avec vous ; elles font la consolation de celles que j'ai à passer encore. Vous m'auriez accordé alors ce que je vous demande aujourd'hui : et vous me

l'accorderez, madame ; car votre cœur n'est point changé. Je retrouve dans le mien toute la vivacité de mes desirs, malgré la pesanteur de mon corps : et je suis ranimé par l'espérance.

Vous avez donné un régiment à mon fils, vous lui avez donné des mœurs en entrant dans mes vues de douceur et de sévérité, vous l'avez bien mis dans l'esprit du roi : il vous doit tout ; sans vous, il eût été, bien des années, capitaine et libertin. Ne ferez-vous rien pour ma fille ?

LETTRE XX.

Du même.

A Paris, ce 19 Avril 1714.

VOtre lettre, madame, est pleine de sensibilité. J'ai versé des larmes de joie : et comment résister aux charmes dont vous accompagnez les graces que vous faites ? Vous faites mon bonheur : et quand je suis honteux de vous importuner, vous m'invitez à vous importuner encore : mes vœux sont remplis, et vos bontés pour moi ne sont pas encore épuisées. Je sens vivement un procédé

si généreux. Que n'ai-je de la santé ? je volerois où vous êtes, pour vous dire tous les sentiments d'un cœur, qui est la seule partie saine de moi-même.

LETTRE XXI.

De Mad. la Duchesse de Richelieu.

Paris, ce 23 Août 1714.

MAdame, j'ai eu l'honneur de vous écrire cet hyver : vous m'avez fait la grace de me répondre que vous me plaigniez, et que vous n'aviez aucune part à ce qui s'étoit passé, que celle que vous preniez à ce qui regardoit M. le Duc de Richelieu, que vous honoriez de votre amitié depuis long-temps. Permettez-moi, madame, de vous rendre compte de l'état actuel des choses. Avant sa derniere apoplexie, il est venu deux fois chez moi, dans le temps que je l'espérois le moins : il me parut fort touché de l'injustice qu'on m'avoit faite, et de tous les discours qui ont été répandus, sans qu'il y ait donné lieu, quoiqu'ils aient été dits en son nom. Il ne pouvoit assez me répéter qu'il avoit été trompé : et

depuis que sa santé est revenue, il est dans les mêmes sentiments. Il paroît fort occupé de son salut : il approche souvent des sacrements avec un esprit de pénitence et de recueillement : il m'a déja dit plusieurs fois qu'il étoit dans le dessein de venir loger dans ma maison au faux-bourg Saint-Germain. Oserois-je vous supplier, madame, de me faire savoir ce que je dois faire.

Il vous demande par ma bouche votre protection pour le couvent de la Présentation, dont Me. de Richelieu sa fille est prieure. Vous avez eu la bonté, madame, de lui accorder une loterie : mais elle n'a pas suffi : les bâtiments menacent ruine. Il se trouve un fonds de lots réclamés. Me. la Princesse les a demandés au roi pour les Enfants-Trouvés. Mais la maison de la Présentation est dans un plus grand besoin. C'est une bonne œuvre que je vous propose, à vous, madame, qui ne vivez que de cela.

LETTRE XXII.

De M. le Maréchal de Villars.

1714.

LEs bontés dont vous m'honorez, me permettent d'espérer, madame, que vous ne désapprouverez pas la liberté que je prends de vous demander l'honneur de votre protection dans l'extrémité où l'on dit M. de Beauvilliers. Vous avez bien voulu me dire que je devois me trouver le plus heureux de tous les hommes, par les services que j'ai rendus au roi, et dans la guerre et pour la paix; et cela, après m'avoir mis en état de les rendre, en me servant auprès de lui. C'est par ces services, et par ces emplois que l'on peut espérer l'honneur d'entrer dans le conseil de nos rois; et j'oserois me flatter de la place de M. de Beauvilliers, si vous aviez la bonté de penser qu'outre ces services de guerre, la derniere négociation, dont le succès a été assez heureux, est la troisieme dont le roi m'a fait l'honneur de me charger.

LETTRE XXIII.

De M. de Montmorenci-Tingri.

Valenciennes, ce 17 Octobre 1714.

MAdame, votre piété seule peut excuser la liberté que je prends de vous importuner. Si vous saviez l'état où est réduit le chapitre des dames chanoinesses de Denain, vous leur accorderiez votre protection : car y a-t-il un bien que vous ayez pu faire et que vous n'ayez pas fait ? Des dames de cette naissance, recommandables par leur piété et par leur bonne conduite, exposées à la misere, hors d'état de continuer le service divin suivant la fondation d'une princesse de France, m'ont paru dignes de vos bontés, d'autant plus que ce n'est pas leur mauvaise conduite qui les a réduites où elles sont, mais les malheurs de la guerre. Je les ai vues de près, et j'ose vous assurer, madame, que, sans les graces du roi et sans votre puissante protection, cet illustre chapitre ne se pourra jamais remettre. Nous espérons que vous en serez la restauratrice : ce qui est bien

digne de vous. S. M. a eu la bonté de considérer les pertes que les dames chanoinesses de Maubeuge ont faites, et de les honorer de ses bienfaits. Celles-ci n'en sont pas moins dignes. Ce sont les deux seuls chapitres en ce pays-ci dans les terres de la nomination du roi : et ce sont des établissements si beaux, si utiles pour les gens de condition, que toute la noblesse de la province ose espérer que S. M. voudra répandre ses graces pour soutenir ces dames. Mais c'est sur vous, madame, que l'on fonde l'espoir principal de cette action, qui ne sera point indigne d'avoir place dans toutes les grandes que vous avez faites pour le bien du royaume, et en particulier pour la noblesse, dont le souvenir et la reconnoissance dureront à jamais.

LETTRE XXIV.

De M. le Maréchal de Tallard.

Ce 21 Novembre 1714.

MAdame, j'ai attendu que votre santé fût rétablie avant que de vous répondre.

Vous ne sauriez douter de ma sensibilité : et plût à Dieu que vous pussiez connoître jusqu'où va ma reconnoissance !

Je demeurerai dans un silence entier, puisque vous le jugez à propos : je souhaite qu'il ait le même succès que celui de M. le prince de Rohan.

Mais, madame, s'il s'est tû, Me. d'Espinoy, en pressant pour elle, pressoit pour lui.

J'avoue que je croyois être dans la même conséquence, après ce que le roi m'a fait l'honneur de me dire.

Je me suis trompé : et je le serai encore, si je réussis en ne disant mot ; à moins que votre protection ne détermine le roi, et que vous n'y ayez une attention suivie.

Achevez votre ouvrage, madame ! je vous dois la dignité que j'ai ; et le fleuron essentiel qui y manque, ne peut y être mis que par vous.

C'est véritablement que je pense cela ; et si vous m'abandonnez, la suite ne fera que trop voir que j'ai raison.

LETTRE XXV.

Du même.

Ce 1 Janvier 1715.

L'Hiver, madame, m'interdit la porte des églises, pour ne vous y pas arrêter.

Le Suisse me refuse impitoyablement celle de votre anti-chambre.

Je suis donc forcé de recourir à la plume. Mais de quelle expression me servir pour vous dire toute l'étendue de ma reconnoissance ?

Vous dire que je préfere la marque de bonté que vous me donnez à toutes les dignités du monde, ne répond point, à mon gré, à tout ce que je sens.

Je me tais donc, et vous laisse à juger de ce que pense un homme sensible, quand il reçoit une preuve de la protection, et si j'ose dire, de la bienveillance d'une personne comme vous.

Les restes de ma vie seront consacrés à vous honorer.

LETTRE XXVI.

De M. le Duc de Richelieu.

Paris, ce 6 janvier 1715.

J'Aurois bien souhaité, madame, de ne vous point fatiguer d'un sujet de peine et d'inquiétude que j'ai eu avant ma seconde apoplexie. J'eus l'honneur de vous écrire que j'avois été trompé, et que je me tirerois mieux de ces deux attaques que du tort que M.... avoit fait à ma bourse et à mes affaires. Il faut présentement, madame, vous expliquer ce tort. Il m'a fait signer plusieurs actes et dispositions de mort, qu'il m'apporta tout dressés, par un desquels il s'est fait donner vingt mille francs. J'avois peine à signer un pareil acte, ne le pouvant faire en l'état de mes affaires : mais M... qui étoit présent, me dit de signer, et me recommanda fort le secret, et s'est rendu le dépositaire de tous ces actes qui me parurent très-suspects. Après y avoir réfléchi, j'ai écrit à M. Rouillé, conseiller d'état, pour le prier de les redemander à M.... Il l'a fait, et lui a montré ma lettre : mais

il l'a refusé, et lui a dit que c'étoit un dépôt qui ne paroîtroit qu'après ma mort. J'ai écrit à M.... et lui ai redemandé mon dépôt, le priant de me faire justice lui-même, si-non que je serois obligé de la demander : et je lui ai envoyé copie de ce que je lui ferois signifier. Il répondit que le lendemain il me feroit réponse, ce qu'il n'a pas fait. Je lui ai tenu parole, et je vous demande, madame, la grace d'en rendre compte au roi. Les courtisans sont suspects pour dire la vérité, et sur-tout d'un absent qui, prêt à paroître devant Dieu, est un homme que l'on ne compte plus pour rien. Ma santé est aussi bonne que je puis l'espérer ; je ne desire la vie, madame, que pour l'employer chrétiennement, et pour vous respecter plus long-temps. J'ai le cœur pénétré de reconnoissance de vos infinies bontés, et je vous suis dévoué jusqu'au dernier soupir.

P. S. Je vous prie de seconder les intentions droites que j'ai de payer mes créanciers : sans vous, je ne puis rien ; avec vous, je puis tout.

LETTRE XXVII.

De Me. la Duchesse de Richelieu.

Paris, ce 15 Janvier 1714.

MAdame ! le triste état où je me trouve, dans la séparation de tout ce qui m'est cher, me fait croire que vous ne désaprouverez pas que je vous ouvre mon cœur. J'ai souffert sans murmure tout ce qu'on a dit contre moi, quoiqu'il me fût aisé d'y opposer des preuves sans replique. Me. de Cavoye a prononcé votre nom : il est trop respectable, et je vous suis trop dévouée, pour ne m'être pas soumise dans le moment. Serois-je assez malheureuse, pour que mon innocence ne vous fût jamais connue? Je serai donc privée d'avoir l'honneur de me présenter à votre porte ! et le nom que vous avez agréé que j'eusse, et que vous honorez de votre protection, m'ôtera-t il celle que vous accordez à toutes celles qui font leur possible pour s'en rendre dignes? Ma fille a les mêmes sentiments, madame ! elle et moi conserverons toute notre vie le profond respect, etc.

LETTRE XXVIII.

De M. le Duc de Fronsac.

LA douleur, madame, dont je suis pénétré, me met au désespoir. Je suis exposé par mon âge à faire des fautes : je n'ai ni pere, ni mere, ni parent en état de les réparer : et si vous n'avez la bonté de m'en servir, et d'avoir pitié de moi, je me trouve absolument abandonné. Je n'avois que M. de Cavoye qui s'intéressât pour moi : et il ne veut plus en entendre parler. J'ai une crainte mortelle d'avoir déplu au roi ; ce qui seroit pour moi le comble des malheurs. Je suis prêt à réparer tous mes torts de toutes les manieres les plus séveres : mais je vous supplie, madame, que je ne sois point perdu dans le public, et que M. de Cavoye veuille bien continuer à m'assister de ses conseils. Je suis si vivement touché de l'état où je suis, et je me conduirai si bien, qu'il n'aura jamais aucun sujet de plainte. Au nom de Dieu, madame, soyez encore pour cette derniere fois ma caution, et daignez rappeller vos anciennes bontés pour mon pere et pour

moi dans la situation cruelle et malheureuse où je suis. Croyez, madame, qu'il faut que je sois bien sûr de moi-même pour donner une parole authentique de ma sagesse à venir à une personne comme vous. Je ne puis vivre heureux, si je n'ai les bonnes graces du roi et les vôtres. Si vous saviez l'état où je suis, je vous ferois pitié.

LETTRE XXIX.

De M. le Duc de Richelieu.

A Vincennes, ce 13 Septembre 1715.

LA lettre que je viens d'avoir l'honneur de recevoir de vous, madame, m'a fait plus d'impression que vous ne sauriez imaginer. Le respectueux attachement que j'ai pour vous, la reconnoissance que je dois à tant de bontés, toutes sortes de raisons m'engagent à changer de conduite. Je vous proteste que je viens de me défaire de ma petite maison, et que je n'en aurai jamais. Et pour vous prouver, madame, que je veux aussi m'éloigner de Paris, je vais m'établir avec ma femme à Ruel, pendant que le roi sera à Marly.

Pardonnez-moi, madame, l'extrême liberté que je prends d'oser vous envoyer la lettre que j'écris au roi, par où je le prie à genoux qu'il me permette de lui aller faire de Ruel quelquefois ma cour ; car j'aime autant mourir que d'être deux ou trois mois sans le voir. Je ne me lasserai jamais, madame, de vous remercier des extrêmes bontés que vous avez pour moi : je me croirois déshonoré si je ne profitois des bons conseils que vous me donnez. Je vous demande, au nom de mon pere, de m'obtenir la grace que je demande au roi : n'être pas bien dans son esprit, est ce qui me touche le plus. M. de Cavoye vous rendra compte exactement de ma conduite : il ne me fera certainement pas de quartier quand il la croira mauvaise. Il y a eu dans mes fautes plus d'étourderie que de malice. Je n'ai que dix-neuf ans : et il est aisé de voir que l'âge corrigera bien des défauts. Je vous supplie de songer aussi que je suis un pauvre orphelin, qui n'ai plus d'autre asyle que la cour, d'autre soutien que vos bontés.

LETTRE XXX.

De M. le Marquis de Cavoye.

Versailles, ce 28 Avril 1715.

MR. le Duc de Fronsac, que vous savez si bien aimer et si bien punir, continue à bien faire depuis les paroles qu'il vous a données ! il a un si grand regret d'avoir déplu au roi et à vous, madame, que sa vive douleur lui tient lieu de pénitence. Je vous conjure donc de ne le point abandonner, et d'employer toutes vos bontés pour le faire aller à Marly ; ce sera pour lui une grande consolation. Trouvez bon, madame, que je finisse par vous faire ressouvenir de M. de la Feuillade, qui me fait une grande pitié. Vous avez toujours le cœur si compatissant, qu'on ne peut s'empêcher de recourir à vous. Vous me fîtes espérer, à la derniere conversation que j'eus avec vous, que vous ne cesseriez de lui rendre vos bons offices auprès de S. M. Nous n'oublierons jamais, ma femme et moi, que vous m'offrîtes d'engager Maintenon pour me faire grand maréchal des logis.

Nous nous rappellons avec un charme infini des bontés qui nous sont si glorieuses.

LETTRE XXXI.

De M. le Maréchal de Tallard.

MAdame, recevez, s'il vous plaît, mes très-humbles remercîments du mot que vous me fîtes l'honneur de me dire hier. Rien n'égale vos bontés : rien n'égale ma reconnoissance.

J'attendrai le succès de ma priere avec tranquillité : je n'ajouterai aucune nouvelle démarche à celle que j'ai faite, que quand vous m'ordonnerez de le faire, sans que je vous importune sur le temps. Vous m'avez accordé votre protection pour me faire chevalier de l'Ordre. J'en ai ressenti les effets quand j'ai été duc. Vous acheverez, madame, quand il vous plaira, de me mettre au rang de tous mes camarades. Pour moi, je ne songerai toute ma vie qu'à marquer au roi et à vous, la reconnoissance de ce que je dois à l'un et à l'autre : trop heureux, madame, si vous êtes aussi persuadée de mes sentiments là-dessus que je le mérite.

LETTRE XXXII.

Du même.

COmme il n'y a personne ici, madame, de tous les concurrents et de tous les observateurs, j'ai profité dès aujourd'hui de la liberté que vous m'avez rendue. J'ai eu l'honneur de parler au roi, quand il est revenu de chez vous. J'ai expliqué mes raisons le mieux que j'ai pu. Ses réponses ont été les mêmes qu'il me fit il y a deux ans : et hors de m'accorder sur le champ, il ne pouvoit rien ajouter à ce qu'il eut la bonté de me dire au mariage de mon fils. Tout est entre vos mains, madame, j'en attends tout. L'anxiété où je suis, égale ma soumission : c'est tout dire.

Mille et mille pardons, madame, de tant d'importunités. Je reçois tant de marques de vos bontés, que je n'en parle plus, parce que je ne saurois trouver de terme qui me satisfasse.

En apportant cette lettre, Me. Cholet m'a remis celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je ne crois rien fait : mais quand tout manqueroit,

madame, je ne me croirois pas engagé à moins de reconnoissance. Vos bontés valent plus que des dignités.

LETTRE XXXIII.

De M. le Duc d'Albret.

De Paris, le 27 Juin 1714.

MAdame ! me seroit-il permis de vous témoigner ma très-vive, ma très-respectueuse, mais très-sincere reconnoissance, de ce que vous avez bien voulu entrer en matiere sur mon chapitre, avec une dame que vous aimez, et qui m'honore de ses bontés ? elle connoît presque aussi-bien que moi tous mes malheurs, et n'en ignore pas les auteurs, que, par respect, je dois taire, et tairai toute ma vie. J'ai tout lieu de croire que Paris est bien disposé en ma faveur, et me rend justice, en me plaignant sans me blâmer. Je craignois que, la vérité allant difficilement où vous êtes, madame, vous ne vous fussiez laissé entraîner à quelque prévention : mais vous sentez mon état, et celui où je peux encore me trouver : rien n'est plus consolant pour moi. J'ai eu le

malheur de perdre M. le Dauphin et M^e^. la Dauphine, et qui, par pur zele pour la vérité et pour l'innocence, m'avoient promis très-sérieusement leur protection : j'espérois avec un tel secours être assez heureux pour me rapprocher du roi, et en être assez connu pour qu'il me trouvât bien différent du portrait que plus d'une fois on lui a fait de moi aux dépens de la vérité, et même de la vraisemblance. Cette protection m'ayant manqué, je vous avouerai, madame, que je me suis trouvé presque anéanti ; et que, content intérieurement de moi-même et de l'estime du public, je me suis abandonné à la providence. Vos bontés, madame, me tireroient aisément de cette profonde mélancolie : et je vous proteste que si votre générosité, mes malheurs, ma conduite, ou mon nom me donnoient quelque part à votre estime, je me tiendrois fort dédommagé des biens de la fortune, que pourtant je ne refuserois pas, si je les obtenois par votre puissante protection : vous la devez, en vérité, aux sentimens pleins de respect et de vénération avec lesquels, etc.

LETTRE XXXIV.

De M. le Maréchal de Tallard.

REgardez, s'il vous plaît, madame, ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire comme un compte que j'ai cru devoir vous rendre, et non comme la suite d'une prétention. Il faudroit, madame, que je fusse devenu fou, pour en avoir de nouvelles, je ne dis pas en cette occasion, mais de ma vie. Comblé des graces du Roi, au delà de toutes mes espérances, je ne dois plus avoir d'autre objet que de lui marquer l'étendue de ma reconnoissance; et en vérité, madame, ce sont des sentiments gravés dans le fond de mon cœur. Il faudroit un volume pour vous mettre au fait de ce qui s'est passé. En gros, ce que j'ai eu l'honneur de dire au roi n'a point été une demande : ç'a été la simple exposition de l'avis de M. le Procureur-Général, sans insister, répétant à tout moment que je ne demandois rien, et que j'étois comblé. Cela est bien éloigné, madame, de ce qu'il me paroît que vous avez pensé. L'envie d'abréger, madame, fait que je supprime tous les dé-

tails qui justifieroient ce que j'ai l'honneur de vous dire. Le roi en sera éclairci lui-même par la diligence que je vais faire pour hâter l'expédition des lettres-patentes au nom de mon fils.

P. S. Quelques ménageres que soient les dames de Saint-Louis, elles doivent avoir présentement besoin d'épingles d'Angleterre, et je ne veux point laisser prescrire le droit que vous m'avez donné de les fournir.

LETTRE XXXV.

Du même.

CEtte peur de vous importuner, madame, qui ne m'abandonne jamais, m'a empêché de vous rendre compte d'une conversation que j'eus hier avec le roi. Mais le remords dont je suis tourmenté, depuis ce temps-là, de vous laisser ignorer quelque chose de ce qui regarde votre ouvrage, l'emporte sur ma retenue. J'ai cherché dans tous les registres de Paris, quelque exemple qui pût donner lieu à la bonté qu'avoit S. M. d'agréer que la pairie dont il vient de m'honorer, passât sur ma tête avant que de retourner

à mon fils. Je n'en ai trouvé aucun : et j'eus l'honneur de dire au roi, en lui en rendant compte, que je ne demandois plus rien là-dessus, par rapport à moi ; mais qu'en cas qu'il y trouvât plus de convenance pour lui, d'avoir un homme de quelque expérience dans le parlement, au-lieu d'un jeune homme, qui, avec toute la bonne volonté du monde, n'en pouvoit avoir encore, j'étois en état de lui fournir un expédient que m'avoit donné M. le procureur-général. Il m'ordonna de le faire : c'en est le précis, madame, que je joins ici, pour que vous soyez instruite de ce qui s'est passé. Je ne veux me conduire que d'après vos sages conseils. Oserois-je avouer, madame, que si quelque chose me console d'abuser de votre loisir, c'est la joie que je ressens d'avoir une nouvelle occasion de vous assurer d'une reconnoissance que je ne saurois pourtant bien exprimer ?

MÉMOIRE.

M. le procureur-général dit que si le roi veut faire passer la pairie sur ma tête, pour n'aller à mon fils qu'après ma mort, il n'y a qu'un expédient solide : savoir, de créer une terre que j'ai dans

le voisinage du duché d'Haustun, en duché et pairie, parce qu'il n'y a point de pairie sans duché ; qu'il soit dit dans les lettres-patentes de création, que c'est à condition qu'après ma mort, elle sera réunie à ladite duché d'Hostun, et et que les deux ne feront qu'une seule duché indivisible. Par là, ces deux duchés qui subsistent à la vérité pendant ma vie, ne font qu'une après moi ; parce que le même pouvoir qui les érige, en éteignant une dans les propres lettres d'érection, elles ne peuvent par conséquent être regardées que comme un moyen de faire passer la pairie à moi. Il ajoute qu'il n'y a point de multiplication de rang, attendu que je suis déja duc, et que la chose est sans conséquence, parce que c'est un cas singulier, et qui n'arrivera peut-être jamais.

LETTRE XXXVI.

De M. d'Arpajon.

A Paris, ce 28 Juillet 1715.

MAdame, je n'aurois jamais osé prendre la liberté de vous écrire, si ce n'étoit pour avoir l'honneur de vous

informer que M. le duc de Noailles et moi finîmes hier le marché du gouvernement de Berry, que tout est réglé et signé de la maniere que M. le chancelier l'avoit trouvé convenable pour la sûreté des uns et des autres. Il ne me reste plus qu'à vous supplier très-humblement de vouloir bien m'accorder l'honneur de votre protection, et regarder toujours ce gouvernement, de même que si M. le duc de Noailles en étoit encore le gouverneur. Je vous demande en grace de trouver bon que le jour que le roi me permettra d'aller à Marly, pour remercier S. M. de l'agrément de cette charge et du brevet de retenue, je puisse avoir l'honneur de vous faire la révérence, et vous assurer, etc.

LETTRE XXXVII.

De M. le Maréchal de Tessé.

A Paris, ce 16 Septembre 1715.

VOtre souvenir, madame, est un bien que j'ai recherché, et dont je rapprocherois les moyens, si ce n'étoit pas

une sorte de vanité de se l'attirer. Votre détachement du monde et votre vertu ne vous laissent peut-être pas connoître ce raffinement de l'amour-propre, qu'il me semble que je trouverois en moi, si j'osois vous donner de temps en temps quelque témoignage de mon respect. Je me trouve, madame, bien des défauts; mais je n'aurai jamais celui d'être ingrat.

Voici même un nouveau moyen de vous avoir une nouvelle obligation. J'avois une sœur abbesse dans le diocese de Séez : j'ai eu le malheur de la perdre : et bien que cette maison soit d'une indigence qui n'ait pas excité le desir de beaucoup de prétendants, une de mes filles élevée dans cette maison, a semblé la desirer, et Mgr. le régent a bien voulu me l'accorder. Le premier soin de l'évêque diocésain a été de m'informer que non-seulement une des demoiselles de Saint-Cyr y seroit fort mal à son aise, mais que cette maison ne se trouveroit certainement pas en état de la recevoir. J'ignorois, madame, que ce fût à vous qu'il convînt de s'adresser pour demander la grace d'être oublié pour cette place de régale. J'en parlai à Mgr. le régent, qui me redressa, et me dit, qu'il consentoit de tout son cœur à n'en point nommer; mais

qu'il falloit pour cela concerter sa bonne volonté avec vous, madame, ou avec M. le chancelier : j'en ai parlé au dernier, qui m'a dit qu'il étoit nécessaire de voir si Me. la supérieure de Saint-Cyr s'abstiendroit de demander cette place : je n'ai point l'honneur d'en être connu, mais je me flatte de l'être encore de vous, madame !

Il s'agit donc d'oublier pour cette fois-ci, la très-nécessiteuse abbaye de Vignas, et je vous demande la grace de cet oubli, dans lequel je serois au désespoir que le souvenir de mon profond respect fût enseveli.

LETTRE XXXVIII.

De M. l'Abbé de Mornay. (1).

Lisbonne ce 24 Septembre 1715.

MAdame, je n'ai que des soupirs et des larmes pour exprimer l'extrême consternation où me jette le plus grand de tous les malheurs. Dieu qui nous le

(1) Alors ambasssadeur en Portugal.

fait sentir au plus fort de sa colere, est le seul à qui nous puissions recourir, et de qui nous devions attendre notre consolation. Je lui adresse mes prieres, madame, pour qu'il vous conserve au milieu de la plus vive et de la plus juste de toutes les douleurs; et je vous supplie de croire que je saurai me rappeller, dans tous les moments de ma vie, les sentiments du profond respect et de la parfaite reconnoissance, etc.

LETTRES
DES MINISTRES
ET DES MAGISTRATS,
A Mr. DE MAINTENON.

LETTRE PREMIERE.

De M. Voisin.

Versailles, ce 3 Juin 1709.

L'Expédient si avantageux que l'on vouloit proposer, madame, pour abolir tous les billets de monnoie, et pour donner vingt millions au roi, étoit de convertir les billets de monnoie en billets d'une banque royale, et en faire une plus grande quantité. C'est à peu près ce qui avoit été projeté il y a quatre mois. Alors ce projet fut combattu par de bonnes raisons : on prévit que cela ne

réussiroit point, et que les nouveaux billets mettroient le public dans un plus grand embarras ; en sorte que l'argent seroit encore plus resserré. Ainsi la proposition ne m'a pas paru mériter d'être portée à M. Desmarets, qui n'a pour objet présentement que d'abolir les billets de monnoie par la fabrication de nouvelles especes.

LETTRE II.

De M. de Pontchartrain.

Ce 10 Novembre.

JE reçois, madame, dans ce moment, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, avec celle de Me. de la Roche-Jacquelin. J'en avois déja reçu une d'elle sur le même sujet. Je lui ai répondu que la Saintonge étant du département de M. de Torcy, c'étoit à lui qu'il falloit s'adresser. Je suis très-fâché, par les bontés dont je sais que vous l'honorez, de n'être pas à portée de lui rendre service : mais je n'aime pas à empiéter sur le département d'autrui. M. de Torcy a le même empressement pour

ce qui peut vous plaire : et je ne doute pas, madame, que vous ne réussissiez auprès de lui, si vous le voulez. Cependant, je ne puis vous dissimuler que je voudrois que vous ne le voulussiez pas. C'est une lettre de cachet que Me. de la Roche Jaquelin demande. Cette lettre me paroît d'une nature fort extraordinaire, et fort difficile à obtenir : le roi n'entre pas volontiers dans les affaires particulieres : et vous savez combien cette répugnance est fondée. Je crois donc que tout ce qu'on pourroit faire de plus favorable pour elle, encore seroit-ce beaucoup, ce seroit de charger l'évêque et l'intendant, d'examiner et de vérifier les faits que Me. de la Roche-Jacquelin allegue de la mauvaise conduite du prétendu mari, de leur marquer aussi d'entendre la famille des deux côtés sur ce mariage, de tâcher de les concilier, et de donner sur tout cela leur avis au roi. Voilà, madame, tout ce que mes foibles lumieres peuvent me suggérer.

LETTRE III.

De M. Voisin.

Ce Jeudi 1710.

VOus me fîtes l'honneur, madame, de m'envoyer hier un homme qui commença par me donner les plus grandes idées et les plus belles espérances. Il sait que l'argent est ce qui nous manque, et il ne me promettoit pas moins que de fournir autant d'or, que la riviere de Seine peut fournir d'eau. L'expression me parut magnifique, et je me serois contenté à moins. Il a voulu m'en prouver la possibilité par plusieurs histoires; et j'aidois son récit d'une grande envie qu'elles fussent véritables. Cet agréable songe n'a duré qu'un quart d'heure. J'ai dit que M. Desmarets, qui n'a pas encore trouvé ce secret, et qui en est assez curieux, seroit fort aise qu'on le lui indiquât. L'homme m'a confessé qu'il l'en avoit entretenu, et que M. Desmarets l'avoit renvoyé au Sr. de Launay, bon connoisseur en or. Ce dernier n'a pu être persuadé par tout ce qu'on lui a dit, et ne

connoît d'or que celui qu'on tire des entrailles de la terre. Après un tel préjugé, je crois que vous ne me conseillerez pas, madame, de m'engager à chercher cette pierre philosophale. Sans l'avoir trouvée on n'a pas laissé d'envoyer hier trois cents mille livres à l'armée de Flandre : et je fais cas de cette réalité.

LETTRE IV.

De M. d'Argenson.

Le 1 Décembre 1711.

LA cérémonie de la derniere lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, madame, me met dans la derniere confusion, et m'impose l'obligation d'obéir à vos premiers ordres, dont j'avois cru que mon respect ne me permettoit pas de suivre la loi.

J'espere que la jeune Me. de D. se laissera enfin gagner aux bons exemples de sa sœur, et que vous serez dans la suite également contente de l'une et de l'autre : j'ose vous assurer que les affaires où vous voulez bien me donner occasion de concourir à votre charité, me seront toujours très-

très-cheres et très-précieuses : je souhaiterois même qu'elles pussent être plus fréquentes : et quoique les malheurs publics exigent de moi un redoublement de soins et d'attentions, il me restera toujours assez de temps pour l'exécution de vos ordres.

Vos intentions ont été suivies dans les vues charitables que l'état malheureux des carmélites du fauxbourg Saint-Germain vous a inspirées. Leur loterie s'ouvrira demain, et j'emploierai tous mes soins pour en augmenter le succès. J'espere que les bénédictines de Bissy auront bientôt leur tour. Leur supérieure paroît mériter toute l'estime et toute la protection dont vous honorez cette maison, ouvrage de votre piété et de ces bontés généreuses que vous ne vous lassez point de répandre sur la noblesse, dont sans vous l'éducation ne seroit pas meilleure que la fortune.

LETTRE V.

De Mr. Voisin.

1711.

IL vint hier au soir un courier de l'armée de Flandre. Les ennemis font un retranchement depuis l'Escaut, où ils sont, jusqu'à Marchienne sur la Scarpe, pour assurer le passage de leurs convois : cela marque le dessein qu'ils ont de demeurer dans le camp qu'ils occupent : on prétend qu'ils font aussi venir de l'artillerie. Mr. le maréchal de Villars a sa communication assurée avec Bouchain. On ne peut encore décider si les ennemis seront en état d'en former le siege.

LETTRE VI.

Du même.

Ce 24 Août 1711.

MR. le duc de Mazarin m'a adressé cette lettre pour vous, madame ! Je crois que vous ne la lirez pas, sans rire

de l'épreuve qu'il veut faire faire pendant trois mois dans un couvent à la demoiselle qu'il veut épouser, pour savoir si elle a vocation pour le mariage. Ce que l'on peut conclure de cette lettre, c'est que le mariage n'est pas encore fait, comme l'on avoit dit, et que Mr. de Mazarin est bien ce qu'on prétend qu'il est. Il se plaint sans cesse d'injustices qui ne sont connues que de lui.

LETTRE VII.

Du même.

1711.

VOus ne devez avoir nulle inquiétude, madame! s'il s'étoit passé quelque chose, le courier en seroit arrivé dès hier au soir, ou cette nuit au plus tard: et je crois que Mr. de Villars n'aura pas trouvé le moyen d'exécuter ce qu'il avoit projeté: c'est peut-être parce que les ennemis auront changé la disposition du petit camp qu'il vouloit faire attaquer. Si vous n'aviez pas été en lieu inaccessible, j'aurois eu l'honneur de vous rendre compte d'une visite que j'ai reçue hier de Mr.

le cardinal de Noailles. J'estime toujours que rien n'est meilleur que de finir cette affaire le plutôt que l'on pourra : et Mr. l'archevêque de Bordeaux croit que cela se peut. Mr. le maréchal de Boufflers est bien à plaindre, madame, dans la perte qu'il vient de faire de Mr. son fils aîné, qui avoit un régiment et la survivance du gouvernement de Flandre ! ces graces avoient été accordées à la personne de Mr. Boufflers : il a encore un fils : le roi ne feroit-il pas une action digne de sa bonté, de prévenir les desirs et les demandes de ce pere malheureux ? Peu de sujets ont mieux mérité de lui : ce seroit peut-être un soulagement dans sa douleur.

LETTRE VIII.

Du même.

Mercredi, Septembre 1711.

IL vient d'arriver un courier de Mr. le maréchal de Villars, madame ! Vous avez assez entendu parler de notre communication avec Bouchain, que l'on croyoit pouvoir maintenir long-temps. Les ennemis l'ont emporté sans résistance,

et il n'est plus question de communication: on ne peut comprendre ce qui se fait en ce pays-là. Je crois que cette nouvelle touchera fort le roi. J'avoue que j'en suis également surpris et affligé : et les ennemis font comme si le roi n'avoit point d'armée.

LETTRE IX.

Du même.

Ce 17 Septembre 1711.

J'Ai reçu la réponse des deux évêques de Luçon et de la Rochelle, madame! ils me prient d'assurer le roi et Mr. le Dauphin de leur soumission et de leur reconnoissance : ils exécuteront de point en point tout ce qui a été réglé, et ils attendent le mémoire qui doit leur être envoyé pour réformer leur mandement. On peut espérer que cette affaire finira bientôt.

LETTRE X.

De Mr. d'Argenson

Ce 2 Décembre 1711.

MAdame ! la police immédiate des prisons ordinaires appartient à Mrs. du parlement, et je n'y puis rien. Il est vrai que les geoliers s'y font payer le plus cher qu'ils peuvent toutes les commodités qu'ils fournissent à leurs prisonniers, et que ceux qui ne sont pas en état de les acheter sont fort misérables. Je crois même qu'il seroit digne de la justice et de la charité du roi de remettre à ces geoliers une redevance annuelle de deux mille et tant de livres, qui ne se paie que depuis quelques années, et dont ils se font un prétexte pour traiter leurs prisonniers avec plus de sécheresse et d'austérité.

A l'égard de ceux qui sont à la Bastille, à Vincennes, à Charenton, à Saint-Lazare, par ordre de S. M., je puis et je dois vous assurer qu'ils n'ont rien à souhaiter pour la nourriture et pour le vêtement. J'ajouterai que les commandants de Vin-

cennes et de la Bastille ont pour les leurs des attentions charitables, qui vont fort au delà de ce qu'on pourroit leur proposer ou leur prescrire. Je sais même, par les fréquentes visites que j'y fais, qu'à la moindre maladie, on leur donne tous les secours spirituels et corporels qui conviennent à leur état : mais la privation de la liberté les rend insensibles à tout autre bien, et semble autoriser les plaintes injustes et les reproches injurieux dont ils remplissent ordinairement leurs placets et leurs mémoires, dès qu'ils se trouvent à portée d'en donner. Si celui dont vous avez bien voulu me faire le renvoi, contenoit des faits plus précis, j'aurois pu m'en servir aussi plus utilement : mais qui peuvent être ces prêtres et ces religieux, privés de l'usage des sacrements, dont l'auteur de cet écrit se plaint si amérement, puisque dans les prisons ordinaires et dans les deux châteaux destinés aux prisonniers d'état, il y a des confesseurs très-exacts et très-éclairés, qui permettent la participation aux sacrements à tous ceux qu'ils en jugent dignes ?

Il sera facile de donner plus d'étendue à la bonne œuvre de Mlle. de Bois-Prunier, si le succès répond aux espérances que j'en ai, depuis que je travaille sous vos

ordres. Deux ou trois dames du caractere de Me. de Villefort n'y contribueront pas peu. Mais les talents et les vertus sont rares à Paris, et encore plus en province. Cependant les communautés libres ne peuvent acquérir de réputation et de stabilité, que par le mérite de celles qui y sont admises. Je suis pour toute ma vie avec le plus profond, etc.

LETTRE XI.

De Mr. Desmarets.

Paris, ce 15 Avril 1713.

JE n'ai pu demeurer dans le silence, madame, après avoir appris la nouvelle du traité de paix, signé à Utrecht. J'ai pris la liberté de féliciter le roi sur la conclusion de ce grand ouvrage si desiré et si nécessaire pour ses peuples. J'ai été tant de fois témoin de vos sentiments et de vos souhaits, que je ne puis douter de la joie que vous en ressentez. Permettez-moi, madame, de vous en faire mon très-humble compliment. Je suis obligé de dire qu'il étoit temps de finir la guerre, et qu'il n'est pas possible de

réparer promptement les maux qu'elle a causés, que les finances sont dans un état déplorable, et que ce ne sera qu'avec le secours du temps, avec une volonté constante et bien suivie, et avec une application continuelle à contribuer au soulagement des peuples, qu'on parviendra à une situation plus heureuse. Quelque besoin que le roi ait d'argent, ce n'est pas en levant beaucoup sur ses sujets, qu'il en tirera beaucoup. C'est une vérité dont je suis plus convaincu que jamais : et sa majesté ne paiera jamais ses dettes, si elle ne laisse respirer tous les ordres de l'état. Il s'agit à présent de faire jouir une nation si soumise et si fidelle, de la gloire, de la consolation et de l'abondance de la paix. Soyez tranquille, madame, sur mes sentiments à cet égard : les plans que j'ai à proposer au roi ne feront murmurer personne : et je me trouve fort heureux de trouver, dans la modération que je me suis prescrite, la gloire du roi, mes sentiments de François, mes devoirs de ministre, et le plaisir d'entrer dans vos sentiments, et de de vous prouver par là le respect extrême, etc.

LETTRE XII.

De Mr. de Torcy.

Ce 12 Janvier 1714.

JE viens d'envoyer, madame, à Saint-Germain, un fort honnête homme, appellé le chevalier de Laye, qui va recevoir les ordres de la reine d'Angleterre, pour lui payer dans le moment qu'elle le voudra, 154000 liv., valant 8000 liv. sterlings, pour le paiement de son douaire.

Comme il est assuré que les autres paiements suivront réguliérement, il doit offrir à la reine de lui donner à présent 300000 liv. Il paiera, si elle le veut, six mois du douaire qui font 481250 liv. Enfin, si la reine le souhaite, il fournira dès à présent toute la somme due pour neuf mois du douaire, expirés le 25 de décembre dernier.

Je voudrois bien, madame, avoir l'honneur de vous mander d'aussi bonnes nouvelles de la négociation de la paix que de celle du douaire; mais il ne paroît encore aucun courier, et les deux

dernieres lettres, venues par l'ordinaire, n'ont rien appris.

LETTRE XIII.

De M. de Bonrepaux.

Fontainebleau, ce 8 Octobre 1714.

MAdame! l'abdication de M. de Pontchartrain me met en état de vous demander une nouvelle marque de vos bontés. J'ai cru, tandis qu'il a été en place, qu'il étoit de mon respect pour le roi de ne pas demander celle où un ministre qui lui étoit agréable, ne m'auroit pas vu avec plaisir. Je parle, madame, de la place de conseiller d'état. Mr. Voisin son successeur pense différemment : il croit non-seulement qu'il est de la gloire du roi de récompenser ses anciens serviteurs ; mais, comme il est sans animosité contre moi, il me met au nombre de ceux qui ont mérité quelque chose. Il trouve d'ailleurs, qu'il ne me manque rien pour occuper cette place ; que j'ai la naissance, les services de toute espece, et la connoissance générale, des affaires, qu'il faut avoir pour la remplir

dignement. Si, dans les bonnes dispositions où il m'a dit qu'il étoit lui-même à cet égard, il savoit par un mot de votre bouche ou de votre main, que vous ne croyez pas indigne de votre protection un homme qui est absolument votre ouvrage, je serois plus hardi à demander au roi une grace où ses ministres ne me seroient pas contraires, et où vous me seriez favorable : son estime pour moi se renouvelleroit en cette occasion, et je me verrois par cet effet de sa bonté en état de finir mes jours avec la distinction qui convient à mes longs services.

Mes affaires périssent toujours en languissant ; manque d'activité, ou de bonne volonté de la part de ceux que le roi en charge, ses bonnes dispositions à mon égard, me sont devenues plus d'une fois inutiles. J'oublierai tous mes malheurs, si cette affaire peut réussir : je préfere l'honneur à tout ; et celui-ci me venant de votre main, aura un nouveau prix à mes yeux.

LETTRE XIV.

De M. de Baville.

Montpellier, ce 31 Octobre 1714.

VOus avez eu, madame, la bonté de me permettre de recourir à vous dans les affaires les plus importantes qui pouvoient me regarder. Dans cette confiance, je vous prie de m'accorder votre protection. Je demande au roi de donner à mon fils une place de conseiller d'état, en remettant celle que je remplis. J'ai considéré qu'étant hors d'état de servir S. M. dans ses conseils, à cause de ma surdité, j'étois devenu un serviteur inutile : et n'ayant qu'un fils, j'avoue que l'objet de mes vœux seroit de lui voir cet établissement. Quant à l'emploi (d'intendant) que j'occupe depuis trente ans, j'ai cru devoir représenter à S. M. qu'étant souvent incommodé de la goutte, je craignois de ne le pouvoir remplir à l'avenir avec la même activité ; mais en même-temps, j'ai eu l'honneur de lui écrire que si elle me trouve encore en état de la servir, je n'aurai jamais d'autre desir

que d'exécuter ses volontés, et de mériter toutes les graces qu'elle m'a faites depuis que je suis au monde. En effet, n'ayant rien qui ne vienne de sa libéralité, j'en serois bien indigne, si tous mes jours n'étoient pas consacrés à la servir autant qu'elle m'en jugera capable, et que mes forces le pourront permettre. Souffrez, madame, que je vous demande en cette occasion des marques de vos anciennes bontés pour un vieillard sourd, goutteux, reconnoissant, et revenu de toute ambition, mais non des sentiments paternels.

LETTRE XV.

De M. Voisin.

Jeudi 1714.

SUivant ce que j'apprends de la santé du roi, il ne paroît plus ce matin que hier il ait été indisposé. La réponse de deux pages de sa main, qu'il fit le soir à M. l'archevêque de Narbonne, fera un merveilleux effet à Paris pour rassurer contre les faux bruits, s'il s'en répandoit. Il vient d'arriver un courier de M. le maréchal

de Villars, qui apporte le projet attendu. Il compte que le roi en sera content. Comme il ne m'envoie pas de copie, je n'en puis rien dire de plus. Nous approchons, ce me semble, de la fin de cette tragédie, et le dénouement sera heureux. Je souhaite que les évêques de l'assemblée donnent le bon exemple qu'ils doivent aux puissances de la terre, et que la paix entr'eux précede celle que le roi fait avec l'Empire.

LETTRE XVI.

D. M. Desmarets.

Ce 25 Février 1716.

VOus avez, madame, pris tant de part aux intérêts de M. de Bonrepaux, que je crois qu'il doit apprendre par vous la grace que le roi lui a accordée sur une affaire qu'il a recherchée, et dont le recouvrement avoit été abandonné. Il a demandé cent mille livres : et S. M. veut bien qu'il soit payé de cette somme sur le produit de l'affaire et à concurrence de ce qui en pourra revenir au trésor royal. Il n'y a personne qui ne

soit touché de recevoir des graces du roi et du plaisir de les publier : mais je crois que, pour éviter bien des importunités que ces graces réveillent, il est bon qu'il ne paroisse pas au public que, dans une situation telle qu'est celle des affaires présentes, S. M. fait d'aussi gros présents dont on ne sait pas les motifs. Car tout le monde n'est pas instruit des services de M. de Bonrepaux, et tout le monde est instruit de l'état de nos finances : et l'envie et la jalousie ne mourront de long-temps.

Si j'étois assez heureux, madame, pour pouvoir vous parler une fois en quinze jours à des heures qui vous fussent commodes, quelques conversations ne seroient pas inutiles dans les conjonctures présentes. Vous aimez l'état, vous en connoissez les forces, vous savez ce qu'il y a à craindre. Permettez-moi donc d'emprunter vos lumieres.

LETTRE XVII.

De M. Voisin.

Ce 8 Avril 1715.

J'Ai reçu ce matin une lettre de M. le cardinal de Noailles. Il demande trois semaines ou un mois pour faire son Instruction Pastorale : et il nomme quelques docteurs, à qui il veut bien la communiquer. Il la fera voir aussi à M. le cardinal d'Estrées, et à M. le cardinal de Polignac. Le délai paroîtra long au roi, et la communication de cette Instruction demandera encore du temps : mais je crois, puisque nous sommes parvenus à avoir un terme fixe, qu'il convient d'attendre, et de ne rien faire jusqu'à ce que l'on voie l'exécution de la promesse, et quelle sera cette Instruction Pastorale.

Me. Voisin a bien passé la derniere nuit ; si elle continuoit à être mieux, l'espérance renaîtroit.

LETTRE XVIII.

Du même.

Ce 8 Juin 1715.

LE courier qui est venu pour M. le cardinal de Bissy, madame, a apporté des lettres de M. Amelot : elles ne contiennent rien de décisif ; et le pape a pris du temps pour se déterminer, marquant toujours une extrême répugnance pour tout ce qui lui est proposé en dernier lieu. Il nous viendra apparemment dans peu de jours un autre courier. L'affaire de M. de Meaux est heureusement finie : il a été bien servi, et votre nom n'a pas été inutile.

LETTRE XIX.

Du même.

Mardi, Août 1715.

VOilà, madame, une réponse de M. le cardinal de Noailles : elle est telle que nous l'avions prévue. Si le roi n'y

pense plus, je crois assez inutile de lui faire voir cette réponse, parce qu'elle rappellera l'idée d'un entêtement dont S. M. peut être encore blessée, quoiqu'il soit accompagné de tous les sentiments de reconnoissance, d'attachement, et de respect. Vous en ferez usage, suivant votre prudence. Je ne crois pas à mon égard avoir autre chose à faire. La fermeté du roi est mise à une longue épreuve : la vôtre n'y est pas moins ; c'est votre courage qui vous soutient.

LETTRE XX.

Du même.

Vendredi 1715.

J'Ai vu, ce matin, M. le cardinal de Rohan ; et cet après-midi, j'ai vu les deux cardinaux, qui se sont trouvés ensemble chez moi. Le projet d'acceptation a été bien discuté et examiné. J'ai fait un mémoire des changements que je crois raisonnables, et même nécessaires ; et des deux côtés, on en paroît assez également content. M. le cardinal de Polignac va agir pour les faire agréer à M.

le cardinal de Noailles. Il espere y réussir. M. le cardinal de Rohan doit aussi en conférer avec M. l'évêque de Meaux, et avec les autres prélats de la commission. Il croit qu'ils pourront en être contents. Ce n'est pas encore le dernier pas : mais on est en chemin de se rapprocher, et j'en espere assez bien. Les réponses qui viendront seront précises, et la négociation sera fort abrégée. J'en souhaite fort ardemment le succès, pour le bien de la religion, et pour le repos du roi et le vôtre.

LETTRE XXI.

De M. Desmarets.

Jeudi, ce 22 Août 1715.

PUisque je ne puis avoir l'honneur de vous voir et de vous parler, madame, pardonnez au zele d'un serviteur fidele, inquiet de l'état de son maître, la confiance avec laquelle je vous explique les réflexions que j'entends faire sur la santé du roi. On est persuadé qu'il n'est pas sans fievre : les médecins qui n'osent prononcer ce mot, le laissent entendre.

On sait qu'ils ont proposé un régime et des remedes, et que dans la consultation, ils ont été d'un avis unanime. Sur cela, on dit qu'il faudroit écrire ce qui a été proposé par les médecins, le lire au roi, s'attacher à suivre le régime proposé, et ne le changer que pour de bonnes raisons. On ajoute : toutes les parties nécessaires à la vie sont entieres : mais il y a un dépérissement, qui, depuis près de six semaines augmente ; c'est le mal auquel il faut rémédier, et l'on peut encore espérer. Tout le monde a confiance en vous, madame, et vous avez confiance en Dieu.

LETTRE XXII.

De M. Voisin.

Paris, ce 23 Février.

VOus serez sans doute étonnée, madame, de voir que cette lettre que j'ai l'honneur de vous écrire, soit pour vous envoyer quelques feuilles imprimées du *Journal des Savants* : mais j'ai cru que vous auriez quelque satisfaction de lire la traduction et l'explication d'un mausolée que l'Empereur a érigé à Vienne, à l'hon-

neur du feu roi. Rien ne marque mieux à quel point sa mémoire est en vénération chez les nations étrangeres, et combien ses rares vertus et ses éminentes qualités sont respectées par les puissances mêmes qui étoient les plus jalouses de sa gloire, pendant qu'il vivoit. La seule chose qui me peine dans ce témoignage glorieux, est de voir et sentir que la nation Allemande ait en cela quelque avantage sur la nôtre : je crois que vous en jugerez comme moi.

Le roi a été un peu incommodé ce matin d'une colique qui lui a causé une espece de foiblesse ou évanouissement : mais le mal n'a eu aucune suite ; et une heure après, il n'y paroissoit plus. J'avois dessein, madame, de vous demander la permission d'aller à Saint-Cyr, la premiere semaine du carême : j'apprends qu'il y a encore bien véritablement la petite-vérole ; et la nécessité où je suis d'aller souvent aux Tuileries, m'arrête. J'attendrai que le mauvais air soit passé ou diminué.

LETTRE XXIII.

De M. le Marquis de Puysieux.

J'Ose vous supplier très-humblement de vouloir bien faire attention aux raisons contenues dans le mémoire que je joins ici. Je crains qu'il ne soit un peu long ; mais il ne m'a pas été possible de m'exprimer en moins de mots. Vous avez toujours honoré, madame, l'évêque de Soissons, de votre protection ; mais j'ose vous protester que je ne parle pour lui en cette occasion, qu'en vue du bien de l'église. Mon frere (permettez-moi de vous en dire ici un peu de bien, madame !) mon frere est un homme de bon entendement, d'un caractere d'esprit très-sensé ; il l'a même orné de toutes les belles connoissances, et son savoir est très-étendu ; il a une grande expérience de tout ce qui s'appelle gouvernement de diocese. Personne n'est plus capable que lui de réprimer tout ce qui s'appelle nouveauté dans la doctrine. Je ne vous parle point de sa vertu. Elle est telle, madame, que sa vie, dès sa plus grande enfance, a toujours été irréprochable. Sa charité en-

vers les pauvres a toujours été très-grande, jusqu'à se dépouiller pour leur soulagement de tout ce qu'il a. Enfin, madame, il me paroît que Dieu et l'église seroient utilement servis, si mon frere, du poste où il est, passoit à celui de Rheims. Il ne sait assurément rien de tout ce que j'ai l'honneur de vous écrire. Je suis même très-persuadé qu'il ne m'avoueroit pas. Il est actuellement à Senlis, tenant l'assemblée provinciale de la Métropole de Rheims : il ignore tout ce qui se fait ici.

LETTRE

LETTRES

DE

M. LE MARÉCHAL DE VILLEROY

A Me. DE MAINTENON.

LETTRE PREMIERE.

Bihl, ce 23 Mai 1707.

MAdame, j'espere que vous apprendrez avec joie l'heureux succès d'une entreprise dont les difficultés étoient assurément considérables : mais, madame, l'envie de plaire au roi, et de lui faire voir qu'il n'a pas de sujet plus fidélement dévoué à sa gloire et à son service, me fera toujours espérer de réussir. Je me suis souvenu, madame, des paroles que S. M. voulut bien vous dire sur mon sujet, qui me firent demeurer un moment à votre porte par la joie de les en-

tendre ; rien n'est si propre à élever le courage.

LETTRE II.

A Villeroy, ce 22 Septembre 1710.

J'Ai senti une bien véritable joie en apprenant le départ du duc de Noailles pour l'Espagne : le roi saura par lui fort en détail la véritable situation de toutes les affaires de ce pays-là ; ce qui est absolument nécessaire pour prendre une derniere résolution : ceux qui ont été envoyés avant lui ne voulant jamais connoître ni approfondir les affaires, et les voyant toujours comme ils les souhaitent et non pas comme elles sont.

Il me semble, madame, que les événements justifient souvent la plupart des choses que j'ai l'honneur de vous mander. Votre silence m'apprend qu'il faut que je m'abstienne de vous parler des affaires générales ; à quoi je vous assure, madame, que je n'aurai nulle peine, quoique la malheureuse situation où nous nous trouvons, excite toujours un homme de bien, attaché au roi et à l'état, de dire des vérités dont l'on pourroit faire de bons

usages. Il y a long-temps que j'ai satisfait à tout ce que je dois à cet égard : ainsi je puis me taire, sans avoir rien à me reprocher. Je conserverai seulement, madame, la liberté que vous m'avez donnée depuis bien des années, de vous faire souvenir, mais très-rarement, que je suis encore au-monde.

LETTRE III.

A Villeroy, le 17 Novembre 1710.

JE prends la liberté, madame, de vous envoyer la seule lettre que j'ai reçue de Me. la princesse des Ursins, depuis celle que vous m'ordonnâtes de lui écrire dans le mois de mars dernier : vous y verrez la répétition des mêmes choses dont vous a instruit M. le duc de Noailles plus particuliérement; sur quoi je ne m'aviserai pas de raisonner. Mais, madame, je ne dois jamais demeurer dans le silence avec vous sur ce qui peut regarder les intérêts de Me. la princesse des Ursins : elle a plus besoin que jamais d'être soutenue par vos conseils: et, comme vous savez, par M. le duc de Noailles, et par vous-même, madame, quelle a tou-

jours été, et quelle est sa conduite, soutenez-la dans de si fâcheuses conjonctures, par la continuation de votre amitié et de votre confiance. Car l'on ne cessera de donner de fausses interprétations à ses sentiments et à sa conduite : mais tout deviendra inutile contre elle quand vous continuerez de lui rendre justice. En me renvoyant sa lettre, prenez la peine de me mander si vous desirez que je lui en donne de nouvelles assurances : il seroit très-inutile que je lui parlasse sur les affaires générales ; je n'en suis point instruit : et c'est par le duc de Noailles que tout cela doit passer ; ce que je regarde comme une grande fortune pour elle. Dieu veuille que tout réusisse à la satisfaction du roi !

LETTRE IV.

A Paris, ce 5 Février 1711.

JE ne puis différer un moment, madame, de vous témoigner l'extrême joie que je ressens de la prise de Gironne : le projet, l'exécution, tout en est glorieux pour M. le duc de Noailles : et je vous assure, madame, que personne ne sent

si vivement que moi sa satisfaction et la vôtre. Je vis hier au soir le duc d'Albe : il a des lettres du 19 de l'autre mois, du roi et de la reine d'Espagne. LL. MM. CC. étoient en marche pour se rendre à Calaora : le prince des Asturies avoit été incommodé, et se portoit bien : Me. des Ursins étoit un peu indisposée, mais ce n'étoit rien : comme les ordinaires sont arrivés ; apparemment, madame, vous aurez reçu des lettres : voilà les affaires d'Espagne dans une situation bien favorable; graces au duc de Noailles et à vous ! il faut espérer qu'elles contribueront à rendre les nôtres meilleures. Que ne puis-je vous affranchir de l'électeur de Cologne !

LETTRE V.

A Fontainebleau, ce 23 Août à minuit, 1711.

JE vous obéis, madame ! je pars demain pour retourner chez moi ; il faut laisser passer l'orage de Bouchain ; que n'ai-je point entendu depuis que je suis ici, et qu'il y auroit encore de choses à ajouter à tout ce qu'on dit ! Quand Bouchain sera pris, je reviendrai me mon-

trer devant le roi, avec les mêmes sentiments que j'ai toujours et que j'aurai jusqu'à la mort. Je vous fais mes compliments, madame, sur la mort de M. le maréchal de Boufflers : c'est une grande perte pour le roi : il étoit né avec des sentiments bien vertueux qu'il a conservés jusqu'au dernier moment de sa vie : le duc de Villeroy a pris la liberté de faire ressouvenir le roi du maréchal de Tallard, si sa majesté songe à disposer de la charge de capitaine des gardes. Vous connoissez, madame, son mérite, ses services, ses talents, et la durée de ses malheurs ; raisons qui doivent lui rendre de bons offices auprès du roi : je suis assuré, madame, que vous ne lui serez pas contraire ; je n'ai osé parler au roi : la malheureuse situation où je suis doit me donner de la retenue sur tout. M. d'Aubigny me mande en général qu'il y a toujours bien de l'éloignement dans les esprits en Espagne, sans me rien expliquer en détail : si vous avez quelque chose à m'ordonner, le duc de Villeroy m'enverra sur-le-champ ce que vous lui enverrez pour moi.

LETTRE VI.

A Versailles, ce 11 Février 1712.

VOtre douleur est trop juste, madame, pour la combattre : la perte de cette adorable princesse (madame la duchesse de Bourgogne) est irréparable, et jamais vous ne devez vous en consoler : mais comme vous vous devez plus au roi qu'à vous-même, songez, madame, qu'il ne peut avoir de soulagement dans ses peines que par vous : cachez-lui votre extrême douleur pour ne pas réveiller la sienne, et tâchez de le détourner de penser à un malheur sans remede : représentez-lui que de sa conservation dépend le salut de l'état que Dieu lui a confié. Que de vérités j'aurois à vous dire pour vous en convaincre ! que ne puis je être sans cesse auprès du roi pour le distraire quelques moments, s'il m'étoit possible, du cruel événement ! J'ose vous assurer, madame, que de tous ceux qui auront l'honneur de l'environner, il n'y en a point qui sente si vivement que moi la perte que nous venons de faire, qui intéressera infailliblement la santé du maître, s'il s'aban-

donne à son affliction : je recevrai tous les jours des nouvelles de Marly ; mais je ne serai rassuré de long-temps sur l'inquiétude que j'ai pour sa personne, et sur la crainte où je suis, madame, que vous ne puissiez résister à l'affliction où vous êtes et à l'effort que vous ferez sur vous-même pour la cacher.

LETTRE VII.

A Marly, le 24 Février 1712.

IL ne faut pas vous laisser ignorer un moment, madame, que le peuple de Paris crie publiquement qu'il faut prier Dieu pour votre conservation, comme nécessaire pour celle du roi : voilà la récompense du vrai et solide mérite : elle tarde, mais elle vient. Le roi me traite avec une bonté qui me rapelle à la vie : je commence à voir les cieux ouverts : il m'a accordé une audience ; j'ai bien de l'impatience de lui renouveller tous les sentiments que j'ai dans le cœur ; je vous prendrai, madame, à témoin sur tout.

Je meurs d'impatience de vous entretenir : la situation des affaires générales

est cruelle; mais il y a des remedes à tout, autant qu'il est possible à l'humanité d'y en apporter, tant que nous aurons le bonheur de conserver le roi : il ne doit rien ignorer ; mais il ne faut pas l'accabler de cent mille mémoires, et de représentations de peines et d'inconvénients, sans rien résoudre : c'est un plan général à quoi il faut penser, qui ne peut être formé que par les plus habiles gens du royaume, bien instruits des loix, et qui en rappellant les exemples passés, formeront un plan sur lequel le roi décidera ensuite avec une pleine et entiere connoissance : la droiture du roi, ses bonnes intentions, et ce qu'il doit à son état, parviendront à tout ce qui sera possible, pourvu qu'il se donne le loisir d'être instruit; c'est là le grand objet : l'affection, et, si je l'ose dire, une véritable amitié, élevent le cœur et l'esprit ; je ne puis me refuser l'opinion de croire que personne ne pense comme moi sur la gloire du roi et sur le bonheur de l'état.

LETTRE VIII.

A Villeroy, le 18 Octobre 1711.

VOus verrez, madame, si j'explique assez nettement ce que vous m'avez fait l'honneur de me dire, et si j'ajoute ou diminue quelque chose aux sentiments où vous êtes : ce que je sais bien, c'est que je ne trouve point d'expression qui réponde aux rares et admirables qualités qui sont en vous. Dieu vous conserve, madame, pour la consolation d'une infinité de malheureux, à qui vous rendez des services sans qu'ils le sachent ! Non, madame, il n'y a rien à faire, qu'à prendre patience : il faut attendre des éclaircissements de part et d'autre, et demeurer dans un profond silence. Au nom de Dieu, madame, ne confiez à personne ce que la lettre vous a appris : je dis, personne sans exception. J'irai recevoir vos ordres à Fontainebleau. Votre etc.

LETTRE IX.

Au Camp de Noielle, ce 22 Juin.

JE prends la liberté, madame, de vous faire mon tres-respectueux compliment sur la joie que vous devez avoir du grand dénouement que nous apprend la déclaration de la reine d'Angleterre : je ne doute pas que S. M. ne l'ait déja reçue : mais comme le hasard peut faire arriver quelque retardement aux couriers, j'ai l'honneur de renvoyer à S. M. celle qui m'a été rendue du consentement de M. le duc D'Ormond, lequel me paroît attendre avec impatience que S. M. m'honore de ses ordres pour une suspension d'armes. Quel calme pour vous, madame, après tant et de si cruelles agitations ! vous, madame, dont les mauvais succès troubloient si souvent la santé, ne devons-nous pas espérer qu'elle sera bien rétablie par le repos que vous allez voir au roi ? Vos bontés pour moi, madame, me font prendre la liberté de vous demander l'honneur de votre protection pour la charge de général des galeres, vacante par la mort de M. le duc de Vendôme ; et si S. M. en

avoit déja disposé, elle m'a fait l'honneur de me dire plus d'une fois qu'elle me distinoit un gouvernement plus considérable que celui de Metz: je prendrai la liberté de lui demander celui de Provence: j'en espérerai un heureux succès, si vous avez la bonté de m'être favorable.

LETTRE X.

Ce 19 Novembre.

LE roi m'apprit hier au soir les nouvelles d'Espagne : j'eus l'honneur de lui dire que quand l'on avoit de bonnes raisons, et qu'on savoit s'exprimer avec force et politesse, l'on persuadoit plus aisément qu'en se servant toujours d'autorité et de menace : on fait souvent parler le roi bien différemment de ce qu'il pense et de ce qu'il veut ; et il est quelquefois représenté par des gens qui ne l'ont jamais vu. Je suis ravi que madame des Ursins justifie par sa conduite tout ce que j'ai avancé au roi de ses sentiments : il faut la servir avec vivacité ; le roi y est engagé, et le peut faire présentement sans se commettre. Conservez-vous, madame ! quand vous serez en état de parler, j'au-

rai bien des choses à vous dire sur ce que vous m'avez envoyé : il faudroit un mot du roi ou un ordre de dire quelque chose de sa part.

LETTRE XI.

Versailles, ce 11 *Mars* 1713.

JE crois, madame, que vous êtes assez contente de ma négociation, de vous avoir délivrée de l'électeur de Cologne : pour sortir d'affaire noblement avec lui, il faudroit que vous lui permissiez que son envoyé vous fît son compliment quand vous irez à la messe, ou quand vous en reviendrez, sans vous arrêter un moment : si vous voyez l'électeur son frere, il sera bien piqué de la préférence. Vous me ferez un grand honneur et un grand plaisir de me donner quelques moments d'audience pour m'affliger avec vous sur bien des choses ; mais pour me réjouir excessivement de la bonne santé du roi.

LETTRE XII.

Versailles, ce 19 Décembre 1724.

VOus me donnez tous les jours, madame, de nouveaux sujets d'admiration par la droiture de vos sentiments : je vois combien vous compatissez au malheur des autres : la peine prématurée que vous ressentez sur la malheureuse situation où Me. la princesse des Ursins peut être réduite, est digne de votre générosité et de votre justice : personne dans le monde n'est pétri de raison et d'équité comme vous. Que de choses j'aurois à vous dire, madame, si j'avois l'honneur de relire avec vous la lettre qu'elle vous écrit ! elle est incomparable dans sa maniere de penser et de s'exprimer : vous ne cessez point de me rendre de méchans offices auprès d'elle. Il n'y a fausses couleurs dont vous ne me peigniez pour lui donner une idée de moi fort différente de la vérité : je suis sérieux, solitaire, campagnard : en vérité, madame, vous êtes bien injuste ; mais cependant je prie Dieu du meilleur de mon cœur,

qu'il vous conserve, malgré tous les maux que vous me pourrez faire.

Je crois savoir tout ce que vous voulez me faire entendre sur les ducs : il faudroit vous expliquer ce qui seroit trop long à vous écrire : il me semble que je ne vois rien qui puisse faire de la peine au roi présentement. J'espere, madame, que vous ne serez plus agitée de la délicatesse d'un sentiment que vous ressentez vivement avec beaucoup de raison : il sera bien plus glorieux.

LETTRE XIII.

A Lyon, le 5 Septembre 1714.

ENfin, madame, voilà le sujet de votre silence développé : vous saviez les bontés du roi à mon égard, vous ne deviez point m'en instruire ; et vous n'avez pas la force de me les cacher : voilà ce que j'ajoute de plus à ma bonne fortune, et de penser, madame, que vous y avez contribué. Je suis si troublé et si agité de tout ce que je dois au roi, que je ne puis rien dire qui réponde à ce que j'ai dans le cœur : s'il vous montre ma lettre, vous jugerez bien, madame, du trouble où je

suis. Je vous prie de me renvoyer celle que j'écris à Me. des Ursins, parce que je les garde toutes.

LETTRE XIV.

Ce 29 Octobre 1714.

MR. de Meaux sort de ma chambre, madame ! il m'a montré le fragment de lettre que vous lui avez donné, qu'il est très-nécessaire de faire voir pour éclaircir des vérités qu'on veut laisser ignorer par un principe de générosité mal entendue. Souvenez-vous, madame, de ce que j'ai eu l'honneur de vous dire sur cela à Fontainebleau : l'on ne veut pas instruire le public des mêmes choses qu'on vous dit.

LETTRE XV.

CErtainement, madame, je suis un favori : il faut l'être bien déclaré pour recevoir tant de graces à la fois et si distinguées : il n'a pas tenu à moi que vous n'ayez vu les premiers mouvements de ma joie : c'est à vous, madame, que je dois

tout : je meurs d'impatience d'être à Rambouillet, pour avoir l'honneur de vous voir : quelles graces n'ai-je point à vous rendre ! et que n'ai-je point à vous dire !

LETTRE XVI.

JE vois, madame, que je suis bien éloigné de flatter votre vanité, quand je vous demande une audience : il n'en est pas de même, lorsque les anciens ministres vous honorent de leur souvenir. Cependant, madame, je fais plus de cas de la maniere dont vous me faites l'honneur de me parler et de me recevoir, que de la préférence apparente que vous avez pour eux. Dieu vous donne, madame, une heureuse année, et une santé proportionnée à vos besoins. Une contrainte continuelle est un état de souffrance insupportable.

Je vous envoie la lettre de Me. des Ursins : tout ce qu'elle écrit est digne de réflexion : je la crois très-capable de prendre le parti d'une retraite très-honorable, dès qu'elle se croira hors d'état de soutenir le poste où elle est : je serois bien surpris si elle prenoit un parti de

foiblesse, et si elle s'exposoit à l'importunité des faux généreux.

LETTRE XVII.

Mercredi, à dix heures.

L'Etat où est le roi, madame, me perce le cœur de douleur : il me paroît plus affligé qu'il ne l'a été de tous les malheurs passés : enfin, il est à la veille de perdre tout ce qui lui reste, ce cher et précieux enfant qui ne tient qu'à un filet. Jamais fatalité a-t-elle été égale ? qu'est ce que tout cela ne rappelle point ? peut-on vivre, sans être dans une crainte continuelle ? La présence de ce cardinal irrite encore la douleur que l'on ressent : mais, madame, l'on ne sauroit parler que du malheur qu'on envisage : je sors de chez M. de Berry : il me paroît moins mal, mais je ne saurois me rassurer : je vous supplie de croire que je vous plains autant que vous êtes à plaindre.

LETTRE XVIII.

VOus êtes auprès du roi, madame ! vous le voyez et vous savez tout : je n'ai rien à vous apprendre, ni à vous représenter qu'une chose : voulez-vous que l'opinion seule de M. Fagon décide de la vie du roi ? Le dernier Bourgeois, quand sa famille le croit en danger, assemble ce qu'il y a de plus habiles médecins pour faire une consultation : le roi sera-t-il le seul dans son royaume, privé d'un tel secours ? M. Fagon peut-il vouloir décider seul d'une chose si importante ? En vérité, madame, cela me fait trembler ! tout le monde pense comme moi, et n'ose le dire. Le roi est vieux, il souffre depuis long-temps, il s'affoiblit tous les jours : il n'y a pas un moment à perdre pour le soulager, si l'on veut encore trouver quelques restes de vie dans son tempérament. Mes alarmes n'ont toujours été que trop bien fondées. Il faut connoître le mal du roi pour le guérir. Comme M. Fagon est plus habile que les autres, son opinion prévaudra : et au moins l'on aura la consolation de savoir que tout se fait par l'avis unanime de ce qu'il y a de plus

habiles gens dans le royaume. Dieu veuille, madame, que vous entriez dans mes sentiments, ou, pour mieux dire, dans celui de tous ceux qui sont véritablement attachés au roi ! Il ne faut point se flatter, madame ! le roi est dans un état à tout faire craindre, s'il ne change totalement de maniere de vivre. Il ne faut point balancer de lui déplaire pour lui dire des vérités dures pour son salut et pour le nôtre : c'est sur quoi, madame, je vous supplie que je puisse vous parler : tout le reste n'est rien en comparaison.

LETTRE XIX.

Mardi.

LE sujet de mes alarmes et de mes inquiétudes, madame, depuis un mois, c'est la maigreur, le dégoût et l'altération où est le roi. Je ne suis que trop justifié présentement auprès de vous, madame, après avoir connu le mal aussi grand qu'il l'est : il faut aussi convenir des vérités qui peuvent donner de la consolation : le roi est tout entier et n'a aucune partie attaquée. S'il veut suivre le régime dont tous les médecins sont convenus, sans le dé-

ranger, il y a encore des ressources dans son bon tempérament. De la maniere dont cela se conduit, le roi ne sera point importuné, ni M. Fagon contredit : le roi étoit encore mieux ce soir en se couchant qu'hier : il a beaucoup sué. Boudin y passe la nuit, dont je suis ravi pour le soulagement du premier médecin, qu'il faut conserver bien précieusement. Je meurs d'impatience de voir les progrès des premiers remedes : je vois avec consolation que le roi prendra le parti de se donner plus de repos. Dès que l'on sera un peu plus tranquille sur son état, j'aurai l'honneur de vous rendre compte de bien des choses chimériques, qui se débitent dans le monde, et sur-tout du raisonnement qu'on fait faire au parlement sur le dépôt du testament : mais, madame, on ne peut être encore occupé que de la conservation du roi.

LETTRE XX.

Jeudi, à 11 heures.

J'Arrive de Paris, madame, bien consterné : je l'étois dès le matin, n'étant parti qu'après la consultation des médecins. Que faut-il penser ? Ne peut-on pas

tout espérer du bon tempérament et du courage du roi, pourvu qu'il observe réguliérement le régime qu'on lui a réglé avec tant de connoissance et de sagesse ? Je chercherai demain l'occasion de vous voir pour m'affliger ou me consoler, madame, suivant l'état où vous serez, qui me dira celui où est le roi.

LETTRE XXI.

Dimanche, à 11 heures du soir.

LE roi a mangé raisonnablement à souper : mais il n'a pas pu avaler de viande : il m'a paru ce soir plus tranquille et l'air moins abattu. Il a remué les jambes et les a mises alternativement sur ses genoux, sans sentir de douleur. M. Fagon ne passera pas la nuit auprès de lui. Il seroit fort à desirer qu'un médecin en passât deux de suite pour bien connoître son véritable état. La continuation d'altération donne de justes craintes, quoiqu'il ne se manifeste rien au-dehors. Dieu veuille, madame, qu'une bonne nuit ranime encore nos espérances !

Le roi a bu un verre d'eau après avoir été au lit : il a des gelées de viande et de

pomme pour lui rafraîchir le gosier et la bouche pendant la nuit.

LETTRE XXII.

Lundi, à 11 heures du soir.

IL y a près de huit jours que le roi ne s'est couché si tranquille et si peu altéré : il m'a fait l'honneur de me dire : *Je me sens plus libre.* M. Fagon doit être cru : mais plus il sera soulagé et excité par les lumieres des autres, plus les siennes seront supérieures. Si je pense mal, madame, vous devez me le pardonner en faveur de mon zele et de mes bonnes intentions.

LETTRE XXIII.

Ce 25 Août, à 3 heures, 1715.

JE sors du dîner : le roi n'a point mangé : il est dans un accablement à faire mourir de douleur : ne perdez pas l'occasion, madame, de parler du Dauphin : la conscience et notre reconnoissance nous y engagent également.

LETTRE XXIV.

A Mlle. d'Aumale.

Vendredi à midi.

TOut sera prêt à deux heures précises : ayez soin, mademoiselle, que les laquais de ces dames qui sont sur le degré de la salle qui entre dans le sallon, se retirent, afin qu'ils ne voient pas entrer ma chaise. Je serai à une heure trois quarts chez Me. de Maintenon.

LETTRE XXV.

A Me. de Maintenon.

Samedi à deux heures.

IL faut louer Dieu d'une si bonne nuit : si cela continue et que le pouls se fortifie, nos affreuses idées seront suspendues. L'on peut se taire ; mais comment ne pas penser à ce qui désespere ?

Il est vrai, madame, que le roi me parut hier moins animé à la musique : il est

est à desirer qu'il puisse se lever et demeurer au moins un moment en robe de chambre: naturellement il aime à dormir. Je suis ravi qu'il ait été plus sensible en baignant sa jambe : l'on craint tout, jusqu'à le voir trop dormir : il me semble que je suis plus propre à le ranimer que tout ce qui est au-tour de lui.

J'ai envoyé la lettre anonyme à Mr. Desmarets : et il n'y a d'usage à en faire que ce que vous me faites l'honneur de me mander. Je sais l'état où vous êtes, madame, en apprenant celui où est le roi.

LETTRE XXVI.

A huit heures.

LE roi a pris un bouillon à huit heures, et ensuite il a mangé un biscuit trempé dans du vin, qu'il a trouvé bon : il a plus de vie qu'il n'en avoit hier. Vous serez avertie bien réguliérement de tout ce qui arrivera dans la cruelle situation où nous nous trouvons. Comptez toujours sur moi comme sur vous-même. Je vous ferai savoir s'il a nommé votre nom.

LETTRE XXVII.

A Mlle. d'Aumale.

Samedi à quatre heures.

LEs forces du roi ne peuvent finir : il est sans suite de connoissance, et respire encore : d'un moment à l'autre, il peut finir. Quelle douleur de le voir encore en vie, et de ne pouvoir rien espérer ! Au bas de mon billet, mandez-moi des nouvelles de Madame : si vous démêlez qu'elle ait quelque curiosité sur ce qui regarde Mr. le Dauphin et sur l'état, je vous instruirai de tout, plus empressé de lui marquer mon respect et mon attachement que jamais.

LETTRE XXVIII.

A la même.

Dimanche après midi.

IL faut se désespérer et pleurer jusqu'à la mort, mademoiselle ! nous en avons plus de raison que jamais. Le jeune roi

pleure comme nous, et sent déja son malheur : je ne puis recevoir de consolation, que dans les moments que je pourrai voir Me. de Maintenon, comme une occasion de m'affliger encore davantage, s'il est possible.

LETTRE XXIX.

A Mad. de Maintenon.

A neuf heures du soir.

JE vous envoie le premier avis qui m'est arrivé de la délibération du parlement : tout paroît contraire à la volonté du roi. Voilà la premiere scene : apparemment le dernier acte sera tragique. Quel malheur de survivre à la perte que nous venons de faire !

Voici un nouvel incident qui va faire bien du bruit : le roi est un peu enrhumé : cela fait prendre le parti sage à Mr. le duc d'Orléans de ne le point mener à Paris : quel trouble dans Paris, et partout ! mandez-moi, madame, si je puis aller ce soir à Saint-Cyr. Le plus heureux état que nous pouvons envisager, ne peut être qu'une inquiétude et un tourment

continuel. Je languis bien de pleurer avec vous sur le passé et sur l'avenir. Vous avez à essuyer bien de faux empressements. On dit qu'il va paroître bien des nouveautés, et que n'avoir pas été aimé du feu roi sera un titre pour plaire à M. le duc d'Orléans. Rien ne me surprendra, rien n'augmentera ma douleur.

LETTRE XXX.

A la même.

VOus devez savoir tout ce qui se passa au parlement. C'est le comble de l'abomination, pour tous ceux qui s'y sont trouvés. Je voudrois bien être déterminé par vous, madame, au parti que je dois suivre : par ma volonté, je voudrois tout abandonner : je ne puis vivre avec tant de gens qui ont trahi le roi avant sa mort.

Je suis plus en peine de votre état, que du mien : la fin de votre vie vous rendra éternellement heureuse : mais si nous avons le malheur de vous perdre, que nous restera-t-il ? Tant que nous respirerons, nous serons occupés du soin de

mériter votre estime et vos bontés, que je mets bien au dessus de tous les avantages de la fortune.

L'on vient de me dire que vous eûtes hier une longue visite.

Voilà, madame, tout ce que le roi me fit l'honneur de me dire : c'est un surcroît de douleur, que de rappeller toutes les merveilles de sa mort.

LETTRE XXXI.

A Mlle. d'Aumale.

A Vincennes, ce 13 Septembre 1715.

LA journée d'hier, mademoiselle, fut bien fatiguante, et pas moins douloureuse que celles que nous passons, depuis la cruelle perte que nous avons faite : tout nous la rappelle. Il est inutile de vous en faire le détail : votre indignation augmenteroit, s'il est possible, contre tous ceux qui manquent de fidélité et de reconnoissance pour celui que nous pleurons et pleurerons jusqu'à la mort. Le roi se porte parfaitement bien : il marque déja la grandeur et la dignité du feu roi. Dieu veuille lui en donner les grandes

qualités ! M. votre frere m'a parlé : je l'ai présenté à M. le duc du Maine : il faut avoir un peu de patience avant de me mettre en œuvre. Je prévois de grands changements. J'essayerai de rassembler ce que vous desirez : il y a des questions que je n'oserai faire.

Je vous supplie de dire à Me. de M. que je me tiens offensé qu'elle puisse croire que j'aie besoin d'être sollicité sur tout ce qui peut avoir rapport aux choses où son nom pourra être nommé. Je regarde comme un des devoirs les plus essentiels de ma vie, de lui marquer une reconnoissance éternelle. Je suis bien affligé de n'avoir pu aller encore prier Dieu à Saint-Denys. Je vis dans une tristesse et dans une contrainte qui me tue : que vous êtes heureuse à Saint-Cyr, en comparaison de la vie que je mene ! Donnez-moi toujours des nouvelles de Madame, je vous en supplie, et conservez-moi toujours votre amitié.

On ne changera rien aux anciens états. J'ai déja envoyé la lettre de Me. de Maintenon à Me. des Ursins. Elle est allée à Chambery, au-lieu d'Avignon, pour être entiérement hors de France, où elle attendra la réponse de M. de Torcy, pour savoir s'il y a un endroit sur la terre où

elle puisse rester. Si M. le duc d'Orléans ne lui accorde pas sa protection à Rome, comme le feu roi l'avoit fait, il ne sera pas possible qu'elle y puisse rester. L'Allemagne, l'Espagne, et l'Italie qui maintenant est toute Espagnole, la détestent également. Il s'en faut bien qu'on écrive tout ce qu'on voudroit dire.

LETTRE XXXII.

A la même.

A Paris, ce 22 Septembre 1715.

JE vous envoie, mademoiselle, la liste des conseils : voilà la forme du gouvernement bien changée : matiere de discourir, mais qui ne se peut pas traiter par lettres. Je crois que Madame regrettera Mr. Desmarets : pour moi, je le plains infiniment. Je vous prie d'assurer Madame, que je ne changerai jamais de sentiment, et que je suivrai les volontés du roi, comme je faisois ses ordres pendant sa vie. Je souhaite que la petite promenade n'ait point fait de mal à Madame, et que Dieu lui donne la force de souffrir long-temps. Si la visite de Mr. le duc

du Maine l'a dérangée, je vous supplie de lui dire qu'elle doit s'attendre que, lorsque j'aurai l'honneur de la voir, je la rendrai encore plus malade. Vous avez beau souhaiter de demeurer dans l'ignorance, comme un bien : vous en savez trop pour ne pas soupçonner que nous aurons tous les jours de nouveaux sujets d'affliction ; et vous voudrez tout savoir. Nous sommes dans un état à n'avoir rien à ménager sur notre douleur.

Au premier avis qu'on eut à Rome de la mort du roi, le Pape assembla une congrégation, où il témoigna beaucoup de douleur : il fit l'éloge de la protection qu'il avoit accordée à l'Eglise pendant tout son regne. Mais que dites-vous de Me. la princesse des Ursins, qui, dans le monde entier, n'a pas un chevet à mettre sa tête ?

LETTRE XXXIII.

A Me. de Maintenon.

LA seule crainte de vous déplaire, madame, m'a empêché d'avoir l'honneur de vous écrire. Je reçois la permission que vous m'en donnez, comme

une des plus grandes marques de votre bonté, à laquelle je suis plus sensible que jamais. Mais, madame, ne me refusez point la grace que je vous demande encore avec plus d'instance, d'avoir l'honneur de vous voir. Je ne puis rien mettre dans mes lettres, qui réponde à mes sentiments. Vous ne sauriez craindre de nouveaux sujets d'affliction. En me voyant, votre douleur ne peut jamais cesser ni diminuer. L'honneur que j'aurai de vous entretenir ne changera point votre état : je ne ferai que vous confirmer dans la sainte et sage résolution que vous avez prise de vous séparer du monde pour jamais : exceptez de cette résolution l'homme du monde qui vous est le plus fidélement attaché : donnez-moi la consolation de conformer mes sentiments aux vôtres : les dispositions de mon cœur et de mon esprit m'y portent : vous avez contribué au bonheur de ma vie, s'il étoit possible qu'on pût être heureux dans ce monde : ne me refusez point, madame, des conseils aussi sages et aussi éclairés que les vôtres, pour m'aider à soutenir la situation où je me trouve, qui a tant de peine, malgré tant d'éclat. Il est inutile de vous assurer, madame, de la continuation de mon respect et de mon attachement.

LETTRE XXXIV.

Ce 22 Octobre 1715.

QU'on se sent soulagé, madame, quand on a eu la consolation de s'affliger et de nourrir sa douleur avec vous! Les derniers moments que j'ai eu l'honneur de passer avec vous, me repassent incessamment dans l'esprit : et je sens que les mêmes choses que je vous ai dites, je vous les répéterois encore, avec le même empressement. J'en aurai des nouvelles à y ajouter : chaque jour fournit quelque nouveau sujet d'affliction. Mr. le Grand, qui vient d'être jugé par le conseil de régence, a perdu le procès qu'il avoit contre Mr. le Premier : le roi ne l'auroit pas condamné : l'on n'a pas jugé qu'il pût être maintenu dans tous les droits et avantages de grand écuyer de France, comme l'avoit été M. de Bellegarde. Dieu nous assiste! Mr. le duc de Noailles m'a fort demandé de vos nouvelles; et si vous m'aviez parlé de lui, il auroit fallu trop de temps pour lui rendre compte de la conversation que j'eus le bonheur d'avoir avec vous, qui ne sauroit jamais recom-

mencer assez tôt, selon mes souhaits. Dieu vous conserve, madame, et vous délivre des douleurs corporelles ! pour celles du cœur et de l'esprit, elles ne finiront jamais. Ne craignez plus les éclaircissements de ma part, ni que je vous fasse des reproches. Je vois bien, madame, qu'il ne faut vous dire que les vérités qui peuvent vous plaire, et vous taire toutes celles qui vous affligent ; c'est-à-dire, madame, bannir du commerce dont vous voulez bien m'honorer, une confiance abandonnée, qui seroit la seule consolation qui me reste. Les affaires m'attristent et m'inspirent un éloignement continuel pour les choses que je suis forcé de faire : le seul attachement à la personne du roi, est à quoi je voudrois être assujetti. Tout est dans un grand mouvement en Angleterre : et vous devez savoir que Mr. le chevalier de Saint-George est présentement exposé aux plus grandes aventures : Dieu veuille protéger ses justes entreprises ! Mr. le C. de Rohan aura l'honneur de vous voir aujourd'hui : je crains bien que l'entretien qu'il aura avec vous ne vous cause de nouvelles peines.

LETTRE XXXV.

A Vincennes, ce 16 Nov. 1615.

JE ne reçois que dans ce moment, madame, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire : c'est un long retardement. Un peu de douleur à la main droite m'oblige de me servir de celle d'un autre : ce qui m'empêche de répondre plus particuliérement à ce que vous demandez : vous attendez-vous que je confie au papier au à la poste tout ce que je voudrois avoir l'honneur de vous dire ? Je ne doute guere que vous ne soyez bien attentive aux événements qui se passent en Angleterre, non-seulement par rapport au chevalier de Saint-George, mais par l'intérêt, et si sensible et si raisonnable, que vous prenez à cette sainte reine. Voici, madame, ce que je sais du chevalier de Saint-George. Vous le devez savoir parti mystérieusement de Commerci, en chaise roulante, vêtu de violet, en ecclésiastique, avec un petit collet, malgré la vigilance des espions, sans qu'ils aient pu avoir ni vent ni nouvelles de son départ, que deux ou trois jours après sa sortie de

Commerci. L'on prétend qu'il a passé la Seine auprès de Rouen. L'on a arrêté un Anglois qui avoit le passeport de mylord Stairs près de Rouen même : on le soupçonne d'être un des espions qui guêtent le chevalier de Saint-George : l'on a même des soupçons qu'il avoit de bien mauvaises intentions. Dès qu'on apprit que le chevalier de Saint-George étoit en mouvement, mylord Stairs vint en donner part à S. A. R., et lui dit qu'il prenoit sa route par Château-Thierry : sur-le-champ, M. le duc d'Orléans envoya Contade à Château-Thierry, et lui ordonna d'aller encore plus loin pour s'informer de la marche du prétendant, et de l'arrêter, s'il le rencontroit : sa recherche n'a eu aucune suite. Suivant toutes les apparences, le prétendant doit être embarqué : mais je ne crois pas qu'on en ait encore des avis certains.

Quant aux nouvelles d'Angleterre, elles paroissent aussi favorables qu'on le peut desirer : tout le nord d'Ecosse est en armes : le mylord Man, qui est à la tête, mande qu'il a vingt mille hommes sous les armes, séparés en régiments, bien armés et payés, qui attendent le prétendant avec grande impatience.

LETTRE XXXVI.

A Paris, ce 7 Décembre 1715.

LEs nouvelles d'Angleterre ne sont pas bonnes : l'on y a donné un combat, où il paroît que le duc d'Argile a eu de l'avantage sur les Ecossois. L'on a certitude que le prétendant s'est embarqué le 27 du mois passé, et l'on croit que le duc d'Ormond l'avoit précédé de quelques jours. Je ne sache point qu'on ait d'autres nouvelles certaines du prétendant. Le secours que les Hollandois envoient au roi d'Angleterre est arrivé dans la Tamise. Il est bien à craindre que le parti du prétendant ne soit bientôt dissipé, le roi George ayant de grands moyens et des forces étrangeres : et le prétendant n'a de protection, que son droit naturel, et l'affection d'une nation aussi changeante qu'intéressée à ne pas changer dans les circonstances présentes. Il n'y a que Dieu qui puisse le soutenir : les causes secondes ne peuvent se mettre en œuvre.

Je vous envoie, madame, l'oraison funebre du feu roi, prononcée par M. l'evêque d'Alep : tout vous y rappellera

la religion, la grandeur d'ame, et la bonté du roi: vous y trouverez Saint-Cyr placé dignement : enfin, tout vous maintiendra dans la juste affliction où vous êtes.

LETTRE XXXVII.

A Paris, ce 28 Décembre 1715.

JE ne saurois douter, madame, que vous n'ayez appris avec quelque peine la cruelle situation où je suis depuis huit jours. Mon petit-fils a été à l'extrémité jusques à hier au soir par une petite-vérole d'une si mauvaise qualité, qu'il y avoit tout à craindre, même sans qu'il survînt d'accident. Deux jours après qu'elle eut paru, ma fille du Calvaire fut attaquée du même mal : elle commence aussi à se mieux porter. Mes petites-filles sont dans le même couvent. Jugez, madame, de l'inquiétude d'un grand-pere attaché à sa famille, ce qu'il souffre de voir quasi tous ses enfants attaqués du même mal en même-temps. Mon petit-fils qui entre dans son neuf dès ce soir, commence à me donner des espérances ; ma fille de même, quoiqu'elle ne soit que dans le cinq : tout

cela est bien triste, madame ! la seule consolation qu'on puisse avoir, c'est de se soumettre à la volonté de Dieu. Après les malheurs que nous avons vu arriver, peut-on se plaindre de la destinée ? Comme je n'ai point l'honneur d'être encore auprès du roi, je me suis établi dans une maison auprès de la mienne, pour soulager à tous moments ou augmenter mon inquiétude. Je ne vais point à Vincennes, quoique je n'approche pas de chez moi : on ne sauroit pousser la précaution trop loin pour la conservation du roi.

Apparemment la reine d'Angleterre vous tiendra la parole qu'elle vous a donnée : car elle doit être informée que le chevalier de Saint-George s'est embarqué le 23 par un vent favorable : Dieu veuille qu'il dure tout le temps qu'il est nécessaire pour le faire arriver à bon port. Les nouvelles d'Ecosse et d'Angleterre confirment la continuation de la révolte, et que le général Carpenter a été battu, et contraint de se retirer. J'oubliois d'avoir l'honneur de vous dire, madame, que le duc d'Ormond s'est embarqué avec le chevalier de Saint-George.

J'ai rappellé à M. le duc de Richelieu l'affaire de Me. de Saint-Remi des Landes : je souhaite qu'il remplisse ses devoirs par

rapport à vous et par rapport à lui. Vous savez le mariage que nous allons faire, M. d'Harcourt et moi : mais qui peut répondre aujourd'hui qu'un mariage soit heureux ?

LETTRE XXXVIII.

A Paris, ce 30 Décembre 1715.

MA fille vient de mourir, madame ! j'en suis inconsolable : je l'aimois tendrement, et elle me donnoit tous les jours de nouveaux sujets de l'aimer : c'est une suite du premier malheur, d'avoir perdu le roi, pour l'intérêt de ma famille. La conservation de mon petit-fils, qui est en train de guérison, est plus importante : mais je suis plus touché par le cœur de la perte que je viens de faire, que de tout ce qui pouvoit m'arriver : je ne vis que pour souffrir. La continuation de mon malheur attaque si fort mon humeur et la disposition de mon esprit, que je n'agis plus que par effort de raison, et totalement contre ma volonté et mon inclination. De telles dispositions sont bien convenables pour aller profiter de la liberté que vous me donnez d'aller

à Saint-Cyr. Comme M. le Chancelier y a été, je ne crains plus de concurrent.

LETTRE XXXIX.

A Paris, ce 20 Février 1716.

JE ne puis rien ajouter à la longue lettre dont je vous ai envoyé copie : si vous avez envie d'être informée de ma triste et affligeante situation, donnez-vous la peine de la relire : vous y trouverez les faits purement et simplement contés : et ce point d'honneur, que vous dites n'entendre pas, ne consiste, madame, que dans la préférence que M. de Rohan a donnée à ses petites-filles, sur ses filles qu'il a déshéritées entiérement : disposition la plus injurieuse qu'il pût jamais faire par rapport à ses filles, et pour celui qui devoit épouser l'aînée. Je m'en rapporte, madame, à tout ce qui vous en sera dit et mandé par des gens désintéressés : et pour la derniere fois, j'aurai l'honneur de vous dire, que je suis bien à plaindre d'avoir été forcé par honneur de prendre un parti qui me rend le plus malheureux homme du monde. Je suis né pour vous dire des choses désagréables et affligeantes.

Le roi se porte bien, malgré l'alarme que nous avons eue : il faut s'attendre à vivre dans des agitations continuelles : voilà ce que c'est d'être chargé d'un enfant si cher et si nécessaire au repos du monde. J'eus le plaisir de voir hier long-temps Me. d'Havrincourt : vous jugez bien que je ne lui parlai que de vous. On vous en a trop dit sur ma maison, et pas assez du respect du maître.

LETTRE XL.

A Paris, 20 Juillet 1716.

JE vous envoie, madame, l'écrit que vous desirez de moi. Je vous prie de me faire l'honneur de me le renvoyer quand vous l'aurez lu. Je crois que vous y trouverez bien des choses qu'il auroit fallu supprimer : tout cela ne sert qu'à aigrir les esprits, et point du tout à les concilier. Je fais chercher les deux livres que vous souhaitez, qui vous amuseront dans l'heureuse situation d'esprit où vous êtes, de n'être occupée que du bien général. Mon Dieu ! madame ! que ne méritez-vous point à qui connoît toutes les qualités si admirables et si respectables

de votre cœur, et votre maniere de penser ! Je vis hier la reine d'Angleterre : combien de fois votre nom fut-il nommé ! et avec quelle tendresse ! Dimanche, j'aurai l'honneur de m'aller *jeter à vos pieds*. J'ai aussi quelques nouvelles sur la constitution qui peuvent donner quelque espérance d'un accommodement : mais cela est trop peu avancé pour y prendre encore une entiere confiance. C'est beaucoup de voir un train différent de celui où l'on s'est trouvé : Dieu veuille qu'il inspire aux deux partis un esprit de paix ! j'aurai soin de vous en informer. L'ouvrage de M. le cardinal de Rohan et de ces Evêques a été, ou doit être remis aujourd'hui à M. le Régent. Les gens les plus capables sont persuadés que le parti des deux cardinaux se pressera, autant qu'il lui sera possible, pour parvenir à un accommodement : mais l'on doute fort, malgré bien des assurances réitérées, que M. le Cardinal de Noailles apporte de sa part les facilités qu'on espere. Par l'ancienne connoissance que vous avez de ces affaires-là, madame, vous en jugerez mieux que personne.

Il y a un mois que je suis éloigné des affaires, sans entendre parler de rien. Depuis que je suis ici, il me revient que

les choses se disposent favorablement, pour faire des alliances, qui est ce que nous pouvons desirer de mieux. La santé du roi est parfaite, mais l'air est empesté à Paris. Je suis entiérement de votre avis sur les affaires de l'Eglise : l'on parlera beaucoup de part et d'autre : le parti de nos deux cardinaux sera facile en tout ; mais jamais celui du cardinal de Noailles ne se joindra au leur. Depuis la mort du roi, M. le Régent a été amusé : je crois que cela ne changera pas : c'est un grand malheur. Je vous envoie, madame, une lettre que je viens de recevoir de Me. la princesse des Ursins : elle est bien heureuse d'être à Gênes : il me paroît qu'elle est dans une situation tranquille : saura-t-elle faire un bon usage de son esprit ?

LETTRE XLI.

A Paris, ce 22 Novembre 1716.

JE vous envoie, madame, le troisieme rôle de ceux qui ont été taxés : il se monte à près de 26 millions ; je crois que vous ne doutez pas que cela ne cause une grande agitation dans le

public. Je m'en vais demain, par l'ordre du Régent, à St. Germain, pour parler à la reine d'Angleterre : quoique je n'aie pas des choses agréables à lui dire, je suis assuré que je lui trouverai autant de raison que de douleur. Elle doit se louer des honnêtetés et de l'attention de M. le Régent. Plût à Dieu que vous pussiez vous trouver en tiers dans la conversation que je dois avoir avec cette incomparable reine ! que vous y seriez utile, madame, pour consoler et pour donner de la confiance sur tout ce qu'on peut raisonnablement prétendre ! Ne perdez point de vue l'idée que vous vous faites d'aller à Saint-Germain. L'endroit qu'habite la reine d'Angleterre est le sanctuaire de la sainteté et de la vertu : qui peut mieux figurer que vous, madame, dans un tel lieu, si vos forces vous permettent d'y aller ?

LETTRE XLII.

A Paris, ce 19 Février 1717.

VOus avez vu Me. de Ventadour, madame ! Elle vous a conté les merveilles de notre jeune roi. Je ne sais rien

de si admirable dans un prince, que d'y trouver des sentiments d'amitié : il en donne tous les jours de nouvelles marques à Me. de Ventadour : cela produit dans la suite de méchantes humeurs : mais il faut lui tout pardonner en faveur du sentiment. Je suis comblé d'honneurs, madame ! mais, en vérité, accablé du poids que j'ai à supporter. J'irai vous confier toutes mes peines, le plutôt qu'il me sera possible. L'on croit que la constitution va fort mal : vous n'aurez pas de peine à vous le persuader. Je prends la liberté de vous envoyer une lettre que je viens de recevoir de Me. la princesse des Ursins. Il me paroît qu'elle se trouve dans une situation assez douce. Si elle est capable d'envisager son état de sang froid, elle se doit trouver bien heureuse. Que dites-vous, madame, de ce que la fortune rassemble ? Ce Cardinal del Giudicé, cet ennemi implacable de Me. des Ursins, qui a contribué à sa perte, et qui depuis l'a toujours insultée dans son malheur, est parti d'Espagne disgracié, sans avoir vu le roi, ni la reine, ni le Prince des Asturies ; il doit arriver incessamment à Gênes, où il trouvera Me. des Ursins. Mon Dieu ! Madame! qu'il y a de la folie de desirer de remplir de grandes places,

qui ne sont considérées et estimées que par ceux qui ne les possedent point ; et qui ne sont rien en effet, que par l'attachement véritable qu'on a dans le cœur pour le maître qui les a confiées ! mais dès qu'on n'est plus soutenu de la présence de celui à qui l'on doit tout, la séparation du monde et le repos est préférable à tout. Que je suis éloigné de jouir d'un pareil bonheur !

LETTRE XLIII.

A Paris, ce 26 Février 1717.

VOus entendrez parler, madame, d'une requête qui a été présentée au roi par MM. les ducs. Je ne vous en ferai point le détail : suivant mon opinion, elle a été donnée trop précipitamment : car il n'est point question présentement des choses sur lesquelles ils font des représentations. Ce n'est que par rapport au rang intermédiaire. Tant que l'Edit et la Déclaration de 1714 et 1715 subsisteront, la requête est inutile, et par conséquent prématurée. Mais dans ces choses-là, le grand nombre l'emporte, et l'on ne sauroit se séparer du corps. Les affaires grossissent

grossissent tous les jours. Il sera question demain de la derniere décision sur l'affaire de la constitution. Peu de gens croient qu'elle finisse heureusement. Vous serez bientôt instruite, madame, du tour que cette affaire prendra : et vous le pourriez être déja, si M. le duc de Noailles le vouloit ; car vous croyez bien qu'il sait la derniere résolution de M. son oncle. M. le Régent y fait de son mieux : et l'on ne peut y apporter plus d'activité et de desir de finir une si importante affaire.

Le roi est le plus aimable enfant que j'aie jamais vu : les charmes de sa personne augmentent encore les vœux qu'on fait pour sa conservation. Il se désaccoutume un peu de Me. de Ventadour, sans que son amitié diminue pour elle. Voilà, madame, une peinture que je vous supplie de ne pas croire exagérée.

Le roi d'Angleterre a passé les Alpes. Le roi des deux Siciles lui a envoyé des officiers et des équipages pour le servir et le défrayer, tant qu'il sera dans ses états : l'on croit qu'il séjournera quelques jours à Turin. M. le chancelier, le premier président, le procureur-général, les deux avocats-généraux, le maréchal d'Huxelles, le marquis d'Effiat, Pelletier de Souzy,

et Amelot, conseiller d'état, voilà les grands acteurs qui décident de la religion. Plût à Dieu, madame, que nous fussions à trente ou quarante lieues de Paris, dans un beau château, à n'être occupés que du soin d'élever et d'instruire le précieux reste de nos maîtres!

LETTRE XLIV.

A Paris, 13 *Février* 1717.

JE m'acquitte, madame, d'une promesse que je vous ai faite il y a long-temps, de vous envoyer l'Instruction de l'aumône générale de Lyon, et la Direction et économie du grand Hôtel-Dieu de la ville de Lyon. Vous verrez, madame, des établissements dignes d'admiration: vous y remarquerez la magnificence et la piété des citoyens de Lyon. Ces deux livres méritent d'être lus. Enfin, madame, me voilà au moment d'entrer auprès du roi! mon cœur, mon affection et ma reconnoissance me font desirer ce que je sens bien qui fera le sujet d'une agitation continuelle, et d'une inquiétude sans fin. Mais j'y suis livré, et je m'y abandonne totalement; ce sera lundi à midi qu'il

ne sera remis. Que de larmes répandra Me. de Ventadour ! mais en même-temps, quelle consolation ne doit-elle pas avoir d'avoir élevé le roi, jusqu'à sept ans accomplis, bien fait, en bonne santé, et les commencements de toutes les bonnes qualités qu'on peut desirer ! Qu'elle est heureuse, madame ! et que ceux qui sont chargés de fournir une carriere de huit ou dix années pour veiller à la sûreté et à l'éducation, sont à plaindre !

LETTRE XLV.

A Paris, 13 Mai 1717.

IL ne faut pas différer un moment, madame, de vous faire de nouveaux compliments sur le noble et digne mariage de Mlle. votre petite-niece. Les noces furent célébrées hier très-magnifiquement chez M. le cardinal et M. le duc de Noailles. Tout s'y passa avec grandeur et magnificence ; et la présence de S. A. R. mit la derniere perfection à la fête. Voilà, madame, un narré simple de ce qui vous sera mandé plus en détail.

Je ne puis vous exprimer la dignité, les graces, les gentillesses avec lesquelles

le roi a rendu et reçu la visite du Czar. Mais je dois vous dire en même-temps que ce prince, prétendu barbare, ne l'est point du tout. Il nous a fait connoître des sentiments de grandeur, de générosité et de politesse, auxquels nous ne nous attendions point. Je ne suis jamais content de ce que j'ai l'honneur de vous écrire. Je ne saurois écrire avec autant de confiance et d'abandon, que lorsque vous me faites la grace de me souffrir auprès de vous.

Je n'aurai plus l'honneur de vous parler des affaires de l'église. Je vous envoie une lettre qui vous fera plaisir, par laquelle vous connoîtrez que l'opinion des évêques les plus déclarés contre la constitution, et par conséquent les plus éloignés du pape, n'est pas suivie dans leur diocese: autre matiere, madame, qu'il faut remettre à une entrevue.

Je crois que le jugement de l'affaire des princes est différée: le roi jouit d'une parfaite santé, et, sans complaisance, devient tous les jours plus aimable.

LETTRE XLVI.

A Paris, ce 3 Août 1717.

J'Ai voulu laisser le plaisir à Me. de Dangeau et à Me. de Caylus, madame, de vous apprendre le rétablissement de M. le maréchal de Tallard, dans les bonnes graces de M. le régent. Quand j'aurai l'honneur de vous voir, je vous en dirai les particularités : le premier endroit par où j'ai été sensible à son rétablissement, c'est de voir la volonté du feu roi accomplie : d'ailleurs, madame, vous savez que je suis son serviteur et son ami.

Les nouvelles de Hongrie du 12, devant Belgrade, ne parlent point encore de l'approche des Turcs ; la tranchée n'étoit pas ouverte : on n'est point encore éclairci de l'entreprise des Espagnols sur l'Italie ou sur les côtes d'Afrique : après ce que vous avez vu de la foiblesse de cette monarchie, il est assez singulier que nous lui voyions une flotte à la mer, la France n'étant pas en état d'y avoir deux vaisseaux.

Le roi est toujours dans la plus parfaite santé qu'on puisse souhaiter : quelque

récit avantageux qu'on vous en puisse faire, croyez qu'on n'exagere rien.

Je ne sais rien de particulier sur ce qui regarde la reine d'Angleterre, et le roi son fils : il est toujours en Italie, et je ne prévois pas qu'il en sorte si tôt, par la situation où se trouvent les affaires d'Angleterre. Il faut vivre en repos jusqu'à la fin de ses jours ; ce qu'elle a éprouvé du monde dans les dernieres années doit lui donner une grande joie d'en être séparée.

LETTRE XLVII.

A Paris, ce 17 Avril 1718.

J'Ose vous assurer, madame, que je ne suis à mon aise, et en pleine liberté, que lorsque vous me faites l'honneur de me souffrir auprès de vous : vous êtes instruite de tout : mais qu'il y auroit de mots à ajouter à tout ce que vous pouvez savoir ! et qu'on est éloigné de vous faire des peintures vives et naturelles ! Je m'échapperai au premier jour pour aller à Saint-Cyr : il n'y a que ce lieu-là où je puisse ouvrir mon cœur sans aucun ménagement. Le roi est l'enfant le plus charmant, le plus aimable, et dont les

dispositions naturelles sont telles qu'on le peut souhaiter : il a déja des connoissances au delà de son âge ; porté au bien et à la douceur ; de la droiture dans ses premiers mouvemens ; juste, et ne connoissant jamais le mal sans vouloir qu'il soit réprimé : toute la gaieté et l'enjouement de l'enfance : et l'on le ramene facilement à des choses sérieuses, et à faire des réflexions : une docilité naturelle ; jamais de répugnance à faire les choses qu'on lui inspire : quand on lui fait connoître une faute dans laquelle il est tombé, il en convient, et la premiere parole qu'il répond, c'est : *Je ne le ferai plus*. M. de Fréjus est très-content de ses études : il mêle la douceur et un peu de sévérité pour lui donner des moments d'attention, mais sans le gêner ; et cela est si vrai, que le roi ne lui a pas encore témoigné d'impatience de sortir de l'étude, quand il y est : ne craignez point, madame, qu'on le charge de trop de choses : tout se fait avec douceur : on ne lui impose de petits assujettissements, que pour lui donner plus d'envie de se divertir : il lit fort couramment, écrit assez bien, a bon air à la danse, et a dans toute sa personne une grace et une majesté qui préviennent tout le monde en sa faveur. Ne croyez point,

madame, qu'il y ait de la prévention dans ce que j'ai l'honneur de vous mander ; c'est un portrait sincere de tout ce que je remarque dans ce cher et précieux enfant. Je ne le quitte ni jour ni nuit : et en le voyant, il renouvelle sans cesse une douleur que je sens plus vivement que jamais : je retrouve dans ce cher enfant des ressemblances qui me font espérer qu'il imitera un jour celui que nous pleurons, et que nous aurons tous les jours plus de sujet de regreter. Je mande à Mlle. d'Aumale de vous lire ma lettre pour vous en épargner la peine : je sais qu'en quelque état que vous puissiez être, vous sentirez un mouvement de joie, en entendant un récit fidele de ce que j'ai remarqué dans un roi qui vous est si cher.

M. du Maine sort de ma chambre ; je ne vous ferai point le récit de notre conversation : son état est à plaindre de bien des façons différentes : il me semble que le départ de M. son fils est encore bien incertain, par plusieurs incidents trop longs à vous mander : après mûres réflexions, je ne sais s'il fait bien de l'envoyer en Hongrie : vos bontés pour moi, madame, me font prendre la liberté de vous mander que j'y envoie le marquis d'Alincourt : ce n'est pas sans peine

intérieure, mais il faut aimer ses enfants pour eux-mêmes : d'ailleurs, la vie des jeunes gens à Paris est si déréglée, qu'il faut un peu les dépayser.

La reine d'Angleterre reçoit tous les soulagements qu'elle peut raisonnablement espérer dans la douloureuse et triste situation de son état.

LETTRE XLVIII.

A Paris, ce 20 Avril 1718.

LA lettre de Me. des Ursins vous amusera un moment : je vous supplie de me la renvoyer : son cœur, son esprit, et sa maniere de penser ne changent point : quand on voudra bien juger d'elle sans prévention, on conviendra que c'est une personne aimable qui s'est attirée de la distinction dans tout le cours de sa vie ; mais le monde est bien éloigné de vouloir rendre justice : l'on s'attache aux plus petits défauts pour décider de la réputation, en oubliant toutes les qualités les plus estimables. Enfin, madame, le courier de Vienne est arrivé, qui a apporté la nouvelle que l'Empereur acceptoit les conditions du traité que la France et

l'Angleterre lui ont proposées : il est question à présent de le mettre à exécution ; c'est ce qui se réglera pendant le cours de l'été.

Le roi se porte dans la perfection ; il devient aimable et raisonnable tous les jours : il y a lieu d'espérer que vos affaires de Saint-Cyr seront conduites toujours à votre satisfaction : je ne saurois croire que, dès vôtres particulières, il n'en soit pas de même.

P. S. Le bruit qui a couru que le chevalier de Saint George étoit parti d'Urbin, ne se trouve pas véritable : ce qu'il y a de certain, c'est qu'on songe à le marier ; et que c'est le parti le plus sage pour lui, et le plus utile pour la France.

LETTRE XLIX.

A Marly, ce 11 Mai 1718.

JE suis assuré, madame, que vous êtes bien affligée de la mort de la reine d'Angleterre, sans que vous envisagiez la fin de sa vie comme un malheur. On ne sauroit douter de son bonheur : et dans quel état de souffrance cette infortunée princesse n'a-t-elle pas été depuis trente

ans qu'elle est de retour en France ? enfin, la mort finit tout et la sépare de nous : il faut donc par raison même, sans le secours de la foi, n'avoir d'objet que pour un bien qui ne finit jamais. Les foibles secours qui dépendent de moi seront offerts et employés pour le soulagement d'un nombre infini d'Anglois, qui ne vivoient que des charités de la reine. Le détail de cela vous fera compassion, quand vous le saurez ; c'est un article que je remets à notre premiere entrevue. Vous apprendrez avec quelque surprise que Me. des Ursins est rentrée en grace auprès du roi d'Espagne : S. M. C. l'a fait assurer de son amitié et de sa protection par le comte Saint. . . .

LETTRE L.

A Paris, le 28 Mai 1718.

JE vous envoie une piece curieuse, j'ose dire pour vous et pour moi, dont j'ai sous-ligné quelques endroits : il faut avouer que la personne qui m'écrit est incomparable : elle a dans le cœur et dans l'esprit les mêmes mouvements qu'à vingt-cinq ans ; et je ne sais si l'envie de faire

figure et de dominer n'est point encore plus forte en elle qu'elle n'a été, malgré le souvenir des catastrophes qui lui sont arrivées : je ne répondrois pas que l'idée d'aller chercher la niece du Czar ne passât dans sa tête bien réellement : je vous avoue, madame, que je suis transporté de joie en apprenant la vivacité et la gentillesse de votre imagination, de savoir peindre le caractere des personnes en deux mots, et de rappeler en même-temps tous les incidents qui sont arrivés dans leur vie. Comment ne voulez-vous point qu'on regrette toujours l'honneur et le plaisir de vous entretenir ? Malgré les foiblesses qu'on ne peut s'empêcher de reconnoître dans Me. des Ursins, elle mérite de l'estime et de la considération : mais gardons-nous bien, madame, de proférer jamais de telles paroles ; l'on ne peut se les permettre qu'auprès de votre loge ; et ce n'est qu'avec vous, madame, que le cœur peut s'épancher sans réserve. La santé du roi nous soutient dans toutes nos peines : il croît, il se fortifie, et nous donne toute sorte d'espérances pour l'avenir : Dieu le conserve, et lui puisse inspirer des sentimens dignes de sa naissance, et capables de rendre heureux le peuple dont il sera chargé !

Les affaires de l'Eglise sont en mouvement : je ne sais quand ni comment elles finiront : les bulles sont accordées ; vous le savez, madame ; on a eu aujourd'hui la confirmation qu'elles ont été préconisées dans le dernier consistoire ; ainsi voilà un petit incident fini : mais l'affaire de la constitution ne l'est pas : le Régent a écrit au cardinal de Rohan pour le presser de revenir. Enfin, je suis venu à bout de faire payer une année de la pension de Me. de Caylus. Vous savez, madame, que toutes les affaires de ces pauvres Anglois ont été remises au Duc de Noailles, qui s'en débarrassera bientôt, s'il peut : il aura raison. Il me paroît que les affaires d'Espagne s'embrouillent par rapport au projet du traité proposé par l'Angleterre.

Le roi est toujours le plus aimable enfant du monde. Je n'aime que lui dans ce pays ; et il me semble que tout le monde pense assez comme moi. Il m'est bien doux de former un maître à ma patrie : mais je suis trop vieux pour espérer de voir jamais les merveilles de son regne ; et les malheurs de sa minorité me feront quitter la vie sans regret.

LETTRE LI.

A Me. de Glapion.

Villeroy, ce 5 Juin 1720.

QUe je suis offensé, madame, que vous soyez étonnée des attentions que j'ai aux intérêts de Mlle. d'Aumale! n'est-ce pas la même personne qui a été honorée des bonnes graces du feu roi, et de sa confiance? et n'a-t-elle pas été auprès de Me. de Maintenon jusqu'au dernier moment de sa vie, aves une fidélité et un désintéressement dont il n'y a point d'exemple? Pense-t-on assez mal à Saint-Cyr, pour croire qu'un homme comblé de graces, d'honneurs, de bienfaits, et plus que tout cela, de la confiance du feu roi, puisse jamais lui manquer en actions, ni en pensées?

Je vous assure, madame, qu'on est comblé de satisfaction des premiers moments que le roi a passé chez vous. Que sera-ce quand il aura vu tout l'intérieur de votre maison? Je vous renvoie les choses précieuses qu'on m'a apportées. Elles viennent du feu roi; il s'en est servi:

en faut-il davantage pour les rendre estimables ? Je ne saurois trop en rassembler.

Feu M. de Meaux étoit admirable en tout ; pénétré de la foi la plus vive, brûlant du desir d'en pénétrer les autres : et de quelle maniere exprime-t-il ses sentiments ! Qu'on seroit heureux d'être aussi persuadé qu'il l'étoit des vérités de la religion ! Je voudrois être aussi soumis que convaincu. M. d'Ormesson est un homme merveilleux. Il joint aux qualités essentielles les manieres les plus honnêtes.

Le magnifique et ingénieux présent que vous avez fait au comte de Sault est arrivé entier. Quel plaisir d'y retrouver des personnes de connoissance ! L'enfant a résisté à la passion de tout détruire ; il y a eu des gestes d'admiration, des regards de plaisir, des exclamations de joie : les mains seules ont été immobiles. Si vous voyiez tout ce qu'il montre d'esprit, et tout ce qu'il en promet, vous ne seriez point surprise de cette marque de sagesse. Vos novices sont des fées. Pour moi, quand je me représente Me. de Glapion, au milieu de ces jeunes personnes, les excitant au travail, il me vient une foule de comparaisons : mais comme elles sont ou trop saintes ou trop profanes, je les

passe pour ne point offenser votre religion ou votre humilité. Mille respects à toutes vos dames, et combien pour vous!

LETTRE LII.

A la même.

Paris, 13 Décembre 1725.

JE vous suis sensiblement obligé, madame, du détail que vous me faites des deux visites dont la reine vous a honorée. Rien ne me confirme davantage les marques de bonté et de distinction que vous en avez reçues pendant le peu de temps que vous avez eu le bonheur de la posséder. Combien son inclination augmentera-t-elle pour votre sainte et royale communauté, à mesure qu'elle connoîtra particuliérement les personnes qui la composent? Plus elle sera informée des grandes et héroïques qualités du feu roi, plus son attachement augmentera pour le roi, et lui fera sentir qu'elle doit lui représenter sans cesse les exemples de son bisaïeul, pour le rendre héritier de ses vertus, comme il l'est de ses royaumes. Vous êtes toutes si pénétrées de ces

vérités-là, et si attentives à remplir vos devoirs, que vos paroles et vos actions tendront toutes à rappeler les belles actions du grand roi que nous avons perdu. Souffrez que je ne réponde rien de plus aux lettres que vous m'avez écrites : il faut pouvoir épancher son cœur avec plus de liberté pour expliquer la vivacité et la sincérité de ses sentiments. La situation où je me trouve est plus douce et plus tranquille, que celle ou vous me souhaiteriez, et où je ne me desire pas. J'ai trop d'expérience des affaires du monde, pour ne pas prévoir que je n'aurois pas un moment de repos, si je me trouvois à portée de parler et d'agir comme il convient à un homme de mon âge, dans la place où j'ai été, qui me met dans l'obligation d'oser dire tout ce qu'il convient que le roi sache pour l'honneur de son regne. Je ne doute pas que M. de Fréjus, à mesure qu'il s'élevera, n'inspire au roi de protéger le plus utile couvent du royaume. Mon Dieu ! madame ! qu'une longue vie est accompagnée de peines et de tourments ! et qu'on a eu raison de dire, que personne n'accepteroit la vie, si l'on en savoit les conditions ! la mienne finira bientôt. Toute sainte religieuse que vous êtes, et quelque envie que

j'aie de devenir saint, j'ose vous dire, (et à quatre-vingt-deux ans cela doit être permis) que je suis avec un tendre et fidele artachement, tout à vous. M. le curé de Saint-Paul me le pardonnera, s'il lui plaît.

LETTRES
DE MONSIEUR
DE VALINCOUR
A Me. DE MAINTENON.

LETTRE PREMIERE.

C'Est à vous, madame, que je dois l'honneur qu'il a plû au roi de me faire, en me nommant pour succéder à M. Racine : et j'espere que vous aurez la bonté de me continuer l'honneur de votre protection, dans la situation où je me trouve par la mort de M. Despréaux. Je prends la liberté de vous envoyer un mémoire, où je rends compte au roi du peu de travail qui s'est fait, et de ce qui seroit nécessaire pour le faire avancer plus qu'il n'a fait jusqu'à présent.

Mgr. le comte de Toulouse m'a

ordonné, madame, d'avoir l'honneur de vous dire, qu'il a cru devoir vous épargner la peine de parler au roi la premiere d'une affaire qui est bien petite par rapport à toutes celles dont vous êtes accablée ; mais qu'il espere que vous voudrez bien le seconder dans la demande qu'il a eu la bonté de faire.

Il me semble que vous me négligez fort, et qu'il y a long-temps que vous ne m'avez demandé des graces. Est-ce que vous commencez à vous appercevoir que vous avez quelque crédit à la cour ? et croyez-vous vous y pouvoir soutenir sans moi ? Quoi qu'il en soit, il y auroit beaucoup d'ingratitude à vous, madame, d'oublier les services importants que je vous ai rendus, et que je puis vous rendre encore, quand ce ne seroit qu'aux états de Bretagne, pour messieurs des missions étrangeres. Cependant je fais mille vœux pour votre précieuse santé, et pour le retour d'un temps aussi tranquille, que celui où l'on disoit que vous aviez de l'esprit. J'ai l'honneur de vous envoyer un essai de ce que vous m'avez fait l'honneur de me proposer. Je tâcherai de faire mieux : mais je ne réussirai jamais, tant qu'on me croira janséniste. Je me souviens que Lully ayant un procès qui

lui tenoit fort au cœur, fit dire au roi par M. Colbert, qui le pressoit pour un opéra, qu'il ne pourroit faire une note, que son procès ne fût jugé et gagné.

LETTRE II.

Versailles, 13 Juin.

IL y a, madame, fort long-temps que vous n'avez eu recours à ma protection ni à mon crédit. Comme ni l'un ni l'autre ne vous ont jamais manqué dans les occasions, je suppose que vous n'en avez plus besoin, et que vous êtes assez bien à la cour pour que je puisse à mon tour avoir recours à vous. Souffrez donc, s'il vous plaît, madame, que je vous supplie très-humblement d'avoir la bonté de me marquer ce que je dois faire dans une occasion où je voudrois bien ne point faire de faute. Voici de quoi il s'agit :

Un Irlandois, à qui j'ai autrefois procuré quelques secours, m'a amené plusieurs officiers de sa nation, gens de condition et de service, qui croient tous être en état de faire soulever l'Irlande avec un peu d'assistance. Il y en a même un,

qui promet de faire livrer au roi, Londondery et le Fort de Killemor, moyennant quatre mille pistoles payables après l'exécution.

Comme je n'ai ni le caractere ni l'habileté qu'il convient pour me mêler de ces sortes d'affaires, et qu'il me semble même que c'est une espece de faute que d'en entendre parler sans ordre, permettez-moi, s'il vous plaît, madame, de vous demander si c'est à M. Chamillart ou à M. de Pontchartrain que je dois remettre les mémoires que m'ont donnés les Irlandois. Ils prétendent que, pour garder le secret qui est très-important, il seroit nécessaire qu'on ne les vît point traiter avec aucun secretaire d'état; mais celui qui aura soin de cette affaire pourra aisément prévenir cet inconvénient. Ils demandent aussi avec grande instance, que l'on n'en donne aucune part à mylord Midleton, qui leur est très-suspect. Je ne sais s'ils ont raison ou tort.

Vous voyez, madame, avec quelle humilité je renonce à la politique. Je ne dirois peut-être pas la même chose de la philosophie: et il y a des moments où je serois tenté de porter envie à la capacité et aux lumieres de M. de Messange, à quelque chose près. Mais du moins ne

puis-je m'empêcher de lui envier l'honneur qu'il a de vous voir et de vous entendre, en des moments où vous n'êtes point enveloppée dans cette grande coëffe noire qui vous dérobe aux regards du genre humain. Pour moi, madame, qui suis accoutumé à ne traiter avec vous qu'au travers de ce nuage, je suis fort accoutumé à penser, toutes les fois que je le vois, qu'il renferme et qu'il cache plus de vertu, plus de graces, plus de bonté, plus de lumieres, que l'on n'en pourroit trouver dans toutes les femmes qui sont au monde. Il ne faut pas même beaucoup de foi pour croire tout cela, ni par conséquent, madame, pour conserver les sentiments du profond respect, etc.

LETTRE III.

IL y a long-temps, madame, que j'ai appris par Me. de Caylus l'honneur qu'il vous a plû me faire, de penser à moi au sujet de la maladie de Mgr. le comte de Toulouse. J'aurois déjà eu celui de vous en faire mes très-humbles remercimens: mais j'attendois que j'eusse quelque demande à vous faire. Car, avec les intelligences bienfaisantes, comme vous

êtes, le meilleur moyen de remercier d'une grace reçue est d'en demander une nouvelle.

En voici une, madame, qui se présente naturellement. Ce n'est pas une petite entreprise : car le placet est horriblement long : et si le roi acceptoit le choix, ou de lire ce que je prends la liberté de lui écrire, ou de me donner ce que je prends la liberté de lui demander, je ne doute pas que le dernier ne lui parût le plus commode. En cela, comme en beaucoup d'autres choses, il ne feroit que ressembler à César, qui, ayant menacé un homme de le tuer, ajouta : *Il m'est plus facile de le faire que de le dire.*

Mais, madame, voici une lettre qui devient presque aussi longue que le placet. Permettez-moi pourtant de l'allonger encore pour vous représenter, qu'un seul mot du roi, et qui ne lui coûte rien, me peut rendre le plus heureux homme de son royaume, et que votre protection peut me faire obtenir ce mot. Souffrez, madame, que je vous la demande, non par aucun mérite qui me la puisse faire espérer, mais par l'inclination générale que vous avez à faire du bien à tous ceux à qui vous en pouvez faire.

LETTRE IV.

Au Roi.

SIre, le Sr. Dandrezelle cherche à vendre sa charge, suivant la permission que V. M. lui en a accordée. Si j'étois en état de la payer, je ne demanderois d'autre grace, que la permission de l'acquérir avec l'honneur de devenir son domestique, la seule chose que je souhaite au monde. Mais, Sire, tout mon bien n'égale pas le prix de cette charge : j'ai une grosse famille : et je craindrois de tomber dans l'inconvénient du Sr. Bergeret, qui, en ayant acheté une pareille, est mort sans payer ses créanciers.

Il y a vingt-trois ans, Sire, que, sous les ordres de M. le comte de Toulouse, je suis chargé de tout ce qui regarde les prises. Il m'en a passé par les mains pour plus de deux cents millions. Beaucoup de gens y ont gagné des richesses immenses, en faisant de leur industrie ou de leur crédit un usage qui leur paroissoit légitime, et que je n'ai pas cru devoir suivre, parce qu'il me paroissoit douteux. Aussi oserois-je assurer V. M. que, durant un

si grand nombre d'années, et parmi une si grande multitude d'affaires où la moindre chose décide de la main-levée ou de la confiscation, jamais il n'est arrivé chez M. le comte de Toulouse aucune méprise ni aucun sujet de plainte de la part des Armateurs, ni des réclamateurs, et que j'ai toujours été en état de répondre de la fidélité et de la probité de mes commis comme de la mienne propre.

Oserois-je, Sire, supplier très-humblement votre majesté de m'accorder un brevet de retenue du prix de la charge du Sr. Dandrezelle, que je pourrois emprunter par ce moyen-là ? Diogene demanda un jour un écu à Alexandre : ce prince répondit que c'étoit trop peu pour Alexandre. Diogene demanda cent mille écus : et Alexandre répondit que c'étoit trop pour Diogene. En comparant V. M. à Alexandre, ma demande doit paroître fort modeste. Mais en me comparant à Diogene, elle pourra paroître téméraire : et en ce cas, je recevrai comme une grace le pardon que je vous supplie très-humblement d'accorder à ma témérité.

LETTRE V.

A Madame de Maintenon.

APrès vous avoir rendu mille très-humbles actions de graces que je vous dois, de vous souvenir de moi en cette occasion-ci, oserois-je vous demander la même grace pour une infinité de petites affaires dont vous êtes accablée, parce que votre bonté et votre charité ne vous permettent pas de les négliger. Car vous ne vous contentez pas d'être comme cet empereur, qui ne perdoit pas un jour : avide de faire du bien, vous ne perdez pas même une nuit. Peut-être, madame, serois-je un assez bon secretaire de vos commandements, pour une partie de ces détails. Du moins puis-je vous offrir deux qualités essentielles, la fidélité et le secret. Je ne chercherois point à me donner par là du crédit dans le monde : car assurément je ne le dirois à personne. Mais je me tiendrois trop heureux, si je pouvois me flatter de vous soulager de quelques peines, et de contribuer à la conservation d'une santé, dont les nouvelles que j'apprends tous les

jours m'alarment, et pour laquelle je donnerois la mienne. J'espere, madame, que vous approuverez le respect et la modestie qui m'empêchent d'en aller savoir tous les jours des nouvelles à votre porte. Car je ne suis pas assez innocent pour ne pas savoir me faire honneur, si j'en avois envie, de passer trois ou quatre fois par jour dans votre anti-chambre avec un air fort empressé, et d'en sortir avec grand bruit et avec un visage gai, ou triste, selon que votre santé seroit plus ou moins bonne. Cela feroit son effet parmi les courtisans, et même jusques dans mon petit domestique. Car je ne suis jamais bien serri de mes valets, que le jour qu'ils m'ont vu entrer chez vous. Cela arrive rarement : mais outre que je suis ennemi de tout ce qui a le moindre air d'affectation, je craindrois qu'à la fin il ne m'arrivât la même chose qu'à une bonne femme, dont je ne puis m'empêcher de vous faire le conte. C'étoit la femme d'un artisan, qui s'étoit prise d'affection pour Me. de Longueville. Un jour elle trouva dans l'anti-chambre de la princesse malade, une grande femme avec un habit fort uni, des manches fort longues, une grande coëffe noire, mais qui n'étoit point du tout mise comme la

vôtre, madame ! la bonne femme s'approche et demande des nouvelles de la princesse : la grande femme noire ne daigna pas lui faire la moindre réponse. L'autre croyant que tout étoit perdu, se mit à faire de grands cris : la grande femme noire importunée, dit à un valet de chambre : *Faites-moi sortir cette pleureuse : c'est bien à une bégueule comme celle à être en peine de la santé de Me. de Longueville !*

LETTRE VI.

Ce 26 Août 1715.

J'Espere, madame, que, selon votre justice ordinaire, vous me saurez quelque gré de vous avoir épargné la lecture d'une ou deux lettres inutiles. Tous ceux qui sont à portée d'avoir l'honneur de vous écrire n'en usent peut-être pas de même, et je doute qu'aucun d'eux vous donne matiere à lui faire le même reproche qu'Auguste faisoit à Horace : *Pourquoi m'écrivez-vous si rarement ? craignez-vous qu'il ne vous soit honteux que la postérité sache qu'il vous a été permis d'être en quelque commerce avec*

moi ? Pour moi, madame, je ne crains point cette honte : mais je craindrai toujours celle d'abuser d'un temps aussi précieux et aussi utile que le vôtre. L'affaire dont il vous a plû me faire l'honneur de me charger n'est pas sans beaucoup de difficultés, par la mauvaise disposition, et peut-être par un peu de prévention où est M. le maréchal de Château-Renaud sur le sujet de M. Duval-Pinart.

Voilà les pieces du procès. Ce n'est pas, madame, afin que vous lisiez ces paperasses-là, mais afin que vous les remettiez à la dame de Saint-Cyr, qui vous a présenté le mémoire. Elle pourra envoyer ces lettes sous le secret à M. Duval-Pinart, afin qu'il lui réponde juste sur les difficultés qui y sont contenues, en lui recommandant sur-tout de marquer précisément et simplement la vérité, qui ne doit jamais, madame, vous être déguisée, pour quelque intérêt que ce puisse être.

Voilà, madame, le premier de tous ceux que vous avez mis sous l'honneur de ma protection, qui n'en ait pas ressenti de prompts effets : et cela fait voir qu'il faut que son affaire soit bien difficile.

Je dois même, madame, avoir l'honneur de vous faire observer, que, par

un petit mot qui est dans la lettre du maréchal et que j'ai marqué de crayon rouge, il semble insinuer que ces sortes de nominations ne regardent que le commandant de la province, et non le gouverneur.

LETTRE VII.

Ce 4 Septembre. 1715.

JE sens, madame, comme je dois, les marques de bonté que j'ai reçues de vous : je ne les oublierai de ma vie. Trouvez bon que je vous en marque ma reconnoissance, en la maniere que je le puis, c'est-à-dire, en prenant part à votre douleur, quoique je sois accablé de la mienne. N'étant plus à portée de recevoir des marques de votre protection, je dois passer le reste de ma vie à me souvenir de celles que j'en ai reçues. Vous avez eu deux fois la bonté d'empêcher auprès du roi ma ruine totale, qui m'étoit préparée par le même homme : une fois pour avoir trop soutenu contre lui les intérêts du prince à qui je suis attaché ; et une autre fois, parce qu'il crut faire sa cour en m'accusant d'être Janséniste, quoiqu'il

fût assuré du contraire. J'étois perdu sans vous, et je ne dois jamais l'oublier : et cela tient plus de place dans mon cœur, que tout le bien que vous auriez pu me faire.

LETTRES
DE
DIVERSES DAMES
A Mᵉ. DE MAINTENON.

LETTRE PREMIERE.

De Mad. la Duchesse de Mantoue.

COmme je me flatte, madame, que vous me conservez toujours quelque part dans votre précieux souvenir, et que vous avez encore pour moi les mêmes bontés dont vous m'avez honorée dès mon enfance, j'ose vous ouvrir mon cœur dans le dernier secret sur l'état où je me trouve, et sur le parti que mes malheurs me réduisent à prendre pour ma sûreté. Je vous supplie de rendre compte au roi, de ce que je vais avoir

l'honneur de vous dire : je ne puis être contente de ma conduite, qu'elle n'ait son approbation et la votre.

Vous savez, madame, mes infortunes : mais vous ne les connoissez pas dans toute leur étendue. Je ne sais si, sans les avoir éprouvées, il est possible de les imaginer : et j'ai de la peine moi-même à croire ce que je vois de l'excès de la mauvaise volonté de M. le duc de Mantoue à mon égard. Elle est si terrible, que j'en dois tout craindre sans exception. Sa conduite a coûté la vie à la feue Duchesse, après trente-trois ans de patience, sans qu'une vertu et un mérite admirés de tout le monde, y aient rien pu changer : et si elle a duré si long-temps, mille raisons combattoient pour elle, qui ne sont pas pour moi. Elle étoit Italienne : elle étoit entrée dans les affaires avec utilité pour lui : grace dont-il ne m'a pas crue digne : elle étoit attaquée d'un mal qui faisoit attendre une fin plus prompte qu'elle n'a été ; elle avoit de grands biens à léguer. Non-seulement il a continué avec moi les mauvais procédés commencés avec elle : mais il a donné en des énormités si affreuses, qu'il n'est pas permis d'en faire le détail. C'est peu d'avoir manqué à toutes les paroles qu'il m'avoit données

sur son changement de vie, et à toutes les conventions de mon contrat de mariage : il y a presque autant de temps, qu'il y en a que je suis mariée, que je ne reçois de lui que des marques d'éloignement, de haine, de mépris, de mauvaise volonté, sans compter celles des gens indignes qui l'obsedent, et qui se disputeroient à l'envi l'honneur de le débarrasser d'une femme qui l'incommode, et pour laquelle il n'a que de l'aversion. C'est ce qui me fait prendre la résolution d'essayer par tous moyens de me retirer dans un couvent en Lorraine, pour n'être point à charge à sa majesté, pour ne lui faire aucun embarras ; sachant, à n'en pouvoir douter, que par-dessus toutes les différentes sortes d'oppressions dont M. le duc de Mantoue me menace, son dessein est, aussi-tôt qu'il sera à Venise, de me mettre dans un couvent à Padoue, où je serai en danger de finir tous mes malheurs par tous les différents attentats qu'il est apparent qu'on pourroit faire sur ma réputation et sur ma vie.

J'ose vous dire, madame, que ma seule consolation est d'avoir tâché de rendre ma conduite si irrépréhensible, que lui-même ne me trouve d'autre défaut que celui d'être sa femme, d'être Françoise,

d'être trop applaudie et compatie de tout le monde ; quoique je ne parle qu'à Dieu de mes malheurs, et que je les dissimule à tout ce qui n'y peut remédier.

J'avois fort résolu, madame, de pousser la patience jusqu'à la fin : mais je me vois non-seulement inutile aux intérêts du roi, mais plutôt regardée comme suspecte, dès qu'il s'agit de quelque chose qui y a rapport : de plus, il n'est point question de succession, ni de retour vers Dieu, ni vers moi, puisqu'il craint également l'un et l'autre, et qu'il n'en reste plus le moindre espoir dans tous ceux qui le connoissent mieux, et qui sont plus capables de juger de ses discours et de ses sentiments. Mr. et Me. la princesse de Vaudemont sont témoins de tout ce que j'ai l'honneur de vous dire, madame! J'espere que, quelque violent que soit mon état, et la résolution que je dois exécuter, hardie, la même providence qui m'a conduite ici malgré mes pressentiments et mes répugnances, m'étant sacrifiée comme une victime à l'obéissance de mes parents; cette même providence, dis-je, m'aidera à m'en tirer, de maniere à être plainte, sans être condamnée. J'espere encore de la bonté du roi et de la vôtre, madame, tout le secret que requiert une affaire

aussi délicate. Que personne, au nom de Dieu, ne la puisse pénétrer ! pas même madame ma mere : puisque ne sachant ni le temps ni la maniere dont je pourrai exécuter mon projet, le moindre soupçon pourroit me coûter la vie ; qui sera, je vous assure, madame, toute remplie de la tendre vénération, et du parfait attachement que j'ai toujours eu pour vous, etc.

P. S. Mr. de Pompadour, qui aura l'honneur de vous rendre cette lettre, madame, se chargera de m'envoyer votre réponse, si vous voulez bien la lui donner, sans lui rien dire de cette affaire, dont il n'est point informé. Qu'elle soit prompte, je vous en conjure, madame ! car un jour de retardement seroit très-préjudiciable.

LETTRE II.

De Me. la Marquise de la Valliere.

QUelle ressource, madame, je trouve toujours en vos bontés ! Je croirai donc toujours en être comblée, et je verrai toujours qu'elles ne sont pas encore épui-

sées pour moi! La lettre dont il vous a plû m'honorer, a calmé sur-le-champ les nouvelles agitations de mon cœur affligé: un mot de vous suffit pour rassurer: les propos de M. d'Antin n'en demandoient pas moins. Je ne sais quel a été son projet; car on n'aime guere à affliger des malheureux: mais si-tôt qu'il m'eût dit que le roi doutoit de mon extrême attachement pour sa personne, il sentit quels progrès ces idées faisoient dans un cœur trop apprivoisé à la douleur et ébranlé par un pareil reproche. J'eus donc recours à vous sur-le-champ, madame, et vous avez daigné me consoler: je n'ai pu me refuser de vous envoyer mes très-humbles remerciments, en attendant que je les puisse faire moi-même à Fontainebleau, où vous me conseillez de me retrancher: avec quelle impatience j'attendrai ce moment!

LETTRE III.

De Me. la Princesse de Montauban.

VOus avez, madame, les airs les plus gracieux pour moi: hier vous me saluâtes: aujourd'hui vous m'avez trouvée

à votre passage, et vous avez souri. C'est donc vous qui me donnez toute la confiance que le respect peut permettre, de vous dire ma triste situation. J'ai vu avec douleur donner l'abbaye de Maubuisson à un sujet qui me paroissoit n'avoir rien de préférable à ma fille, si ce n'est une étoile plus heureuse. Je serai contente de la mienne, si vous avez assez de bonté pour moi, pour me consoler un peu en me menant à Marly, ce voyage : en voilà trois de passés, sans que le roi y ait mené la triste princesse de Montauban.

LETTRE IV.

De Me. de Montmorenci.

MAdame, je vous demande très-humblement pardon, si je prends la liberté de m'adresser à vous-même, pour vous supplier de m'accorder votre protection auprès du roi, pour me dégager de la place dont Sa Majesté m'a honorée auprès de madame la duchesse. Je suis totalement dépourvue des qualités nécessaires pour vivre à la cour : je ne sais ni tromper, ni trahir, ni prévenir les cabales, ni en imaginer, ni me faire valoir par

de faux empressements, ni m'assujettir aux caprices d'autrui. J'ai donc trop de raison, pour y être avec agrément : mais je n'ai pas assez de vertu pour y soutenir la persécution que des personnes que je n'ai jamais offensées m'y ont suscitée. Je ne puis m'y savoir déchirée par les discours publics, sans en prendre un chagrin assez violent pour altérer tout-à-fait ma santé, qui naturellement est très-mauvaise, et point du tout propre au tracas et à l'agitation de ce pays-ci. Je sais, madame, la compassion que vous avez des personnes affligées, et j'ai même eu lieu de croire que vous avez eu pitié de ma situation. Je prie le Seigneur qu'il soit votre récompense, et qu'il prolonge vos jours à proportion du soin que vous prenez de rendre ceux des autres agréables ou tranquilles ! Les miens ne le peuvent être, qu'en les passant dans le secret de ma maison, pour y gouverner moi-même des enfants destinés par leur naissance à servir Sa Majesté. J'espere, madame, que vous ne me refuserez pas de me protéger dans cette occasion, etc.

P. S. Je m'estime fort heureuse de la prévention favorable où M. le curé de Saint-Sulpice m'a dit que vous étiez pour moi.

LETTRE V.

De Madame de Surville.

Paris, ce 17 mai 1715.

MR. de Surville est si pénétré de vos bontés, madame, et si touché de la compassion que vous lui avez paru accorder à ses malheurs, que je ne puis m'empêcher de vous en faire mes très-humbles remerciments. C'est une œuvre digne de votre piété, que de nous tirer de l'état affreux où nous sommes. Vous savez que nous n'étions pas nés pour craindre de mourir de faim : c'est cependant l'état où nous sommes réduits, ayant mangé le peu que nous avions, et demeurant chargés de six enfants : il ne nous reste, madame, d'autre ressource que l'honneur de votre protection : si vous nous la refusez, je ne sais ce que nous pourrons devenir. Daignez l'accorder à M. de Surville pour la lieutenance-générale de Franche-Comté : c'est du pain précisément qu'il demande pour lui et pour sa famille, qui, sans quelque secours, risque tous les jours d'en manquer : il a

fait de son mieux pour en mériter par trente-deux ans de service, par plusieurs blessures, et par beaucoup de zele pour le service de sa majesté. C'est, madame, tout ce qui peut parler pour lui : si vous avez assez de charité pour vouloir bien vous y joindre, j'espere que ce ne sera pas inutilement. Je ne vous parle point de moi, madame, n'ayant l'honneur d'être connue de vous que par mes infortunes : mais j'ose vous faire souvenir du nom que je porte, des bontés dont vous avez toujours honoré ma famille, et du respect infini que mon pere (le maréchal de Humieres) a toujours eu pour vous, etc.

LETTRE VI.

De Mad. la Maréchale de la Ferté.

Paris, ce 17 mai 1707.

JE n'ai osé, madame, écrire au roi, pour lui représenter mes malheurs. J'irois cependant implorer sa bonté, si de continuelles infirmités ne m'en empêchoient. Trouvez bon, madame, que ce soit à vous que je m'adresse : je connois votre

compassion et votre charité pour les malheureux, et certainement vous ne sauriez l'exercer envers personne qui le soit plus que moi. J'ai eu l'honneur plusieurs fois de vous en instruire : vous m'avez fait celui d'en paroître touchée, et par là mes peines se sont fort adoucies. Cependant aujourd'hui, je me trouve plus accablée que jamais : mon revenu est très-médiocre et fort mal payé : je n'ai pas été assez heureuse pour obtenir une pension du roi : je me suis soumise là-dessus aux ordres de la Providence, comptant qu'en me retranchant toutes superfluités, j'aurois de quoi passer le reste de ma vie en paix et en repos : vains projets : une foule de créanciers que je n'attendois pas, font saisir mon petit revenu, et me coupent le chemin des vivres : c'est ce qui m'oblige enfin à présenter une requête au roi, pour obtenir un arrêt de surséance durant deux ans, comme l'unique moyen de me tirer de l'oppression où je suis : sans cela, je me vois réduite à demander l'aumône : prenez y garde, madame ! car ce sera peut-être à vous la premiere.

LETTRE VII.

De Me. la Comtesse de Soissons.

Coni, ce 12 août 1707.

MAdame, j'espere que vous vous laisserez enfin fléchir à ma très-humble priere. Je suis sujette du roi : je n'ai rien fait qui démente cette qualité : j'ai eu des ennemis, ces ennemis m'ont imputé des crimes : mais, en vérité, mes seuls crimes sont mes malheurs. Pourquoi donc ne voudriez-vous pas finir mon exil ? Vous êtes remplie de bonté et de générosité, et votre pitié vous rend attentive à obéir à celui qui ordonne d'avoir soin des veuves et des orphelins. Ma fille et moi sommes de ce malheureux nombre. Protégez nous, madame, et rendez nous les bonnes graces du roi : vous savez qui nous les a ravies : (Me. de Montespan). Nous ne sommes pas libres de sortir de ce pays-ci : mais le desir de me rendre dans mon heureuse patrie, m'en fera trouver les moyens, si sa majesté veut bien donner des ordres à ses généraux sur les frontieres, de nous donner les

secours dont nous aurons besoin. Je prends la liberté de vous dire, madame, qu'un secret inviolable nous est nécessaire pour ne nous rendre pas, ma fille et moi, les plus malheureuses personnes du monde : si l'on avoit la moindre connoissance de notre dessein dans cette cour, on nous mettroit hors d'état de l'exécuter: ce qui seroit un malheur pour moi plus grand que la mort. Je mets la destinée d'une innocente princesse et d'une malheureuse femme entre les mains d'une dame qui a toutes les qualités d'une souveraine. Ayez donc pitié de nous, je vous en prie. Je suis avec un respect et une vénération, qui durera autant que ma vie, etc.

LETTRE VIII.

De Me. la Princesse de Veldens.

Ce 6 décembre.

MAdame! le 3 de ce mois, M. l'abbé de Brisacier m'a envoyé les cinquante louis d'or que vous avez eu la bonté de lui faire tenir pour mon soulagement : je vous en rends mille très-

humbles graces. En même-temps, il a accompagné ce bienfait d'une assurance de votre compassion pour mon triste état : cela me donne une espérance certaine que ma grande misere cessera. Mais M. l'abbé de Brisacier m'afflige très-fort, quand il me défend de votre part de paroître sous vos yeux. Considérez, madame, qu'il y a douze ans que je suis privée de cette consolation. Au nom de Dieu, ne me la refusez pas pour toujours : j'en mourrois par le desir ardent que j'ai de vous faire ma cour, etc.

P. S. Dans le moment, madame, que j'allois fermer ce paquet, M. Manseau est entré, et m'a donné de plus les trente louis dont vous me gratifiez. Je ne puis, madame, par mes expressions, vous marquer la sensible gratitude de mon cœur pour la continuation de toutes vos bontés. Je prie le Seigneur avec tant de ferveur pour votre conservation, que j'espere qu'il m'exaucera.

LETTRE IX.

De Me. la Duchesse de Mantoue.

LA déférence que je dois à vos conseils, madame, m'a fait suivre, à l'occasion de mon affaire avec M. et Me. de Montbazon, celui que vous m'avez fait l'honneur de me donner dans les commencements que je suis venue d'Italie, de m'adresser à M. le marquis de Torcy, pour faire savoir au roi tout ce que j'aurois à lui dire. Je me suis donc servie, madame, du canal du ministre pour obtenir de sa majesté une prompte justice. Indépendamment de mon rang, qui me devoit faire compter sur une satisfaction qui en fût digne, sa majesté me la fit espérer par M. de Torcy, qu'elle daigna m'envoyer le lendemain de ce qui s'étoit passé. Elle a été suspendue jusqu'à présent, à ce que je sais; parce que M. et Me. de Montbazon, soutenus de leur maison, ont imposé à la vérité; de maniere que le roi ne l'a plus connue. J'ose vous dire, madame, que Me. la duchesse d'Elbœuf et moi l'avions écrite exacte-

ment à M. de Torcy : mais, par une fatalité qui m'est annexée, elle a été mise en masque ; de façon que madame ma mere, quoique mourante d'un grand rhumatisme, a été obligée de l'aller débrouiller aujourd'hui à Versailles avec le ministre, à qui elle a conté le fait, dont elle a été témoin. J'ai fait demander au roi une audience, dans laquelle, sans manquer à la soumission ni au profond respect que je dois à sa majesté, j'espere en obtenir une justice que je puis dire mériter de toutes manieres. Je ne puis plus dissimuler un procédé qui blesseroit toute souveraine qui n'auroit pas perdu ses états, comme moi, pour le service du roi. Je me flatte, madame, que cette considération méritera celle de sa majesté, et la vôtre, qui peut seule me dépiquer : mettez le comble à tout ce que je vous dois, en ne doutant jamais de la tendre vénération avec laquelle je vous honore, etc. Cette affaire-ci est un coup de partie.

LETTRE

LETTRE X.

De Mad. la Comtesse de la Mothe.

MAdame! pénétrée de douleur, réduite dans le plus cruel état qu'on puisse imaginer, j'ai encore recours à vos bontés : personne n'en eut jamais plus de besoin, et personne n'y eut plus de confiance.

Les ennemis de M. le comte de la Mothe l'accablent, et profitent de son silence pour lui trouver des torts qu'il n'eut jamais. Il est puni sans être entendu ; et après quarante-cinq ans de de service avec l'approbation des troupes et avec tout le désintéressement possible, il va paroître déshonoré. Ah! madame, vous êtes trop juste pour n'être pas touchée de son état : vous ne l'abandonnerez point. Nous comptons pour rien le dérangement de nos affaires et la perte d'une fortune : ces sortes de malheurs ne me porteroient pas à vous importuner : mais puis-je me taire quand il s'agit de la réputation, de la gloire? M. de la Mothe ignore toute l'horreur de sa situation : mais il faudra bien qu'il l'apprenne : il

n'a pu prévoir ce coup : il l'apprendra : je crains qu'il n'en soit accablé. Le roi est trop bon et trop équitable, pour refuser d'entendre un homme qui n'a jamais été occupé que du bien de son service. Permettez-moi, madame, de vous rappeller qu'on cherchoit à lui trouver des torts dans le temps même qu'on n'en avoit aucun prétexte ; ses ennemis ont profité de celui-ci pour le perdre : mais, madame, si vous voulez vous faire rendre compte par M. le maréchal de Boufflers, vous démêlerez aisément d'où peut partir ce déchaînement. Il est trop vrai, pour vous cacher que ses troupes sont étonnées et affligées de la punition d'un homme qu'elles ont toujours vu avec plaisir, et à qui elles ne connoissent ni fautes ni défauts. Le témoignage des troupes ne peut plus être un sujet de consolation pour M. le comte de la Mothe : uniquement occupé de mériter l'estime du roi, il ne peut être content qu'il n'en obtienne sa justification : c'est la grace que je vous demande à deux genoux, à vous, madame, qui savez ce que c'est que la pitié et l'honneur.

LETTRE XI.

De Mad. la Princesse de Vaudemont.

LEs bontés précieuses dont vous m'honorez, madame, m'autorisent à vous supplier très-humblement, de faire souvenir le roi et mad. la duchesse de Bourgogne, que c'est dans toute l'étendue de mes anciens respects, que je suis ravie de la bénédiction que le Ciel vient de leur accorder par la naissance d'un duc de Bretagne. Les premiers transports de notre joie nous firent oublier nos infortunes : ma vivacité ne cédoit en rien à celle de Mad. la duchesse de Mantoue : c'est tout dire. Nous sommes ici les tristes et inutiles témoins de ses malheurs, qui passent l'imagination. Notre présence, notre patience, et tout ce que nous avons pu faire, n'y a rien changé : il faut qu'ils soient irrémédiables : sa conduite est au dessus de tout reproche : elle surpasse tout ce qu'on pourroit attendre de la sagesse et de la piété la plus consommée : ses peines sont l'unique distraction, qui ne me laisse pas le temps de réfléchir aux

extrêmités où nous nous trouvons : mais avec de droites intentions et la confiance en celui qui peut tout, rien ne peut accabler. Les préventions obligeantes dont vous nous honorez, madame, nous seront toujours d'un grand secours. M. le prince de Vaudemont m'ordonne de vous en témoigner sa respectueuse reconnoissance : il voudroit avoir la capacité d'un ange, pour l'appliquer sans relâche au service des monarques, pour lesquels son zele passionné est au delà de ce qu'on en peut imaginer : il travaille de même : sa santé fournit à tout. Fasse le Seigneur que ce rayon de bonheur que nous venons de voir tomber sur la famille royale, passe jusqu'à nous, et qu'il puisse tirer tout le fruit possible de ses travaux pour le service du roi ! Après cela il ne me reste, madame, à désirer que la conservation de leurs augustes personnes, et des bontés de celle du monde que j'admire et respecte le plus. Que ne voudrois-je pas faire, madame, pour que vous daigniez reconnoître à cette expression, BÉATRIX DE LORRAINE !

LETTRE XII.

De Mad. la Duchesse de Lausun (1).

SI vous n'étiez pas aussi charitable que vous l'êtes, madame, je ne prendrois pas la liberté de vous importuner. Madame la Dauphine me donnoit tous les ans une quête pour le couvent des Ursulines de Thiers en Auvergne : il y a six ans que ces soixante filles furent obligées de sortir de leur couvent, parce qu'elles n'avoient pas de quoi vivre : ce fut par l'autorité de M. de Clermont, qui est leur évêque. Quelques-unes se retirerent à Paris, et s'adresserent à moi. Je les dispersai dans des couvents de leur ordre. En les examinant, j'ai connu la nécessité de les rétablir, parce que j'ai vu les grands biens qu'elles procurent en instruisant la jeunesse, dans un pays qui fourmille encore de religionnaires. Je les ai obligées d'y retourner, et les ai entretenues des charités que je leur ai procurées. Les intendants ont pris connoissance de leurs

(1) N. de Lorge, mariée en 1695 au duc de Lausun.

affaires : et si M. le Bouc y fût demeuré plus long-temps, il les auroit raccommodées par ses soins. Je vous fais tous ces détails, madame, pour vous marquer que je ne vous en impose point par entêtement pour une bonne œuvre. Je sais que vous les voulez bien placer, et que vous êtes accablée de misérables : c'est votre vertu qui vous les attire. Oserai-je vous demander la quête de la Toussaint, ou celle de Noël ? Une bonne réponse, en attendant mieux, leur fera trouver du pain à crédit. Pardon, madame, de mon importunité : c'est vous faire sa cour, que de vous proposer un bien à faire. Vous m'accordez rarement l'honneur de vous voir : cependant de toutes les personnes qui vous approchent, il n'en est point qui vous soit plus respectueusement attachée.

LETTRE XIII.

De Mad. la Duchesse de Mantoue.

Vincennes, ce 23 Mai 1709.

J'Ose me flatter, madame, que vous daignerez m'honorer de vos avis, sans lesquels je serois fort à plaindre. Je suis jeune, par conséquent sans expérience : je ferai des fautes, et elles seront remarquées : j'ai donc besoin d'être conduite. J'ai recours à l'amitié que vous m'avez fait l'honneur de me témoigner : et je vous supplie de m'avertir et de me redresser, si, par un malheur que je ne prévois point, il m'arrive de faire quelque chose qui ne soit pas absolument du goût du roi et du vôtre. Certainement je n'ai d'autres intentions que de prouver à sa Majesté mon profond respect, et à vous, madame, ma très-humble reconnoissance de vos bontés. Je crois encore que l'approbation du public est fort à desirer pour une personne de mon âge : ainsi, madame, je veux espérer que vous mettrez le comble à tout ce que je vous dois, en me donnant avis des torts que je

pourrois avoir à son égard, et en m'épargnant une partie des ridicules dont il plaira aux Frondeurs de me charger. Pardonnez à la soumise confiance que j'ai en vous, mes importunités ; et mettez-les, s'il vous plaît, madame, sur le compte de l'envie que j'ai de vous voir contente de ma conduite : mon zele et mon attachement pour vous ne me permettront de repos, qu'autant que vous ne la désaprouverez pas, et que vous serez persuadée de la tendre vénération avec laquelle, etc.

LETTRE XIV.

De Mad. la Duchesse de Saint-Pierre.

Bayonne, ce 11 Mai 1709.

LA crainte, madame, de vous importuner, et le peu d'événements de notre petite cour, m'ont empêché de vous écrire plutôt. Est-ce la peine de mettre la plume à la main, pour vous dire que la reine promene deux fois par jour, et donne au jeu tout le temps qu'elle ne donne pas à la promenade ; et que vous dire ce qui se fait un jour, c'est vous dire ce qui se fait toute l'année ? Vous

savez, madame, que l'étiquette d'Espagne ne permet qu'à la seule Camerera-mayor d'entrer dans le carrosse de la reine : par la même étiquette, il ne m'est pas non plus permis d'être avec ses dames : ainsi, si je ne deviens pas bien raisonnable, ce ne sera pas manque d'avoir tout le temps de faire des réflexions.

LETTRE XV.

De Mad. la Princesse d'Harcourt.

Harcourt, ce 19 Août 1709.

Rien ne peut égaler, madame, votre bonté et votre attention pour vos anciennes amies. Jamais vous n'en aurez une plus fidelle que moi. Vous m'avez fait un plaisir infini de me mander que l'on espéroit que la citadelle de Tournay tiendroit jusqu'à la fin du mois au moins : cela empêchera, s'il plaît à Dieu, que les ennemis ne nous fassent tout le mal qu'ils voudroient : on m'avoit mandé que l'on parloit beaucoup de paix : mais vous ne m'en dites rien ; cela m'en fait douter : je fais bien prier Dieu pour elle. Ma belle-fille est charmée de l'honneur que

le roi lui a fait de lui parler et de nommer mon nom : elle est bien persuadée que c'est à vous, madame, qu'elle doit la reconnoissance de tous les agréments qu'elle a eus. Je n'en doute point, et vous en remercie de tout mon cœur : elle me presse fort de m'en retourner ; mais, en vérité, je craindrois infiniment de le faire contre l'ordre de Dieu, en abandonnant son œuvre dans l'état où sont les choses, outre que je n'ai point d'argent. La vente de la Terre de Houarts, dont je vous ai parlé, a manqué dès que M. de Chevreuse a su que j'avois pris des mesures pour ne point perdre mes droits des lods et vente. C'est une ressource pour subsister, qui est reculée, mais non pas perdue : cependant il faut faire vivre une maison, et ne pas laisser tomber mon hôpital, où j'ose dire que le bien se pratique, et où il y a quatre-vingt-dix personnes. Je comptois bien, madame, vous informer de l'état des bleds et des orges : j'avois espéré, il y a quinze jours, que cela prendroit un meilleur tour. Le boisseau de bled qui étoit à treize francs étoit revenu à dix, le seigle à sept francs, et les orges à cent sous, dont il y en a une quantité infinie. J'attendois avec impatience l'ouverture de

la moisson, que l'on fait dans ce quartier-ci plus tard qu'ailleurs, particuliérement cette année. Tout le monde se flattoit que tout iroit mieux. Il y a huit jours que l'on a commencé, et depuis trois marchés qui ont été ici au-tour, tous les grains ont rencheri un peu : mais on assuroit que cela ne dureroit pas. Jamais on n'a été plus surpris que de voir ce matin au marché d'Harcourt, le bled à quinze francs le boisseau, le seigle à dix, et l'orge à huit, et cela sous prétexte qu'il y avoit eu un peu de neige tombée sur les bleds. Cependant cela est arrivé en très-peu d'endroits, et les bleds n'en seront pas moins bons pour semer : mais, en vérité, les usuriers ne perdent point d'occasion pour gagner : ce qu'il y a de singulier, madame, c'est que dans le marché où ordinairement il n'y a pas plus de cent chevaux, il y en avoit plus de deux mille aujourd'hui : et le marché n'a duré qu'une heure, y ayant des marchands de tous côtés, et plusieurs autres gens qu'on ne connoît point, qui l'ont enlevé en peu de temps ; ce qui met les pauvres gens au désespoir : ils ne peuvent avoir des grains à un prix si haut. Il n'y a donc qu'un certain nombre de paysans moins pauvres, et d'artisans, qui tous quittent

leur métier pour prendre celui de bladier? Je ne sais, madame, si ce nom barbare vous est connu : pour moi, je n'entends parler d'autre chose : et cela est au point que je n'ai pas pu avoir un boulanger pour me faire du pain : et sans l'hôpital où on nous le fait, j'aurois été bien embarrassée. Tous les gens qui vont acheter du bled un peu loin, le revendent dix fois plus cher qu'ils ne l'ont acheté. Toutes les personnes qui entendent le négoce des bleds assurent que si aux deux premiers marchés il ne baisse pas, le boisseau de bled ira à vingt francs, et le reste à proportion. Il ne m'appartient pas, comme vous croyez bien, madame, de me mêler de parler des affaires de cette conséquence : mais étant aussi attachée au roi que je le suis, je dois à votre zele pour le bien public, de vous dire tout ce qui se passe dans ces cantons. Jamais il n'y a eu tant de bled dans tous les marchés ici au-tour : et tout le public est persuadé que tout ne va pas à l'armée du roi, mais aux ennemis : c'est peut-être un conte de bonne femme. On dit la même chose de la quantité de bœufs qui passent : et l'on prétend qu'il y a beaucoup d'Huguenots dans tout ce côté-ci, qui enlevent les bleds, et qu'il y a bien des

gros marchands qui ont des passe-ports des ennemis : ce qu'il y a de vrai, c'est qu'il y en a quelques-uns qui sont fort à leur aise, et qui étoient fort gueux. Je m'en vais faire des épreuves que l'on m'a enseignées de Basse-Normandie, de bouillies de sarrasin : j'en ferai aussi du pain ; de même que d'avoine, qu'on prétend, en le faisant moudre d'une maniere différente du bled, faire de bon pain. Nous aurons besoin de tous ces petits secours pour soulager les misérables : je n'en manque point, madame ! et vous en êtes environnée : que vous souffrez ! et que je vous plains !

LETTRE XVI.

De la même.

8 *Septembre* 1709.

JE hasarde, madame, de vous importuner un moment, pour vous rendre compte que les bleds augmentent tous les jours en cherté et en quantité dans les marchés qui se tiennent chaque jour de la semaine, dont voici les noms : Louviers, le Ponteau de Mer, Bernay, le

Bocachar, le Neuf-Bourg, Brionne, et Harcourt : ils sont si garnis de bleds, que tout le monde en est surpris, et que les plus médiocres bladiers disent eux-mêmes qu'ils n'ont pas la peine de délier leurs sacs : je ne parle point du marché d'Elbeuf, parce que depuis l'affaire qui y est arrivée, on n'y va plus : pour moi, madame, je m'imagine toujours que ce qu'on enleve est pour l'armée : il y a force acquéreurs assez bien vêtus qui font enlever le bled, avant même qu'il soit exposé au marché : ce qui d'un jour à un autre l'augmente. Ces gens dont je viens de parler donnent aux bladiers tout ce qu'ils leur demandent, et le font emporter dans des charettes : ce qui fait que les pauvres gens qui n'ont que de quoi acheter un demi-boisseau de bled, ou un boisseau tout au plus, pour mêler avec l'orge, n'en trouvent plus : et cela les désespere : enfin, madame, le bled nouveau continue à être à 17 et 18 le boisseau, le vieux à 14, et l'orge à 9.

Je vous demande le secret pour ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire le dernier ordinaire. Les personnes qui m'ont parlé sont toutes prêtes de se nommer, et de donner leur mémoire, si vous le jugez à propos, madame ! Il y a des lettres des

Mrs. de Bordeaux à ceux de Rouen, qui marquent qu'ils attendent leur bladier d'Intendant pour le bien recevoir. J'agis bien contre mon inclination dans cette occasion, ne songeant certainement point à me mêler de rien : mais mon attachement pour le roi, et ma confiance en vous, madame, me font passer par-dessus tout : il me semble qu'on ne sauroit trop faire pour éviter ce qui peut aigrir les peuples. Je suis dans une inquiétude, que je ne puis vous dire, du départ de M. de Boufflers : on croit ici que c'est pour une action : au nom de Dieu, madame, ordonnez à Mlle. d'Aumale de m'en mander des nouvelles ; et de la citadelle de Tournay, qu'on disoit ici, qui étoit prise. Je finis en vous priant d'être bien persuadée, que jamais personne ne vous sera si fidélement attachée, ni ne vous obéira plus réguliérement sur tout ce que vous trouverez bon que je fasse.

Je vous envoie, madame, un St. François : souvenez-vous de le prier pour

FRANÇOISE DE BRANCAS.

LETTRE XVII.

De la même.

Ce 4 Décembre 1709.

IL y a trop long-temps, madame, que vous honorez notre maison de vos bontés, pour n'être pas la premiere instruite du mariage qui vient d'être conclu entre M. de Brancas et Mlle. de Moras (1). M. le duc de Brancas et ma sœur m'ont prié de vous en faire part, et de vous demander votre protection auprès du roi, pour qu'il veuille bien permettre que M. le duc de Brancas cede sa duché en faveur de ce mariage. Nous espérons que Mlle. de Moras mettra M. de Brancas en état de servir dignement le roi, et de ne pas traîner, dans l'obscurité d'un campagnard, ou dans l'inutilité d'un courtisan, un nom que vous avez failli porter, et que vous avez trouvé

(1) N. Fremyn de Moras, fille de M. de Moras, président au parlement de Metz, aujourd'hui duchesse douairiere de Brancas, et dame d'honneur de madame la Dauphine.

assez beau pour l'honorer de votre estime. Je commencerai par vous dire, madame, que, sans aucune prévention, Mlle. de Moras est bien demoiselle depuis plus de deux cents ans : un de ses aïeux étoit attaché à Mrs. de Guise, dès le temps que le fils de Claude de Lorraine eut l'honneur d'épouser Antoinette de Bourbon : il y étoit sur le pied d'un homme de condition : on n'en recevoit alors que de bien nobles. Depuis, plusieurs de ses descendants sont demeurés dans le service : d'autres ont pris le parti de la robe : son grand-pere étoit conseiller d'état. On lui donne présentement 200000 écus de bien réel, 100000 liv. de meubles et de pierreries ; et on lui assure de plus 400000 liv., sans l'héritage d'un de ses oncles, qui peut être très-considérable. Toutes ces vérités ont été examinées par M. Bignon. Elle donne une terre de quarante mille écus à mon neveu, aux portes de Paris. Vous croyez bien que M. le duc de Brancas, mal dans ses affaires, a voulu ses sûretés et ses avantages. Pour ma sœur, elle a fait au delà de ce qu'elle pouvoit, en donnant dès-à-présent 200000 liv. Tout s'est passé de fort bonne grace de part et d'autre. J'espere que ce mariage sera heureux. Mlle. de Moras a

été bien élevée à Montmartre par Me. de Guise et par ma belle-sœur : elle est fort aimable, elle a de la piété, de la douceur, et de l'esprit merveilleusement. Nous nous flattons que vous voudrez bien nous faire la grace de signer à ce mariage : votre nom nous portera bonheur. Nous irons demain à Versailles pour demander au roi son agrément. J'aurois été très-affligée que vous sussiez cette affaire par d'autres que par moi, qui compte toujours sur vos anciennes bontés, et que vous vous souviendrez que Françoise de Brançcas vous a autant respectée, admirée, et si je l'ose dire, aimée, que le fait et fera la PRINCESSE D'HARCOURT.

LETTRE XVIII.

De Mad. la Princesse de Vaudemont.

Ce 22 Février 1710.

IL falloit laisser passer les premiers jours des couches de madame la duchesse de Bourgogne, qui vous auront coûté bien des inquiétudes et des fatigues, avant de vous faire souvenir, madame, que mes

respectueuses attentions suivent fidélement tout ce qui vous intéresse ; et que je sens une vraie consolation de pouvoir louer le Seigneur avec toute la France, du nouveau don qu'il fait au roi et à la famille royale : c'est affermir son trône, que d'en augmenter les successeurs : c'est lui donner un nouveau gage de sa protection contre ses ennemis. J'attends avec impatience le jour où ce nom fatal sera effacé par la paix. Je vis hier Me. d'Epinoy bien pénétrée de la suite des graces qu'elle vous doit. On voudroit vous supplier sans cesse de ménager vos forces et votre santé, pour perpétuer le goût que vous avez à faire plaisir, goût si rare dans votre monde. Des temps plus heureux vous indemniseront de l'amertume de ceux qui prennent tant sur votre repos : le mien est souvent troublé par des maux violents, dont j'avois ouï dire que les remedes de Gendron pourroient me soulager : mais j'en suis détrompée. Je ne regrette plus que de ne pouvoir vous rendre, madame, des devoirs aussi tendres que respectueux. Mais dès que ma santé me laissera gouverner par mes desirs, je saisirai avec empressement ceux de faire ma cour au roi. J'ai besoin d'être soutenue, madame, de votre direction, pour

ne pas craindre tous les travers où je pourrois donner : je suis fort neuve en cette cour, et si ancienne dans le monde, qu'il ne m'est permis de m'y produire que pour prouver mon respectueux zele pour la personne de sa majesté, et pour tout ce qui mérite des respects distingués : daignez concilier tout cela, madame, et continuez à m'épargner les ridicules dont vous m'avez garantie jusqu'ici.

LETTRE XIX.

De Mad. la Princesse d'Harcourt.

Clermont, ce 8 Mai 1710.

JE crois, madame, de mon devoir et de mon attachement pour le roi, de vous rendre compte d'une affaire qui arriva hier dans les fauxbourgs de cette petite ville, où il y eut plus de mal-entendu que de mauvaise volonté du côté des peuples. Une troupe de pauvres femmes, assez nombreuse, voulut arrêter une vingtaine de charettes chargées d'orge pour l'armée, croyant qu'on enlevoit ces grains sans ordre du roi, et que c'étoit le nommé Docq, qui est ici chargé de

cette commission, qui faisoit ces levées pour son intérêt particulier, sans faire attention que c'étoit le moyen de les faire mourir de faim : ces levées dégarnissent les marchés, et font augmenter considérablement le prix des grains ; en sorte que ces femmes, pauvres comme elles sont, ne pouvoient parvenir à en avoir. Malheureusement, comme je loge au château, qui est assez éloigné du faux-bourg, je ne fus avertie de ce qui se passoit qu'à une heure et demie, par une partie de ces femmes qui s'enhardirent à me venir trouver, dans la pensée que je les protégerois, parce que je leur fais donner tous les jours du potage à l'Hôpital. Je commençai, madame, par les bien gronder d'avoir eu l'insolence d'arrêter les convois ordonnés par sa majesté : je leur remontrai, comme la chose le méritoit, qu'il n'y avoit rien de si nécessaire et pressant. Ces pauvres gens se repentirent et demanderent pardon de leur crédulité coupable, disant que la peur de mourir de faim les avoit troublés : je les assurai fort que l'intention du roi n'étoit point que ses peuples souffrissent de ces levées, ni que les marchés fussent dégarnis : et c'est sur quoi j'ose vous dire, madame, qu'il est fort à propos qu'on fasse atten-

tion, comme je ne doute pas que l'on y pense : car il est arrivé, comme ici, à Moini et ailleurs, que les pauvres gens se sont alarmés sur le même sujet.

Comme je comprenois cependant de quelle conséquence il étoit que ces chariots partissent sans délai, j'envoyai querir sur le champ le subdélégué de M. l'intendant et le maire de la ville, pour les engager à s'acquitter en cela du devoir de leur charge. Ils me firent entendre qu'il ne tenoit pas à eux ; mais que le nommé Docq, contre qui le peuple s'étoit aigri sans fondement, s'y opposoit : et celui-ci étant venu, il me parut un peu peiné de ce qui venoit d'arriver, et résolu de ne point faire partir, dans la crainte que ses grains ne fussent exposés dans le chemin. Je lui représentai que sa crainte étoit mal fondée, puisqu'il ne paroissoit que de miserables femmes, qui se repentoient de leur sottise, et que d'ailleurs il n'étoit pas de la prudence de témoigner de la crainte ; que M. le subdélégué lui donneroit une brigade de la Maréchaussée pour escorte, que je ferois renforcer par mon écuyer et par ce que j'avois de gens. En effet, madame, à peine le peuple a-t-il vu mon écuyer, et appris que l'on ne faisoit en cela qu'exé-

cuter les ordres du roi, que tout s'est appaisé : tout est parti sans opposition : et l'on a vu aujourd'hui la même tranquillité et la même soumission dans le départ d'un autre convoi. L'on a d'ailleurs pris de telles mesures, qu'il y a eu aujourd'hui beaucoup d'orge au marché, sans augmentation de prix ; et tout est fort tranquille.

Je viens d'apprendre du Sr. Docq, qui paroît fort zélé pour les intérêts du roi, qu'il y avoit eu un jardinier et un maréchal qui avoient part à cette aventure : j'ai dit au subdélégué qu'il falloit les faire mettre en prison pour l'exemple : ce qui sera exécuté. Je ne me serois jamais douté, madame, que la belle dignité de gouvernante de cette ville m'eût donné une petite occasion de marquer au roi combien je suis sensible à tout ce qui peut regarder le service de sa majesté : je me flatte qu'il en est persuadé, et qu'il n'aura jamais de sujette qui lui soit plus fidélement attachée que moi. Je suis bien sûre que vous n'en doutez point, madame, et que je suis à vous avec tendresse et respect.

LETTRE XX.

De Mad. la Duchesse de Saint-Simon.

Ce 30 Août 1711.

TAnt de marques de bonté que j'ai reçues de vous, madame, me donnent la confiance de vous en demander une dans la plus importante occasion de ma vie, et de vous supplier avec toutes sortes de respects et d'instances, d'aider de vos bons offices auprès du roi, une lettre que M. de Saint-Simon a pris la liberté de lui écrire, sur la charge malheureusement vacante de capitaine des gardes, dans l'exercice de laquelle j'ai perdu mon pere et mon oncle. Les bontés du roi pour M. de Saint-Simon, son attachement à sa personne, et à ne songer qu'à lui plaire, des établissements qu'il tient de ses bienfaits, et qui ne lui laissent à desirer que l'honneur d'être approché de lui, seulement pour l'honneur de l'être, nous ont persuadés qu'il devoit oser se présenter. Plus de trente-six ans de service, la fidélité de feu M. son pere dans tous les temps, et tout ce qu'il ne

ne sied peut-être pas à une femme de dire de son mari, m'encouragent à vous conjurer, madame, de ne nous pas refuser votre protection. Notre confiance et notre résignation sont égales à notre reconnoissance : et notre reconnoissance est infinie, quoi qu'il puisse arriver.

J'ai été reçue de Sa Majesté avec une bonté extrême : et quoiqu'elle soit naturellement fort gracieuse, vous voulez bien, madame, que je croie aussi vous en avoir obligation, et de toutes les amitiés que m'a faites Me. la princesse des Ursins.

Je crois, madame, que bien des gens vous auront fait le portrait de la reine : son visage est, à mon gré, tout des plus aimables : la taille légere et noble : un air de tête qui plaît infiniment : le port de madame la duchesse de Bourgogne, son rire, et presque le même son de voix. J'aurois cru la reine un peu plus grande, si l'on ne m'avoit assuré que madame la duchesse de Bourgogne étoit fort grandie, depuis que je n'ai eu l'honneur de la voir. Elle se fait respecter, et je dirois, aimer passionnément, si je ne parlois d'une aussi grande princesse : j'en ai été charmée : et je vous assure, madame, que le premier jour que j'eus l'honneur

de lui être présentée, je me sentis si saisie de respect, d'admiration et de plaisir de voir une sœur de madame la duchesse de Bourgogne, qu'il me prit un tremblement et un battement de cœur qui m'empêcha de parler. Je fus plus hardie le lendemain que j'eus l'honneur d'être à ses pieds, pour parler dans les termes Espagnols. Vous me sauriez mauvais gré de finir sans vous rien dire de M. le prince des Asturies, que j'ai trouvé dans une santé parfaite, fort grand pour son âge, et non-seulement le plus aimable prince, mais le plus charmant enfant du monde: il promet déja toute la vivacité d'esprit de la reine à qui il ressemble fort. Il n'y a qu'à souhaiter, madame, que Dieu donne à ces princes le bonheur qu'ils méritent, etc.

LETTRE XXI.

De Mad. la Princesse de Vaudemont.

A Paris, ce 21 Mars 1712.

IL y auroit eu de l'indiscrétion à vous faire souvenir, madame, de la vivacité avec laquelle j'ai partagé tous les

violents sentiments qui viennent de vous agiter : les maux sans exemple qui accablent le roi sont si fort au-dessus de toute expression, que ce n'est qu'au Seigneur qu'il est permis d'en parler, en implorant tous les différents secours dont Sa Majesté a besoin pour soutenir sa résignation, sa constance, sa sainteté. Puisqu'il nous accorde ces graces, il faut espérer, madame, qu'il nous fera trouver dans la conservation de la précieuse personne de Sa Majesté, toutes les différentes ressources dont sa monarchie a besoin. S'il étoit permis de songer à sa propre consolation, je vous demanderois, madame, celle de l'honneur de vous voir un moment à Saint-Cyr, avant notre départ, qui sera après la semaine de Pâques. J'ai été accablée de tous mes maux, sans relâche, depuis que je suis à Paris, sans être tentée de m'en plaindre. J'aurois sacrifié avec empressement le reste de ma vie, pour la moindre de celles qui viennent d'être terminées, sans qu'on eût pu imaginer des coups pareils. Je regarde comme un vrai miracle que vous y ayez survécu, madame, avec le cœur que j'ai l'honneur de vous connoître. Enfin, c'est le Seigneur qui nous frappe, et ce n'est que pour nous sauver : cette

réflexion doit arrêter tout court nos regrets et relever nos espérances. J'espere que tous les saints mysteres que nous allons célébrer vous fortifieront, et que j'aurai l'honneur d'admirer qu'il ne nous fait survivre à de si affreuses peines, que pour nous combler de toutes les consolations que mon tendre et respectueux dévouement vous desire. Je fais mille vœux pour que votre santé soit aussi parfaite que votre mérite. Je hais bien cette tyrannique bienséance, qui nous défend à nous autres grands et grandes de nous attendrir publiquement : sommes-nous d'une autre boue que le peuple ? et pourquoi ne pas pleurer comme lui ?

LETTRE XXII.

De Mad. de Laurilliere.

Ce 16 avril. 1712.

IL y a quatre jours, madame, qu'un grand dessein me roule dans la tête, et que je guette le moment de vous le communiquer ; ce dessein en lui-même vous paroîtra peut-être un commencement de dérangement de cervelle : mais

pour me garantir d'en venir tout-à-fait folle, j'ai cru qu'il falloit me presser de vous le communiquer comme un remede. Vous avez envie, madame, de me voir grand'mere : et je m'en sens si fort les talents, que je crois n'avoir pas un moment à perdre. Je suis persuadée que M. le maréchal de Château-Renaud ne seroit pas fâché de me donner son fils et de l'établir à la cour : et l'on m'a assuré qu'il n'avoit d'engagement marqué avec personne : ce seroit mon affaire, parce qu'il n'en coûteroit guere d'argent à M. de Laurilliere, que vous savez, madame, n'être point en état d'en donner : les graces du roi feroient seules cet établissement : et pour tout faciliter, je ne vous prierois point de les demander. Nous irions nous mêmes au roi, et vous nous serviriez auprès de lui, supposé que l'occasion fût bonne. Si vous trouvez, madame, que ma fille soit trop jeune, j'aurai l'honneur de vous dire qu'elle a déja dix ans, que j'ai été fiancée presque aussi jeune, et que M. de Laurilliere, qui d'abord s'est moqué de mon imagination, souhaite cette affaire autant que moi.

LETTRE XXIII.

De Mad. la Princesse d'Harcourt.

Clermont, ce 17 avril 1713.

SI j'avois suivi mon inclination, madame, je n'aurois pas été si long-temps sans vous remercier de toutes les marques de vos anciennes bontés pour moi, quand vous m'avez permis d'aller à Saint-Cyr : j'en ai le cœur pénétré de reconnoissance : et j'avois remis après les bonnes fêtes, de vous en rendre mille graces, et de vous demander, madame, des nouvelles du roi et des vôtres, me faisant un scrupule de vous détourner de vos saintes occupations. Je suis charmée d'avoir à me réjouir avec vous, madame, de voir notre grand monarque vainqueur de ses ennemis par une paix glorieuse, la donner non-seulement à ses peuples, mais presque à toutes les puissances de l'Europe, et maintenir sur le trône, par sa sagesse et son travail, son petit-fils roi des Espagnes. Il n'y a donc plus rien à demander à Dieu, madame, sinon qu'il nous le conserve

encore de longues années pour notre consolation et le repos de ses sujets, qu'il le rende devant lui aussi grand qu'il l'est devant les hommes. Ce sont là les vœux que je ferai de tout mon cœur, toute indigne que je suis, le reste de mes tristes jours, qui le peuvent être beaucoup, si mon incommodité qui ne diminue point, et augmente au contraire, me prive de la consolation de lui faire ma cour. J'y suis si accoutumée, depuis que je me connois ! Je vous avouerai même, madame, que les absences que mes obligations m'ont engagée à faire, m'ont beaucoup coûté, parce qu'insensiblement cela m'a privé de certaine familiarité, où j'avois l'honneur d'être admise, et où j'ai bien éprouvé que je ne tenois peut-être que trop. J'ai souvent admiré la bonté du roi, de m'avoir toujours fait l'honneur de me mener à Marly, quand j'ai pu me présenter pour y aller : ce séjour me plaisoit uniquement, parce que l'on voyoit le roi très-souvent : et quoique l'on ait cet honneur bien moins que par le passé, l'on est cependant à portée de lui faire bien plus agréablement sa cour qu'ailleurs. Vous comprendrez aisément, madame, qu'avec de pareils sentimens, mon cœur

souffrira beaucoup, si la providence permet de plus grandes privations : car vous ne pouvez douter par bien des raisons que je ne sois attachée au roi seul, et à vous, madame ! Je sais que vous me direz qu'il faut tout sacrifier à Dieu : vous nous avez donné l'exemple plus d'une fois ; il faut pour cela une vertu aussi héroïque que la vôtre : qui est-ce qui peut en approcher ? Ce que je sais bien, c'est qu'en vérité, madame, en quelque endroit que je sois, jamais personne ne vous sera plus respectueusement et si tendrement attachée que la PRINCESSE D'HARCOURT.

LETTRE XXIV.

De la même.

Harcourt, ce 9 Août 1714.

MAdame, jusqu'ici je n'ai point eu l'honneur de vous écrire, ne s'etant point présenté d'occasion qui valût la peine de vous importuner d'une de mes lettres. Les affaires du roi me paroissent aller à souhait. La récolte abondante que nous faisons va com-

mencer à soulager son peuple, avec l'attention qu'il a la bonté d'y donner: sa santé est parfaite, et la vôtre aussi. Madame votre niece a la bonté de m'en donner réguliérement des nouvelles; elle sait que c'est mon unique affaire : elle y ajoute même que vous lui parlez quelquefois de moi avec estime; cependant je m'apperçois que ce seroit être un peu trop long-temps sans vous renouveller mes profonds respects, et vous rendre compte de la situation où je me trouve pour ma tranquillité. Je suis dans une maison où je me plais, et dans une famille qui ne me donne que de la satisfaction : ma santé est à l'ordinaire; et tous les mouvemens que l'on se donne à la cour, vu le malheureux état où se trouve M. le duc de Beauvilliers, ne me feront point quitter ce séjour, le roi ne l'ayant pas désapprouvé : ce qui ne me fera faire d'autre démarche, que de vous confier et de vous déposer mon entiere soumission aux volontés du roi, pour tous les services qu'il me croira capable de lui rendre : je ne crois pas que dans cette occasion particuliere, il soit à propos de rien demander : nous ne savons pas nous-mêmes à quoi nous

sommes propres : il est bien plus respectueux et plus sage de n'avoir d'autre volonté que celle du maître.

J'espérois à mon départ que dans peu les affaires de l'Eglise seroient appaisées : mais par les nouvelles, que j'apprends du public, de la continuation de la résistance de M. le cardinal de Noailles, je ne puis qu'en être fort affligée pour le roi et pour vous, madame ! Je hais toute nouveauté, et je les crains sur-tout dans l'Eglise, où les foibles cherchent de l'appui dans les plus mauvaises cabales, comme cela s'est toujours remarqué. La sagesse du roi et la vôtre peuvent seules me rassurer. Au reste, madame, je vous dois un compliment sur l'élévation de M. le duc du Maine et de M. le comte de Toulouse. Vous savez mes sentimens pour eux depuis long-temps, et vous me connoissez plus sincere qu'une autre : je crois même qu'ils n'en doutent pas : malgré mon ignorance, je ne laisse pas de savoir que Sa Majesté a suivi l'exemple du premier roi chrétien, le fondateur de cette monarchie : Clovis ne le valoit pas, et pourtant en pareil cas il a encore plus fait.

LETTRE XXV.

De Mad. la Maréchale de Rochefort.

MEs malheureuses affaires me pressant d'aller à Paris, où l'on fait une assemblée de créanciers mercredi, pour deux jours seulement, je ne veux pas partir, madame, sans vous faire souvenir que je suis encore au monde : je ne puis m'empêcher de croire que vous avez toujours un peu d'amitié pour votre pauvre maréchale, qui a beaucoup à souffrir dans sa vieillesse : mais je vous assure, madame, que je prends mon mal en patience : car vous avez toujours de la bonté pour moi, et c'est la seule chose qui me peut soutenir dans mes maux. S. A. R. a voulu absolument mener à Marly le petit Tonnerre : trouvez bon, madame, que je vous le recommande : cela est bien libre, mais vous êtes bien bonne. Je voudrois fort que le roi se souvînt de Nangis, pour le gouvernement de Graveline, vacant par la mort du comte de Villars : vous savez, madame, que je n'ai que vous dans le monde. Je vais à Paris pour un procès : il est bien triste à soixante-six ans de

plaider ! Paris est pour moi une terre étrangere.

LETTRE XXVI.

De Mad. la Marquise de Levy.

J'Etois allée hier à Paris, madame, voir ma mere, qui a la fievre continue depuis huit jours ; et j'ai été obligée de la quitter ce matin, pour venir faire à mon ordinaire le triste personnage de suppliante. J'ai appris la mort de l'ancien major des gardes, qui laisse vacant le gouvernement de Guise. M. de Levy vient de le demander au roi : et ceci n'est seulement que pour vous en informer : aux bontés dont vous me comblez, je suis sûre que ce mot suffit : mais j'aurois bien plus d'espérance, si le roi étoit informé du mauvais état de nos affaires. M. de Lévy est presque le seul des lieutenans-généraux qui n'ait pas ressenti ses bienfaits. Mais M. Voisin n'a aucune raison de nous protéger : et j'aurois plutôt lieu de craindre que d'espérer, si son bon esprit ne me rassuroit. On m'a dit que madame la duchesse de Berry lui a parlé for-

tement en faveur du mari d'une favorite. Quoi qu'il arrive, madame, le coin que j'occupe dans votre cœur me dédommage de tout, et m'est une consolation dans toutes mes peines : le dévouement total du mien vous est acquis pour le reste de mes jours : c'est peu de chose : mais c'est ce que j'ai de plus cher.

Je suis en état de rejoindre la *cabale*, sans en augmenter les infirmités : un membre séparé du corps ne peut prendre de vigueur que par la réunion : jusqu'à ce que vous m'ayez rappellée, madame, je sentirai le malheur de tous les êtres privés de leur élément. Le desir de vous revoir m'a fait recourir aux plus violents remedes : ils n'ont servi jusqu'à présent qu'à exercer la main de l'arracheur de dents : je me flatte d'en faire à mes dépens le plus habile homme de son siecle. Un peu de *cabale* me guériroit bientôt : quels maux peut-on ressentir en un lieu où le cœur et l'esprit sont charmés ?

LETTRE XXVII.

De la même.

Ce 28 août 175.

J'Apprends, madame, que vous avez bien passé la nuit, et je reçois des marques de votre amitié : quel réveil ! et quel secours pour soutenir les peines auxquelles mon état m'assujettit ! Il me seroit difficile de vous exprimer de quelle consolation m'a été votre lettre : elle a calmé mon esprit : il me semble même qu'elle m'aide à souffrir avec plus de patience les douleurs où je suis depuis plusieurs jours. J'avois besoin de la permission que vous me donnez de vous faire souvenir de moi : la discrétion a toujours combattu mon goût, qui me porteroit, si je le suivois, à vous importuner souvent pour me dédommager d'un éloignement dont la peine m'est très-sensible. Comblée de vos bienfaits, madame, vivement touchée des marques de votre souvenir, oserai-je vous dire que ma tendresse pour vous est un peu blessée de votre extrême politesse ? Vous me traitez en étrangere,

et vous savez que je vous dois tout : auriez-vous oublié que j'ai l'honneur d'être de la *cabale* ? Et ignorez-vous que mon attachement pour vous est un attachement pour votre personne, et par conséquent indépendant de la place où vous êtes ? Il me semble que voilà des titres pour espérer d'être regardée comme ceux qui ont l'honneur de vous appartenir.

Que l'éloignement est cruel ! J'ai pris le parti de ne plus voir personne pour éviter les diverses nouvelles de Paris. Ma mere est la plus pernicieuse compagnie que je puisse avoir : son attachement pour le roi et sa vivacité, qui trouvent en moi les mêmes dispositions, nous jettent dans un trouble difficile à supporter. Cependant la bonté et la force du tempérament du roi nous consolent et nous soutiennent : mais l'inquiétude des courtisans fait tourner la tête à ceux qui sont éloignés.

LETTRE XXVIII.

De la même.

Ce 3 septembre 1715.

ACcablée de ma douleur, et pénétrée de la vôtre, madame, je n'ai encore eu ni la hardiesse ni la force de vous écrire : je hasarde même cette lettre en tremblant : mais puis-je me refuser la seule consolation qui me reste, la consolation de gémir avec vous, et de vous témoigner que je ressens votre douleur, sans que la mienne soit diminuée ? J'admire depuis long-temps votre vertu : elle m'inspiroit le desir d'en avoir : mais l'horrible malheur qui nous accable m'en fait voir toute l'étendue. Dieu seul vous soutient : que ne puis-je être comme vous, et n'aimer que lui ? Quel coup, madame ! et quel temps ! Qu'il vous est aisé de souhaiter la mort ! L'horreur qu'elle fait à la nature m'empêchoit de goûter ce sentiment, et j'admirois seulement votre perfection ; mais je le comprends aujourd'hui, et j'avoue, à ma honte, que c'est plutôt pour ne point voir ce que nous

voyons, que par la vertu qui vous l'inspire.

LETTRE XXIX.

De la même.

Ce 10 mars 1716.

LA crainte de vous importuner, madame, retient depuis long-temps en captivité le desir extrême que j'ai de vous rappeller mon respect et mon attachement. J'ai mis dix fois la main à la plume pour vous exprimer les sentiments de mon cœur, et dix fois la crainte de vous déplaire m'a arrêtée. Cependant madame de Caylus, à qui j'ai confié ma peine sur un silence que je ne puis soutenir que par la pensée de vous être plus agréable (motif qui peut tout sur moi), m'a rassurée et charmée, en me disant que ma lettre ne vous déplaira point, et que vous voudrez bien vous souvenir que j'ai besoin de quelque consolation. Je vous jure, madame, avec ma sincérité ordinaire, que je ne m'accoutume point à une aussi dure séparation, après avoir goûté les charmes d'une douce et aimable société,

où le solide et l'agréable rempliſſoient à l'envi mon cœur et mon esprit : temps heureux, que je ne cesserai jamais de regreter ! il est passé avec la rapidité d'un songe : il n'en reste donc plus que le souvenir. Ne me refusez pas le vôtre, madame, et l'espérance de vous exprimer de temps en temps moi-même les sentiments de respect, d'admiration, de tendresse, que vous seule pouvez inspirer dans le degré de vivacité où je les sens. La saison adoucie, l'air de Saint-Cyr purifié, quelle raison pouvez-vous me donner, pour me priver du seul bien qui me reste ? Mais je m'égare, et mon cœur parle malgré moi : car mon seul dessein dans cette lettre étoit d'obtenir qu'elle fût bien reçue, et la permission d'écrire quelquefois : pardonnez à mon ambition : c'est, en vérité, la seule que j'aie à présent.

LETTRE XXX.

De la même.

VOus ne pouvez comprendre, madame, combien la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire a excité en moi de mouvements différents : les

premiers, à la vue de votre écriture, ont été de joie et de reconnoissance : mais bientôt ils ont été suivis d'une profonde tristesse. Je suis donc privée par votre volonté, et par une volonté qui m'est sacrée, de la chose du monde à laquelle je suis la plus sensible. Non, madame, je ne serai jamais raisonnable, lorsqu'il s'agit de vous dire un éternel adieu : c'est acheter trop cher la raison : je n'en veux point à un tel prix : et si je vous obéis, ce sera plutôt docilité que soumission : que dis-je ? Mon amitié pour vous me fera un crime de mon respect pour vos ordres. Croyez-vous de bonne foi, madame, qu'après avoir eu l'honneur de vous connoître, d'éprouver toute ma vie vos bontés, de m'être flattée d'une amitié qui faisoit tout mon bonheur, je puisse contrefaire un détachement que je ne puis comprendre ? Vous me faites admirer la vertu la plus parfaite : mais c'est la connoissance que j'en ai qui fait que je ne puis jamais m'en détacher. Que de chaînes me lient à vous, madame ! L'inclination me fait votre amie; et la reconnoissance, votre créature : et ma vénération augmente, à mesure que la foiblesse générale me montre mieux la grandeur de votre courage. Cependant votre repos et votre bonheur, qui vous

paroissent attachés à la privation que vous m'imposez, me ferment la bouche : mais je ne puis m'empêcher d'en murmurer. Comment Mesd. deCaylus et deDangeau ont elles pu se charger d'un pareil refus ? Je n'y reconnois ni votre bonté ni la leur. Nous sommes dans un temps où personne ne manque de chagrins et de peines, et où les moments de consolation sont bien rares : du moins ne m'ôtez pas l'espérance de trouver un temps plus favorable, où vous vous laisserez toucher, et par mon obéissance, et par ce qu'elle me coûte, et par les sentiments qui me la prescrivent, mais qui ne pourront la faire durer long-temps.

LETTRE XXXI.

De la même.

Ce 27 Avril 1716.

J'Use avec discretion, madame, de la bonté que vous avez de permettre que je vous importune quelquefois : ce n'est pas sans peine, et je vous supplie de le remarquer, et de m'en récompenser. Me. de Caylus m'a envoyé de votre part le

plus précieux présent que je puisse recevoir, puisque ce sont les ouvrages de vos mains. Mon premier mouvement a été de les conserver avec soin, comme une chose dont la mort seule pouvoit me séparer: mais me souvenant de la solidité de vos maximes, qui n'estiment que ce qui est utile, je m'en servirai avec autant de plaisir, que de peine de les voir user. Je suis bien fâchée des fréquents maux de tête que vous avez depuis quelque temps: que je me trouverois heureuse, madame, de pouvoir vous tenir compagnie dans les moments où vos incommodités ne vous permettent pas une occupation sérieuse! J'attends avec une grande impatience la permission de vous aller voir: c'est le seul plaisir que je puisse avoir à présent. Je suis fort séparée du monde, souvent dans une petite maison que j'ai louée, loin de la cour, presque hors de la ville, entre vos Carmélites et les Invalides. Là je pense souvent avec amertume au passé, avec tristesse au présent, avec inquiétude à l'avenir. Je ne vois que ma famille et un petit nombre d'amis: point de princesses, hormis madame la duchesse d'Orléans, que ses soucis et ses maux séparent de tout: elle se livre à ses chagrins, et ne se nourrit que de larmes: ce qui ne met

ordre à rien. Tout ce que nous voyons, tout ce que nous regretons, nous devroit bien détacher du monde : vous seule, madame, en faites un digne et respectable usage : il y a si long-temps que vous êtes uniquement attachée à Dieu, que le malheur vous a trouvée prête. Je vois que je ne puis compter sur rien d'agréable : j'espérois d'avoir l'honneur de vous voir : j'avois ma permission, et je vivois de l'idée d'en profiter bientôt : je comptois les moments : j'attendois l'exprès qui devoit m'apprendre l'instant où j'aurois le plaisir de vous entretenir à mon aise ; et quoique la peine de la séparation suive de près le plaisir de vous voir, et que je comprisse que je la sentirois vivement, je ne songeois qu'à la joie de me retrouver auprès de vous : et voilà une malheureuse petite-vérole qui éloigne encore un si aimable projet. Le desir que j'en ai me fait croire que j'aurois le courage d'affronter le péril du mauvais air : je ne le crois guere meilleur à Paris. Je soupe ce soir avec un monde qui me plaît fort, parce qu'il sait vous chérir et vous admirer : c'est avec Me. la duchesse de Noailles, Me. de Caylus, M. de Fréjus, chez Me. de Castres. Je connois le respect des deux derniers, et je me mets

au rang des nieces, madame, comptant faire honneur à la vraie, de comparer mes sentiments aux siens, puisque mon ambition va jusqu'à égaler le respect, la tendresse et l'attachement de la fausse. Hélas! ces pauvres dames, qui vous furent jadis si cheres, et qui ne sont plus que malheureuses, éprouvent donc par votre rigueur le sort le plus triste, et c'est vous qui frappez le dernier coup qui devoit les accabler : si pour vous plaire il faut vous oublier, j'aurai le malheur de vous déplaire tant qu'il me restera un souffle de vie.

LETTRES DU CLERGÉ DE FRANCE, A Me. DE MAINTENON.

LETTRE PREMIERE.

De M. l'Evêque de Lavaur.

Lavaur, 14 Juillet.

LE Clergé doit à votre piété et à votre religion la conservation de ses droits. Le roi a rendu à Dieu ce qui appartient à Dieu ; et nous avons rendu à César, madame, ce qui appartient à César. Si, selon St. Augustin, le malheur des royaumes vient en partie du défaut de payer les dixmes, nous pouvons dire, madame, que le Seigneur n'a pas

pas été long-temps à récompenser le roi d'avoir reconnu notre droit, par l'avantage que Sa Majesté vient d'emporter sur ses ennemis. J'ai prié Me. la comtesse de Mailly, madame, de vous marquer ma très-humble reconnoissance des marques d'intérêt dont vous m'honorez. Je ne m'étois expliqué qu'à vous, madame, de ce que je pense de nos privileges, dans la confiance que j'ai en votre bonté. Si vous aviez bien voulu faire voir ma lettre à quelque personne de piété, elle vous auroit confirmé la droiture de mes intentions. Je n'ai jamais hésité de donner au roi les secours que S. M. demandoit au clergé : nous sommes attachés au roi par tant d'endroits, que nous ne manquerons jamais à notre devoir, et à la passion que nous avons de lui plaire. Je n'ai pas moins d'empressement à vous faire connoître mon attachement à ce qui vous est agréable, puisqu'on ne peut-être avec plus de respect, etc.

LETTRE II.

De Mr. l'Evêque d'Auxerre.

Auxerre 5 Janvier.

JE suis honteux, madame, de vous importuner si souvent ; je vous en demande très-humblement pardon. Vous plaignez les affligés, et c'est en cette qualité que j'ai l'honneur de me présenter aujourd'hui à vous. Voici le fait, madame ! le roi vient de faire donner ordre à M. l'Archevêque de Sens, par M. l'abbé de Maulevrier, de nommer M. l'évêque de Troye pour l'assemblée, et à M. de Troye de s'y rendre. J'ai assisté, madame, à quatre assemblées, et à deux tenues d'état. J'ai été chargé, pendant trois ans, de l'administration des affaires de la province de Bourgogne : je ne crois point avoir manqué de zele, de fidélité et d'attachement pour le service du roi : et cependant il m'est défendu aujourd'hui de lui en donner de nouvelles preuves et de remplir un devoir que la religion, la reconnoissance, et l'amour même, s'il est permis à un sujet de se servir de ce terme,

m'imposent de plus en plus, madame! mon humeur ne s'est point encore fait sentir dans les assemblées, et mes querelles particulieres n'ont point été jusqu'au roi. Je ne sais, madame, à quoi attribuer cette mortification, qui, en vérité, m'est fort sensible. Si je l'ai méritée, je vous supplie instamment de me faire connoître ma faute, afin que je m'en corrige. Je ne suis point, heureusement, opiniâtre : les plaintes que j'ai l'honneur, madame, de vous porter, ne sont point l'effet de l'attachement que j'ai pour Paris : quand on en est à trente-six lieues, on n'a point besoin de prétexte pour y aller. A la vérité, j'aurois été assez aise d'être de l'assemblée, pour donner à Sa Majesté de nouvelles preuves de la reconnoissance que j'ai de toutes ses bontés, et de celle qu'il vient d'avoir, en donnant une abbaye à mon grand-vicaire. Je vous demande encore pardon, madame, de mes importunités : mais vous êtes le recours et l'appui des évêques : ils sont aussi bien obligés de prier Dieu pour vous. Je m'acquitte très-fidélement de ce devoir.

LETTRE III.

De M. l'Evêque de Fréjus.

Fréjus, 12 Avril.

JE crains de vous fatiguer encore plus par mes remerciments que par mes demandes : mais j'ai le cœur si pénétré de vos bontés, que je ne puis résister au desir pressant de vous en marquer ma vive et respectueuse reconnoissance. Ce n'est point du tout l'intérêt, madame, qui m'y rend si sensible : graces à Dieu! je n'en suis pas fort occupé : mais je ne puis qu'être infiniment touché de voir qu'une personne, si fort au dessus des autres par tant d'endroits, veuille bien m'accorder quelque part en l'honneur de sa bienveillance. Vous poussez même encore, madame, l'excès de votre bonté, jusqu'à daigner me rassurer sur quelques mauvais offices qu'on m'avoit voulu faire craindre auprès de S. M. Je n'ai jamais eu d'autre ambition que de lui plaire, et de m'attirer l'honneur de son estime, en faisant mon devoir. Il ne me reste plus qu'à redoubler mes efforts, pour le rem-

plir encore mieux à l'avenir, et aussi long-temps que ma santé me le permettra : je ne cesserai de faire des vœux très-ardents, madame, pour la conservation de la vôtre : je le dois par toutes sortes de raisons ; mais la plus forte est la vénération pleine de respect, etc.

LETTRE IV.

De M. le Cardinal de Rohan.

MR. le Nonce m'ayant apporté une lettre que des religieuses du diocese de. . . écrivent au Pape contre leur évêque, et m'ayant demandé conseil sur ce qu'il avoit à faire, j'ai cru devoir me charger de la lettre et vous l'envoyer. Vous remédierez aux maux dont on se plaint, sans commettre personne, supposé qu'ils soient véritables : et s'ils ne le sont pas, vous supprimerez, madame, cette malheureuse lettre qui ne mériteroit que d'être méprisée. Après tout, il semble qu'elle ne mérite guere mieux, étant anonyme.

LETTRE V.

De Mr. l'Archevêque de Bourges.

LA reconnoissance ne m'a pas permis de négliger les occasions de m'éclaircir sur une matiere qui vous regarde, et que je sais ne vous être pas indifférente. Si vous voulez en être instruite, madame, vous me ferez l'honneur de me donner vos ordres : l'air de Fontainebleau inspire une liberté, qu'on n'oseroit prendre ailleurs ; et dont même je n'userois pas dans ce lieu-ci, si elle n'étoit autorisée par une bonté, une candeur, une vérité et une affabilité, qui, dans un certain degré, ne se trouvent qu'en vous, madame ! J'avoue que j'aurois pensé autrement à Versailles : le voisinage de Saint-Cyr m'auroit intimidé ; je le dis à ma confusion, madame ! car, au contraire, cette sainte maison devroit m'inspirer de la confiance, puisque j'ai été, par votre choix, l'un de ceux sur le témoignage desquels a été bâti cet édifice spirituel, dont la bonne odeur se répand si loin : ainsi tant qu'il y aura un Saint-Cyr, et ce sera jusqu'à la fin des siecles, on saura qu'une personne

dont le mérite et la vertu sont fort au dessus du rang qu'elle tient, a voulu me tirer de l'obscurité où j'étois, et que mon nom fût inscrit dans les registres, ou plutôt dans les fastes de cette maison royale : mais vous l'avez oublié, madame ! car vous n'oubliez rien plus volontiers que vos bienfaits. Si ma tentative vous paroît téméraire, ayez la bonté de me la pardonner en faveur de mon zele ; et imputez-la, madame, à ce dérangement de cervelle, dont le saint curé parloit si volontiers : tout m'est bon, pourvu que vous soyez contente de moi.

LETTRE VI.

De M. l'Evêque de Fréjus.

Fréjus, 16 *Mai* 1707.

VOtre charité et votre générosité font des effets qui se répandent par-tout, et me font prendre la liberté de m'adresser directement à vous, sans employer d'autre intercesseur que la bonne œuvre même, que je vais avoir l'honneur de vous proposer. J'ai un couvent de religieuses, qui, depuis trois ou quatre ans,

est tous les jours à la veille de se dissiper par le mauvais état de ses affaires. Je l'ai soutenu jusqu'à cette heure : mais ne pouvant pas suffire à tous les besoins du diocese, la derniere taxe sur les maisons religieuses a achevé de ruiner celle dont j'ai l'honneur de vous parler.

Il y a une vingtaine de filles de la communauté de Nice, dont les parens sont venus me les demander, sachant le mauvais état de leur temporel : mais je les ai refusées, tant à cause du danger, que par le mauvais effet que cela pourroit faire, par rapport aux conjonctures du temps. J'ai demandé une loterie pour elles, et je les secourrai autant que je pourrai : mais si vous vouliez bien avoir la charité, madame, de leur procurer une des quêtes de la Pentecôte, ou de la Fête-Dieu, je vous en serois très-obligé. La nécessité m'oblige à prendre cette liberté. Je suis trop persuadé de votre bonté, pour croire que vous puissiez la blâmer dans un évêque chargé par son état de tous les besoins de son diocese.

LETTRE VII.

De M. l'Évêque de Belley.

Belley, 1 *Juin* 1707.

MAdame, je m'adresse à vous avec ma confiance ordinaire, pour vous demander vos lumieres dans un embarras où je me trouve. J'ai dans mon diocese environ quarante paroisses, et deux petites villes situées dans les états de M. le duc de Savoie. Il y a très-long-temps qu'on n'a pas visité ces paroisses : les curés souhaitent avec empressement que j'y aille : j'étois même sur le point de partir pour y aller ; mais j'ai cru qu'une telle démarche ne devoit se faire qu'après de sérieuses réflexions, et qu'il y avoit bien des raisons qui m'engageoient de remettre cette visite à un autre temps. Car dois-je entrer dans les états d'un prince, et un prince qui est pere de mad. la duchesse de Bourgogne, sans auparavant lui en écrire, pour lui demander l'honneur de sa protection, et l'assurer de mon respect ? Je ne le puis présentement à cause de la guerre ; et je ne le dois pas, parce

que toute la Savoie est sous la puissance du roi. Je suis très-persuadé que si j'entrois dans la Savoie durant la guerre, le sénat de Chambery, qui a les yeux ouverts pour voir ce que je ferai, ne manqueroit pas à la paix d'empoisonner ma conduite auprès de son Altesse Royale : et ce seroit pour moi un grand malheur, si ce prince venoit à s'indisposer à mon égard. Je serois hors d'état de pouvoir faire aucun bien dans la plus grande partie de mon diocese. Je vous serois très-obligé, madame, si vous voulez bien avoir la charité de me faire savoir ce que vous jugez le plus à propos que je fasse dans cette occasion.

LETTRE VIII.

Du même.

A Belley, 25 Janvier 1709.

MAdame, quelques religieux de l'abbaye de Saint-Sulpice, qui est dans mon diocese, me sont venus dire qu'ils avoient pris la liberté de vous écrire, pour vous informer des désordres horribles qui sont dans leur communauté, et pour

vous prier de me faire commettre pour réformer les abus et les déréglements qui sont dans cette maison. Je vous supplie très-humblement, madame, de ne point vous intéresser pour que je me mêle de cette affaire. Il est vrai que le désordre de cette maison est à un point extrême : mais je n'ai rien en cela à me reprocher : j'ai dit et j'ai fait tout ce que mon devoir demandoit de moi en pareille occasion. J'ai écrit à M. le marquis de la Vrilliere, qui n'a pas jugé à propos de me répondre. Il ne me reste plus rien à faire que de gémir devant Dieu du mal que je ne puis empêcher. Permettez-moi, madame, de me servir de cette occasion, pour vous prier de suspendre votre jugement sur toutes les lettres qu'on pourra vous écrire de ce pays-ci. Comme on sait que vous m'honorez de votre bienveillance (non pas que je m'en vante, car je suis là-dessus d'une réserve à n'en parler jamais, mais je ne puis pas empêcher de croire que vous ayez de la bonté pour moi), ils pourroient être assez hardis pour vous écrire sur mon compte, soit en bien, ou en mal. J'ai connu par moi-même de quoi ils sont capables, par les lettres qu'ils m'ont écrites, les uns contre les autres. Ils n'hésitent sur rien, et

c'est la nation la plus hardie à imposer que j'aie jamais connue. A mesure que je vis avec eux, je connois leur caractere : graces à Dieu ! je suis en paix avec tout le monde ; mais pour y parvenir, il m'a bien fallu faire l'expérience, et je la fais tous les jours, de la maxime pleine de sagesse que vous m'avez fait l'honneur de me dire autrefois, qu'une personne qui étoit en place devoit s'attendre à vivre d'injures et d'ingratitudes : c'est un peuple qui se ressent encore de son ancienne origine. J'espere néanmoins qu'avec un peu de patience et de travail nous viendrons à bout de tout.

LETTRE IX.

De M. l'Évêque de Chartres.

POurquoi m'attristez-vous, madame, en me mandant que vous m'avez accablé de papiers dans votre dernier paquet ? Ne savez-vous pas, madame, que vous êtes notre joie, notre consolation, notre gloire ? Il me semble même que c'est tout le contraire, et que vos anciens papiers étoient plus prolixes que

les derniers, qui sont courts en comparaison. Je n'en sache point d'autre raison, si-non que depuis quelques années, les mauvaises affaires de l'état vous causoient des angoisses extrêmes, et que vous trouviez du soulagement à répandre votre cœur affligé. Mais à présent que la victoire a passé de notre côté, vous n'avez presque rien à dire ; deux mots vous suffisent : si nous prenons encore quelque place, je crois que vous n'aurez plus d'intérieur à communiquer. Les moindres papiers vous paroissent longs : on m'assure même de tous côtés que votre santé ne fut jamais meilleure, et que vous rajeunissez à vue d'œil, et le roi aussi, à ce que l'on publie par-tout. Je ne puis m'empêcher de remercier le bon roi Jacques, d'avoir obtenu de Dieu tant de prospérités temporelles : car je les attribue à son intercession, notre salut ayant commencé par l'Angleterre. Sans doute que tant de secours qu'on lui a donnés, à sa personne, à sa famille, à ses pauvres sujets ; et sa reconnoissance, qui ne se perd point en changeant de demeure, lui ont fait entreprendre notre défense.

Je me souviens toujours d'avoir lu dans le procès de la pucelle d'Orléans, que cette merveilleuse fille disoit que Charle-

magne et St. Louis étoient à genoux devant le trône de Dieu, et demandoient grace pour le roi et pour le royaume de France. Je puis peut-être plus qu'un autre, donner des preuves de la vertu du roi Jacques, puisqu'ayant été commis par M. le cardinal pour informer des guérisons miraculeuses que le saint roi opere, j'en ai vu d'incontestables, et depuis peu, qui se sont faites en la personne de la fille d'un lord, dont j'ai été très-édifié.

J'ai bien de la joie de ce que les affaires de la maison de nos princes s'accommoderont : tout le monde bénit Dieu de l'avoir inspiré au roi, et de vous avoir donné le zele d'y contribuer autant que vous avez fait.

Je plains M. le cardinal d'être très-angoissé sur ce qu'il a à faire, pour n'avoir pas voulu écouter les conseils qu'on lui a donnés, et pour en avoir suivi de mauvais, ou les siens propres

LETTRE X.

De M. l'Evêque de Carcassonne.

Carcassonne, 1 Février 1708.

L'Expérience du passé regle ordinairement la conduite à venir. La protection dont vous m'avez honoré auprès du roi, quand j'ai pris la liberté de lui demander des graces pour M. de Grignan, m'encourage à recourir à cette même bonté, quand j'ose en demander pour moi-même. Le principe de vos bienfaits est en vous, madame! et je ne reconnois rien en moi qui puisse m'attirer ceux que je demande, que la reconnoissance de ceux que j'ai reçus. Vous venez tout fraîchement de les renouveller en la personne de mon neveu l'abbé de Rochebonne : je n'ai osé par respect vous en faire mes très-humbles remerciments : mais, animé par la suite de vos faveurs, je prends la liberté de vous assurer, madame, que vous ne pouvez les répandre sur aucune famille, qui fasse des vœux plus sinceres et plus empressés pour la durée de vos jours, accompagnés de toutes les circons-

tances qui vous rendent si utile à l'Eglise. Vous ne l'êtes pas moins à la noblesse, madame ! elle trouve chez vous un asyle assuré ; et si j'y ai recours, en demandant au roi la place dans l'ordre du Saint-Esprit, qui a vaqué à la mort de M. l'archevêque d'Arles, mon ancienneté dans l'episcopat, mon assiduité à servir S. M. dans cette province, le contentement qu'elle a bien voulu marquer des services de M. de Grignan et de toute ma famille, me donnent quelque confiance à me proposer : mais c'est avec une soumission parfaite à ce que vous en jugerez, madame ! prêt à me condamner de témérité et à me taire, si vous n'approuvez pas mon dessein.

LETTRE XI.

[De M. l'Evêque de Fréjus.

Fréjus, 15 *Mars* 1708.

IL y a un mois que la crainte de vous paroître indiscret me retient ; mais je me trouve forcé de recourir encore à votre charité, par l'impuissance où je suis de soulager la misere de mes diocésains.

Je vous supplie, madame, d'être persuadée que c'est avec une extrême peine que je me suis déterminé à vous importuner de nouveau; et que je serois véritablement affligé, si vous pouviez me croire capable d'abuser des bontés dont vous m'avez si généreusement honoré. J'ai soutenu jusqu'à cette heure mes pauvres par des aumônes que la providence m'a envoyées sans que je m'y attendisse : mais tous les secours sont épuisés aussi-bien que moi, et j'ai quinze paroisses qui souffrent. Si vous pouviez, madame, me procurer encore une quête, je puis bien vous assurer que vous ne sauriez mieux employer vos charités : et ce sera la derniere fois que vous serez importunée de moi.

Vous m'avez fait l'honneur de me mander, madame, qu'on étoit content de ma conduite; mais c'est apparemment par un pur effet de votre bonté naturelle, qui voudroit que tout le monde fût heureux. Je sais que je ne mérite aucune louange, ou, en tout cas, ce ne pourroit être que par la droiture de mes intentions, sur lesquelles pourtant j'ai appris qu'on ne m'avoit pas rendu justice. Le respect et la discrétion m'empêchent d'en dire davantage : mais je souhaite seulement que tous ceux qui ont l'honneur de servir le roi plus utile-

ment que moi, aient pour sa personne et pour ses intérêts un zele aussi ardent et aussi désintéressé que le mien.

Je vous supplie, madame, d'être persuadée que je sais connoître le prix de vos bontés; qu'elles seront éternellement gravées dans mon cœur, qui n'est point ingrat; et que je serai toute ma vie, etc.

LETTRE XII.

De M. l'Archevêque de Sens.

A Sens, 7 Septembre 1709.

CE que vous appellez importunité, madame, sont des faveurs. Il n'y a d'inconvénient au Bréviaire Latin et François que vous demandent quelques religieuses de Moret, ce qui est fort propre pour réveiller en elles leur piété et leur zele, qu'en ce qu'il est, dit-on, de la version de M. le Tourneux, et qu'il réveillera en elles l'envie d'avoir ses autres ouvrages, qui ne sont pas, dit-on, sans venin. Il y en aura quelques-unes qui prendront goût à ces sortes de versions, et qui en voudront peut-être avoir d'autres, et ne vous en demanderont par per-

mission ni à moi non plus. Cela fera naître cet esprit de curiosité, si fatal à tant de monasteres. N'aimeriez-vous pas mieux, madame, les laisser dans leur sainte ignorance, que de courir risque de réveiller la curiosité de certaines filles qui se piqueront de ne trouver que certains livres de beaux, parce qu'ils sont faits par gens suspects, et qui viseront par là au bel esprit ? Consultez sur cela M. de Chartres : cela en vaut bien la peine.

LETTRE XIII.

De M. l'Evêque d'Agen.

Agen, 25 *Avril* 1709.

JE dois, madame, commencer la lettre que j'ai l'honneur de vous écrire, par de très-humbles remerciments de tous les bons offices que vous avez bien voulu rendre auprès du roi à M. l'abbé de Belzunce. J'espere qu'il sera un fort bon évêque, que sa vertu et que sa piété édifieront son diocese, et qu'il y sera aimé par sa douceur et ses manieres honnêtes. On lui fait craindre qu'il y trouvera des gens de la nouvelle doctrine, qui assurément ne seront pas de ses amis.

Vous me permettrez, madame, de vous rendre compte de l'état de cette province. Sans les secours que M. le Gendre nous a donnés et qu'il compte même encore de nous envoyer, nous n'aurions pu subsister pendant plus de six mois. Nous lui avons toute l'obligation possible, et à M. du Rosel, l'un et l'autre s'étant unis à moi pour procurer des grains au pays qui en manquoit absolument.

Je crois, madame, que selon l'état où nous voyons ce pays, et où se trouvent plusieurs provinces, on ne peut faire venir trop de bleds de Barbarie ou des pays étrangers : sans quoi le mal sera encore beaucoup plus grand que cette année.

LETTRE XIV.

De M. le Cardinal d'Estrées.

Paris, 1 *Juin* 1709.

POur répondre à l'honneur que vous me faites et aux bontés dont vous me comblez, il faudroit bien d'autres épreuves, que celles où il vous plaît de me réduire. Commandez des choses plus difficiles, si vous voulez que j'acquiere

quelque ombre de mérite auprès de vous ; ou plutôt, madame, ne cessez jamais de me commander. Mon zele et mon respect n'admettent pas les bornes où vous vous renfermez. Cette délicatesse me mortifie trop pour ne m'en pas plaindre : et les choses que vous me dites de vos égards sont, pour le plus respectueux de vos serviteurs, des menaces qui m'affligent. J'espere que j'aurai, au plutôt, l'honneur de vous voir, et de vous le protester moi-même à Versailles, où je tâcherai de me traîner et me présenter aux yeux de mon maître seul, qui, en vérité, m'est continuellement présent dans le cœur. Je sais par M. de Richelieu, madame, que vous n'en doutez pas. Je le presse de se montrer tout le premier ; mais il me semble que n'étant pas en état de le faire, ce sera au moins être moins éloigné de vous quand ce sera. J'aime et j'honore M. de Chartres de tout mon cœur ; et pour me servir d'un terme de l'Ecriture, *nos ames sont collées l'une à l'autre.* Ainsi sans y joindre une suprême autorité, que ne ferai-je pas pour servir les prélats de Saint-Cyr ?

LETTRE XV.

De M. l'Archevêque de Rouen.

3 *Septembre* 1709.

Dieu veuille, madame, que les mauvaises nouvelles qui nous viennent d'Espagne et de Flandres ne vous accablent point ! Elles m'affligent, je vous assure, très-vivement, et m'inquietent pour le roi et pour vous. Il semble que le Seigneur veuille nous ôter les derniers retranchements de notre assurance. Ses jugements sont justes et ses miséricordes sont sans bornes. Je ne saurois croire, non plus que vous, que Dieu veuille abandonner aux ennemis de la religion, un royaume où, après tout, elle s'est toujours maintenue dans une plus grande intégrité que dans aucun autre. Ce qui nous manque, madame, c'est qu'ayant la foi nous n'en avons plus les œuvres : *Vous m'avez fait un grand bien*, disoit le prophete à Dieu : *car j'ai cherché les voies de votre justice.* Plus nos malheurs augmentent, plus nous nous éloignons de Dieu : sans doute ce qui nous en attire la continuité.

Le prix des bleds diminue tous les jours : on en a à présent ici : le froment est à seize livres le septier, mesure de Paris ; ainsi le pain des pauvres est à très-bon marché, dont bien nous en prend : on y est tranquille, graces à Dieu ! Il me paroît qu'on n'y a point encore perdu l'intention d'aider le roi : mais on voudroit le faire d'une certaine façon que les gens d'affaires n'y eussent aucune part. J'ai déja eu l'honneur, madame, de vous mander qu'on est déja très-indisposé contre eux. Je fais de mon mieux, comme vous pensez bien, pour les soutenir dans l'amour et dans l'attachement que nous devons à notre maître. Personne au monde, madame, ne partage plus véritablement votre peine que moi.

LETTRE XVI.

De M. l'Evêque de Noyon.

16 Novembre 1709.

VOus m'avez fait l'honneur de me dire que vous aurez la bonté de m'accorder votre protection. Permettez-nous, madame, de l'implorer pour une

affaire qui regarde la gloire de Dieu et l'édification de son Eglise. Il y a dans mon diocese une abbaye de filles, de l'ordre de Cîteaux, appelée Chassé : le visiteur de l'ordre s'est avisé de donner de sa propre autorité et de celle de son général, des privileges à plusieurs religieuses de sortir et de demeurer chez leurs parents dans le monde. Dès que je l'ai su, j'en ai écrit à M. l'abbé de Cîteaux, pour me plaindre à lui du scandale que cela donnoit, et de ce qu'il me paroissoit qu'il ne pouvoit pas donner à ses religieuses la permission de sortir sans mon consentement; attendu que, quoiqu'elles fussent exemptes, la clôture m'appartenoit : que même M. de Clermont, mon prédécesseur, avoit obtenu des arrêts à l'occasion d'une abbesse de Chassé qui étoit sortie. J'ai l'honneur de vous envoyer, madame, la réponse de M. l'abbé de Cîteaux. Je ne saurois remédier à un si grand désordre, sans me jeter dans un grand procès qui me consumeroit, et mon temps que je dois au reste de mon diocese; et le peu de biens que j'ai, que je dois à mes pauvres, surtout dans des temps aussi malheureux pour moi. Il n'y a, madame, que l'autorité du roi qui puisse apporter un prompt remede

à ce grand mal. La plupart de ces religieuses sont à Perronne : il y en a de fort jeunes : il y a dans cette ville une garnison : la religion est très-foible dans tous ces cantons-là : l'on voit ces filles se promener dans les marchés : l'on m'a même assuré que l'on en avoit vu une sortir à minuit d'une hôtellerie appellée le Grand-Cerf. Que diront les nouveaux réunis, s'ils ont ce spectacle pendant tout l'hiver ! Vous êtes, madame, la protectrice des évêques. J'ose me flatter que, pour la gloire de Dieu et le bien de la religion, vous voudrez bien, madame, être la mienne dans une occasion, où l'une et l'autre souffre beaucoup : j'en aurai une très-respectueuse reconnoissance.

LETTRE XVII.

De M. le Cardinal de la Tremoille.

Rome, 5 Avril 1709.

JE ne puis attribuer qu'à l'excès de votre bonté le remerciment que vous voulez bien me faire sur ce que j'ai obtenu en faveur de M. l'évêque de

Chartres. Je me serois contenté bien à moins : et il me suffisoit que vous n'eussiez pas trouvé mauvais que le *gratis* n'eût pas été accordé entiérement. Comme je n'assistai point au consistoire, où je pouvois rendre compte de ce que vous m'aviez fait l'honneur de m'écrire sur son sujet, je priai M. le C. Gualtieri de le faire à ma place : et je fus fort sensible à ce qu'il lui dit de votre part. Je dois vous assurer, madame, que les sentiments du Pape pour votre personne sont tels que vous le pouvez souhaiter. Il ne me reste aujourd'hui qu'à vous supplier instamment de vouloir bien m'honorer de vos ordres : car je ne desire rien davantage que de les exécuter, et de pouvoir faire connoître les sentiments de reconnoissance, et le profond respect avec lequel, etc.

LETTRE XVIII.

De M. l'Evêque de Nismes.

Nismes, 27 Mars 1712.

IL ne m'appartient point de vous demander des graces, quoique vous m'ayez fait autrefois l'honneur de dire à

M. de Poitiers, lorsqu'il eut la bonté de me présenter à vous, que mon nom ne vous étoit pas inconnu. Je le suis trop moi-même, malgré le juste empressement que j'ai eu de vous rendre mes hommages, pour mériter la moindre attention de votre part. Je ne laisse point, madame, de me persuader qu'un évêque ne sauroit vous déplaire, quand il prendra la liberté de vous parler pour un excellent sujet, qui a l'honneur de porter un nom qui l'approche de vous. C'est Mr. l'Abbé de Cardillac : il vous est déja revenu par plus d'un endroit, madame, que c'étoit un homme d'un mérite fort peu commun, et qu'il y en avoit très-peu en France qui fussent capables de faire vendre des biens de l'Eglise, et d'y travailler avec plus d'éclat. Ça été dans cette vue que je l'ai sollicité de venir m'aider dans les fonctions de mon pénible ministere, et que j'ai obtenu de lui cette complaisance. J'ai cru que je devois à la religion un sujet de ce mérite ; et je crois lui devoir à lui, madame, le soin de vous le faire connoître, et de vous solliciter en sa faveur. Personne assurément n'est plus digne de votre protection. Si mon témoignage ne paroît pas devoir être d'une assez grande considération pour vous

déterminer ; qu'il serve du moins, madame, à vous engager à en chercher d'autres, sur lesquels vous puissiez plus sûrement vous reposer. Mr. l'abbé de Cardillac ne craint point d'être approfondi : ce qu'il a plutôt à craindre, c'est que l'on ne soit d'accord avec sa modestie pour le laisser dans une espece d'obscurité. Mais je trahirois l'Eglise par cette déférence pour son goût.

LETTRE XIX.

De M. l'Evêque de Belley.

Dijon, 7 Décembre 1710.

MAdame, le bon Dieu a voulu joindre à ma mauvaise santé la croix d'avoir un procès contre ma cathédrale. Il y a cinq ans que je tâche, par mon exemple et par mes avis charitables, de persuader à mes chanoines, qu'il est contre la sainteté de leur état et les regles de l'Eglise, de jouer, d'aller à la chasse, et de retenir dans leurs maisons de jeunes servantes. Ma douceur et ma patience n'ont servi qu'à les rendre plus opiniâtres. Il y a un an que je voulus par force les

obliger à faire sur ces points ce qu'ils devoient d'eux-mêmes exécuter : ils s'éleverent comme des furieux contre moi : ils me firent un procès au parlement de Dijon, où je suis venu depuis huit jours pour le soutenir. Ce qui les rend si hardis, c'est que la plupart des chanoines ont des parents, des amis dans le parlement ; et moi je me trouve dans un pays, sans parents, sans amis, sans habitudes, et de plus, dans un parlement qui a toujours été très-opposé à l'autorité épiscopale. C'est ce qui a obligé tous les évêques de son ressort à demander au roi des évocations au parlement de Paris. Je suis le seul qui leur reste : je ne sais pas comment ils me traiteront. Tout ceci, madame, m'engage à m'adresser à vous, avec ma confiance ordinaire, pour demander une lettre de recommandation auprès de M. de Trudaine, intendant ici, pour qu'il m'aide de ses avis, afin qu'on me rende une prompte justice, et que je puisse au plutôt me retirer dans mon pauvre diocese, que j'ai abandonné. Mes parties ne cherchent qu'à allonger, pour me lasser et pour m'épuiser.

LETTRE XX.

Du même.

Dijon, 20 Décembre 1710.

MAdame ! j'ai attendu de pouvoir vous marquer le succès de mes affaires, avant que d'avoir l'honneur de vous remercier de la lettre que vous m'avez envoyée pour M. de Trudaine. Je vous dirai que j'ai gagné pleinement et entiérement tous mes procès. J'aurois pu fort incommoder mes parties, si je leur avois fait payer en entier tous les dépens qui m'étoient adjugés : mais je leur ai presque tout remis, jugeant qu'il me convenoit de donner cet exemple, et de désintéressement, et de modération. M. de Trudaine a reçu avec un respect infini la lettre dont vous l'avez honoré, et il m'a rendu ses bons offices de la maniere du monde la plus efficace et la plus forte. Madame l'intendante, sachant que mes intérêts ne vous étoient pas indifférents, s'est employée vivement auprès de mes juges. Je suis heureux que les choses aient tourné de maniere que je puisse m'en re-

tourner dans mon diocese avant l'hiver. Je compte de partir dans deux jours pour m'y rendre. Je crois, madame, que vous apprendrez avec plaisir que la sœur Angélique, qui est aux Carmelites de cette ville, et qui a été élevée à Saint-Cyr, fait des merveilles, et est l'exemple de la plus haute perfection dans toute sa Communauté. J'ai eu la consolation de la voir une fois, et j'en sortis tout embaumé. Elle m'a assuré, et toute la communauté, que tous les jours on prioit Dieu pour vous.

LETTRE XXI.

De M. l'Evêque de Blois.

Paris, 1 Janvier 1711.

JE ne puis, madame, avoir l'honneur de vous souhaiter la bonne année dans une meilleure occasion que celle du grand événement d'Espagne, qui vous donne tant de lieu d'en espérer une plus heureuse que les précédentes. Voilà l'inique condition effacée enfin des articles de paix, où nos ennemis l'avoient osé mettre avec tant d'insolence ! la voilà effacée, on le peut dire, de la propre main de

Dieu. On ne sauroit la méconnoître dans ce qui vient de se passer en si peu de temps dans ce royaume-là : elle semble n'avoir permis à l'archiduc de passer jusqu'à Madrid, que pour y être rejeté, comme un usurpateur, plutôt que reconnu pour prince légitime. La nation a confirmé par là le choix qu'elle avoit fait de Philippe : et Dieu vient de manifester bien hautement, par l'entiere défaite de cette armée victorieuse, que la voix de ce peuple si fidele et si affectionné étoit véritablement la sienne. Il faut espérer, madame, que le temps est venu, auquel elle doit aussi se déclarer pour nous, et prescrire des bornes à ceux qui semblent n'en vouloir plus reconnoître aucune. Sans entrer dans le conseil de Dieu, nous pouvons avoir cette confiance en sa divine miséricorde. Il ne rejettera pas toujours nos prieres : il est de sa gloire de relever les humbles, et d'abattre les superbes : il laisse monter l'orgueil jusqu'à un certain point, pour le punir ensuite avec plus d'éclat : celui de nos ennemis ne peut guere monter plus haut : et ils seront bien aveuglés, si l'exemple de ce qu'ils viennent de voir en Espagne, ne leur fait craindre en Flandres un pareil châtiment.

Je me console, madame, dans ces

espérances au commencement de cette nouvelle année, et j'augure bien du succès de mes vœux. Je les fais, ce me semble, avec plus de ferveur et plus d'assurance que jamais : mais j'ai toujours pour objet principal la conservation et la santé du roi : c'est le premier mouvement du cœur françois, que je sens assurément plus vivement qu'un autre. Je me flatte, madame, que vous me feriez bien la grace d'en répondre pour moi. Je compte même que c'est mon plus grand mérite auprès de vous.

LETTRE XXII.

De M. le Coadjuteur de Babylone.

A la Rade de Metelin, ce 7 Janvier 1711.

L'Occasion d'un vaisseau du roi, qui se trouve dans notre route de Smyrne à Constantinople, et qui part pour la France, m'excite à prendre la liberté de vous présenter mes très-humbles respects, et de vous marquer la joie que j'ai eu dans les pays infideles, où les vents contraires nous ont fait arrêter à Smyrne et dans plusieurs isles, où le nom de sa

majesté vit de tous côtés, et de me joindre aux prieres qu'on y fait parmi les catholiques qui y restent, pour sa prospérité. J'ai vu dans l'isle de Santorin, à l'entrée de l'Archipel, du côté du Levant, les Grecs et les Latins regarder le roi comme leur protecteur: et dans plusieurs Messes que je leur ai célébrées, on y a chanté le pseaume et la priere pour le roi. J'y ai eu la consolation d'y recevoir la profession de foi d'un archevêque grec, qui me demanda dans une visite à m'entretenir en particulier, parce qu'autrement les Turcs leur feroient des avanies; et le patriarche schismatique lui porteroit et aux Grecs de cette isle, des coups très-préjudiciables à la foi catholique. J'ai dit depuis, avec plusieurs personnes de notre voyage, la sainte Messe, dans une église de St. Martin, l'un des patrons de nos rois, dans une isle appellée Stampalie, où des Grecs se joignirent à nous, et où l'on pria solemnellement pour sa majesté.

M. Bonnal, vice-consul de France, et le P. Tartillon, jésuite, m'engagerent depuis à Chio, d'y célébrer la Messe pontificale le 26 Janvier, à sept ou huit mille catholiques latins, qui n'ont point d'autre lieu sûr pour s'assembler, que la

chapelle de France, et d'y donner la confirmation à près de neuf cents, qui n'avoient point vu d'évêques depuis dix-sept ans pour la leur donner. Leur église cathédrale est misérablement changée en mosquée, depuis la derniere guerre du Turc avec les chrétiens. J'ai trouvé à Smyrne une grande paix pour les missionnaires, au lieu que quelques-uns de Chio avoient été délivrés des fers par M. le vice-consul, huit jours auparavant que j'y donnai la confirmation.

Nous attendons devant la ville de Metelin un vent favorable pour gagner le canal de Constantinople, où je serai obligé d'attendre la saison de la mer Noire, pour passer en Perse, et les occasions que M. Desalleurs voudra bien me procurer. J'ai déja appris qu'il souhaitoit me loger, comme M. de Fontenay, consul de France, l'a fait à Smyrne. J'espere toujours, madame, que la bonté de sa majesté soutiendra notre mission françoise, qui priera sans cesse pour la conservation de sa personne sacrée.

LETTRE XXIII.

De M. l'Evêque de Meaux.

Paris, 21 *Juin* 1711.

ETant hier, madame, dans la chambre de M. le Dauphin, où je l'attendois, madame la Dauphine, qui en fut avertie par Me. la comtesse de Mailly, qui m'avoit vu en passant, me fit l'honneur de me venir joindre, et de me dire qu'elle me venoit voir pendant que M. le Dauphin prenoit son café, et de rester un bon demi-quart d'heure sur ses pieds à m'entretenir de plusieurs choses, meilleures les unes que les autres. Comme je sais, madame, que je ne dois ces marques de bonté, dont la princesse m'a accablé, qu'à l'attachement inviolable qu'elle sait que j'ai pour vous, et qu'aux bons offices que vous m'avez rendus auprès d'elle, je vous supplie de lui faire de ma part mille et mille remerciments, et de lui demander la permission de lui faire ma cour à Versailles. Des cœurs faits comme le mien sont plus sensibles à l'estime et à l'amitié, qu'à toute autre chose : et cette

princesse a des manieres à s'attacher entiérement tous les François.

Je ne suis pas moins content, madame, de l'entretien dont Mr. le Dauphin m'honora. Je trouvai dans ce prince beaucoup de pénétration, une droiture admirable, et beaucoup d'envie d'être instruit des choses dont il se mêle : mon intention étoit, madame, de vous rendre compte, en le quittant, de tout ce qui s'étoit dit.

LETTRE XXIV.

Du même.

Le Mardi, 14 Juillet 1711.

J'Ai été mortifié, madame, de n'avoir pu prendre congé de vous aujourd'hui à Marly, où j'ai été : mais j'ai dit à M. Voisin à peu près tout ce que j'avois à vous dire, qui ne manquera pas de vous parler sur cela. Je crains beaucoup pour le succès de notre affaire : jusqu'ici, M. le cardinal a rejeté tous les expédients dont j'eus l'honneur de vous parler la derniere fois. Mr. le cardinal d'Etrées et notre bon pasteur ont travaillé en

vain : peut-être que dans la derniere entrevue que Mr. le cardinal de Noailles aura demain avec Mr. le Dauphin, il se radoucira : s'il ne le fait pas, je crains beaucoup pour les suites. Il auroit fallu vous voir, madame, pour vous en dire davantage. Je n'ai rien oublié, et encore aujourd'hui, de tout ce qu'il falloit dire pour parvenir à un accommodement. Comme Mr. le cardinal ne nous vit pas dimanche, je vous conjure, madame, de lui parler demain, avec toute la force que vous inspire le zele que vous avez pour le bien de l'Eglise et de la religion.

LETTRE XXV.

Du même.

Paris, 15 *Juillet* 1711.

JE ne doute pas, madame, que la lettre que j'eus l'honneur de vous écrire hier au soir, à mon retour de Marly, ne vous ait donné de l'inquiétude, par le peu d'espérance que je vous ai marqué qu'il y avoit un accommodement : mais comme j'appris ce soir, que dans l'entretien que Mr. le Dauphin a eu aujourd'hui avec

Mr. le cardinal de Noailles, ce cardinal lui a paru plus disposé que dimanche dernier à entrer dans les derniers moyens qu'on lui a proposés. On me donne de nouveaux sujets d'espérer ; et je crois, madame, devoir vous en donner avis sur-le-champ, afin que vous soyez aussi-tôt instruite de la situation de cette affaire. On me mande de me trouver à Fontainebleau le 25 ou le 26 de ce mois au plus tard, et d'y porter les dernieres résolutions de Mr. le cardinal de Noailles. Je ferai en attendant tout ce que je pourrai, et par moi-même, et par ceux que je croirai qui ont le plus de pouvoir sur son esprit, pour le déterminer enfin à ne pas laisser sortir cette affaire des mains de Mr. le Dauphin, sans une heureuse fin. Le prince fait tout ce qu'il peut pour y parvenir, et au delà de tout ce qu'on en pouvoit attendre. Je ne fais rien, madame, que de concert avec notre bon voisin M. le curé de Saint-Sulpice : il pourra vous assurer que je vais aussi loin que je le peux pour le cardinal, sans manquer à ce que je dois à la vérité, et aux évêques, qui se plaignent, et qui de leur part demandent satisfaction.

En sortant hier du cabinet de Mr. le Dauphin, je rencontrai madame la Dau-

phine, qui me fit l'honneur de me témoigner, d'un air si touché, la peine qu'elle ressentoit de ce que cette affaire ne finissoit point, que je ne saurois assez vous dire, madame, le bien que je présume d'une princesse qui, à son âge, témoigne avoir autant d'attention qu'elle m'en a marqué à une affaire aussi sérieuse que celle-là.

LETTRE XXVI.

De Mr. l'Evêque de Belley.

Belley, 12 *Août* 1711.

MAdame! je suis persuadé que votre charité pour moi vous aura rendue sensible aux peines où je me suis trouvé, en arrivant dans mon diocese. Tout le pays étoit dans le trouble; les partis de l'armée de Mr. le duc de Savoie venoient jusqu'à une lieue et demie de Belley, et tous les peuples étoient dans une frayeur si extrême, qu'un grand nombre auroit pris la fuite, si Mr. de Trudaine, notre intendant ne les avoit rassurés par sa présence. Il a gagné les cœurs de la noblesse et des peuples à un point qu'il

en est universellement adoré. En vérité, il mérite l'approbation de tout le monde. Dès qu'il est arrivé à Belley, il y a pris de telles fatigues pour le service du roi, qu'il n'y a que son zele qui puisse le soutenir dans tous les mouvements qu'il se donne. Il fait en perfection les affaires de sa majesté, et a pour les peuples une tendresse d'un véritable pere. Sans lui, notre province auroit été ruinée : mais il a établi un si bel ordre, que les troupes n'ont manqué de rien, et que le pays n'a point été trop fatigué. Jamais le désintéressement d'un homme n'a été plus grand que le sien : et tout le monde en est si persuadé, que chacun ne se lasse pas de le dire, et de le louer. Tout ce que nous craignons, c'est que son trop de mérite ne nous le fasse perdre. Il vit ici d'une maniere très-édifiante, et j'espere que le bon exemple qu'il donne à Belley, ne sera pas inutile pour bien des personnes de condition. Les ennemis, qui étoient à une lieue et demie de nous, se sont retirés à Chambery depuis quelques jours : on ne sait pas s'ils retourneront dans notre voisinage. On dit son altesse royale malade de la fievre quarte, et qu'elle pense dans peu des jours à repasser les monts. Voilà toutes les nouvelles de ces pays-ci.

LETTRE XXVII.

De Mr. le Cardinal d'Estrées.

Paris, 23 *Août* 1711.

JE perds en Mr. le maréchal de Boufflers un parent et un ami que je regretterai toute ma vie, et d'un caractere à devoir être regreté de tout le monde. Je sais par lui-même, madame, tout ce qu'il vous devoit. Ce qui reste de sa famille n'a pas besoin de secours auprès de vous : mais s'il en avoit besoin, je joindrois mes supplications aux siennes. Sa perte fait vaquer une charge de capitaine de gardes-du-corps ; le comble de mes souhaits, ce seroit de voir mon frere plus entiérement, ce me semble, attaché par ce degré de domesticité à la personne de mon maître et de mon bienfaicteur, à qui, dans ma retraite et dans mon inutilité, mon cœur ne donne pas moins des marques de mon zele et de ma reconnoissance, que je m'efforçois d'en donner dans les emplois dont il m'a honoré. J'aurois la satisfaction, avant que de mourir de voir le maréchal d'Estrées dans la même

charge auprès de sa majesté, où ce Jean d'Estrées son trisaïeul, dont il a été parlé dans son temps, fut auprès de François premier, et d'Henri II, avant que ce dernier l'eût honoré de la charge de grand-maître de l'artillerie. Je vous supplie, madame, de me pardonner cette importunité. On ne croit pas se méprendre, quand on se fonde sur vos anciennes bontés : et on doit un peu compatir, si, ne desirant rien pour moi que sa majesté a comblé, je desire pour un nom, qui cependant peut finir bientôt après moi, qu'il finisse avec ce glorieux caractere.

LETTRE XXVIII.

De Mr. l'Evêque de Meaux.

Paris, ce 3 Septembre 1711.

J'Apprends, madame, par le rapport que Mr. de Bordeaux m'a fait ce matin de ce qui a été réglé à Fontainebleau, que l'on s'est enfin déterminé à séparer l'affaire de Quesnel de celle des évêques ; ce qui étoit, comme vous savez, mon sentiment ; et que l'on embrasse l'expé-

pédient que j'avois aussi proposé en dernier lieu, pour finir cette affaire des évêques. Elle aura des difficultés dans l'exécution ; mais enfin il y a lieu d'espérer qu'elle se terminera à bien, et qu'après tant d'orages le calme reviendra. Il faut toute l'habileté de Mr. le duc d'Antin pour accommoder sincérement les deux partis, et je souhaite très-fort qu'il y réussisse. L'empressement que j'ai eu de revenir est cause que je n'ai pas vu M. de Rouen : ce qui me fâche à présent très-fort.

LETTRE XXIX.

De Mr. l'Archevêque d'Arles.

CEs temps plus heureux que votre bonté, madame, sembloit demander pour moi, ne seroient-ils pas encore venus ? Un homme dont les malheurs ont su intéresser si vivement l'ame du monde la plus grande, la plus noble, la plus généreuse et la plus sainte, ne peut être sans espérance, quand il s'offre une si ample matiere à son pouvoir. Un cordon-bleu, une charge près la personne du roi, des abbayes vacantes : je ne parle

pas de l'archevêché ; car pour un si grand poste, il faudroit des qualités que je ne me connois point. Ce n'est pas, madame, que si la lice étoit ouverte à la dispute, et si le concours avoit lieu comme dans les pays où le concile de Trente est reçu, les prétendants ne me feroient pas de peur. La vie retirée que ma mauvaise fortune me faisoit mener dans ma jeunesse, m'a permis de donner plus de temps qu'un autre à l'étude. Je crois avoir assez marqué mon désintéressement et mon peu d'ambition, puisque pouvant aller réveiller les mortifications que le roi m'avoit données contre son gré, j'ai mieux aimé me tenir obscurément dans mon diocese. C'est, madame, ce qui m'enhardit à vous représenter que Rheims principalement demande un homme, qui, par sa science et son attachement à la saine doctrine, répare les maux introduits par le passé ; qui surveille et combatte les erreurs naissantes, et qui soutienne le bien que sa majesté tâche d'établir. Le zele que vous avez toujours eu contre les nouveautés, doit tâcher d'y mettre un frein pour l'avenir. Car je gémis souvent, madame, de prévoir que l'Eglise n'aura pas toujours les appuis que Dieu lui donne aujourd'hui. J'en demande toujours la conservation, et suis, etc.

LETTRE XXX.

Du même.

JE pars pour Rheims, madame ! c'est dans les temps difficiles qu'il faut être à son poste. N'attendez pas des actions de graces de vos bienfaits : toute la reconnoissance que j'en ai ne sauroit me porter à vous remercier de l'excès de vos bontés. Je vivois heureux et tranquille, et à cette douceur de vie va succéder une hydre d'affaires et une multitude de difficultés et de traverses. J'espere que vous voudrez bien toujours m'honorer de votre protection : mais j'ai encore plus besoin de vos conseils et des lumieres d'une personne que la sagesse de Dieu anime. Vous me permettrez d'y avoir recours dans les occasions : je connois trop ma foiblesse, pour me charger d'un si pesant fardeau sans un tel secours. Le Pape, malgré cette prédilection tant de fois relevée, n'a pas voulu m'accorder la moindre diminution sur mes bulles : l'expédition n'en est pas encore faite : je puis par conséquent faire une nouvelle tentative : une de vos lettres, madame,

donneroit force à l'entreprise : mais, madame, si cela vous donnoit la plus petite peine du monde, je n'y penserois pas davantage.

LETTRE XXXI.

Du même.

MAd. de Mailly est bien surprise, madame, de se trouver mêlée, sans le savoir, dans une affaire de jansénisme. Voici tout simplement comme la chose s'est passée : Un marchand linger, qui sert Mr. de Bourgogne depuis longtemps et dont le frere est chartreux à Paris, ayant appris qu'on vouloit envoyer son frere dans une autre maison, est venu prier Mad. de Mailly d'obtenir de la duchesse de Bourgogne un billet qui fît connoître qu'elle souhaitoit qu'on laissât ce religieux dans son couvent à Paris. Mad. de Mailly lui ayant dit qu'elle ne demanderoit pas une si petite chose à la princesse, a bien voulu par charité faire le billet elle-même, qu'elle a adressé au P. visiteur. Ce n'a donc été qu'une pure surprise, dont il étoit difficile

de se garantir. Le P. le Teiller que j'ai prévenu, et qui ne savoit pas encore cette histoire, m'a promis qu'il n'en parleroit pas à sa majesté ; et il m'a conté là-dessus que Madame avoit été trompée de même, lorsque l'archevêque de Rouen fut nommé, et qu'à la priere de Mad. de Maubuisson, elle lui avoit recommandé deux hommes pour être employés dans son diocese : c'étoient seulement Mrs. Couet et Laon. Madame les rejeta bien vîte, quand on les lui eut fait connoître. J'irai demain aux Chartreux pour retirer la lettre de Me. de Mailly, et pour assoupir cette affaire.

LETTRE XXXII.

De Mr. l'Evêque de Fréjus.

1712.

MAdame ! j'éprouvai, il y a six ans, après le passage des ennemis, de si grandes marques de votre bonté et de votre charité pour mon diocese, que j'y ai encore recours avec quelque confiance. Les mauvaises récoltes et les malheurs de la guerre ont réduit les communautés

munautés laïques de cette province dans l'impuissance de payer leurs créanciers, dont tous les monasteres de filles de mon diocese sont du nombre. Il y a cinq ans, madame, qu'elles ne tirent presque rien des rentes qui leur sont dues, et il y a trois maisons que je ne sais plus comment soutenir. Je n'ignore pas, madame, qu'on s'adresse à vous de tous côtés pour de pareilles choses, que votre cœur compatissant aux besoins des pauvres, voudroit faire l'impossible pour les soulager tous, et que vous souffrez autant qu'eux de n'y pouvoir suffire. C'est aussi ce qui m'a arrêté long-temps : mais j'ai cru ne devoir pas balancer, madame, à vous exposer au moins ma peine, quand même cela devroit être inutile. Vous connoissez mieux qu'un autre l'importance de retenir les religieuses dans leurs monasteres, et le danger qu'il y a de leur en ouvrir la porte. Si vous jugez, madame, que cette bonne œuvre doit l'emporter sur tant d'autres, dont vous êtes chargée par votre charité si bienfaisante, et que vous ayez la bonté d'y destiner, par préférence, une des quêtes de la cour ; je vous en serai sensiblement obligé, et vous me tirerez d'un grand embarras. Si vous ne le pouvez pas, je n'en murmu-

rerai point, et n'en attribuerai la cause qu'à l'accablement des autres engagements où votre zele vous met de tous côtés.

LETTRE XXXIII.

Des Moines de Cîteaux.

Cîteau, 8 *Mai* 1712.

LA bonté avec laquelle vous avez protégé l'abbaye de Cîteaux, en toutes les occasions où elle a eu recours à votre puissant crédit, nous fait prendre aujourd'hui la liberté de vous écrire au sujet de l'un de nos confreres, appellé Dom Etienne Printet, procureur général de l'ordre, en cour de Rome, que l'on nous assure devoir être privé par S. M., de voix passive à l'élection du nouvel abbé de Cîteaux, que nous devons faire le dix-neuf de ce mois, en conséquence de la permission que le roi a eu la bonté de nous accorder pour cet effet. Nous avons de la peine à concevoir comment un religieux, dont la conduite a toujours paru très-réguliere aux yeux de tout son ordre, et qui a été choisi parmi un nombre considérable de per-

sonnes sages et capables, et spécialement attaché au service de Dieu et à la religion, autant que son devoir et son état l'y obligent, auroit pu devenir suspect à S. M., à moins que des personnes peu informées de la bonté de son caractere, n'aient été surprises dans la peinture qu'on peut leur en avoir fait, et sur cette idée défectueuse, l'avoir représenté au roi tout autre qu'il n'est. A Dieu ne plaise néanmoins, que nous voulions approfondir ici un mystere, dont nous ne souhaiterions avoir la moindre connoissance, si notre état ne nous engageoit à rendre témoignage à la vérité opprimée ? Nous vous supplions seulement, madame, de faire quelque attention à nos très-humbles remontrances, et à l'affliction que nous avons d'entendre dire que nous sommes à la veille de voir condamner un confrere qui est prêt à justifier la droiture de sa conduite, quand il plaira à sa majesté d'en prendre connoissance. Si nous savions la source de la disgrace dont il est menacé, peut-être nous seroit-il facile d'effacer les impressions désavantageuses que les mauvais rapports peuvent faire : mais il vaut mieux pour nous de nous reposer sur les grandes lumieres d'une personne comme vous,

madame, qui juge des choses avec discernement, et qui ne prend jamais le faux pour le vrai. C'est ce principe de justice, reconnu en vous par tout le royaume, qui nous fait espérer l'honneur de votre protection pour notre confrere. Cependant si les témoignages de nosseigneurs les cardinaux d'Estrées, de Noailles, de la Tremouille, de M. le maréchal d'Uxelles, de M. l'abbé de Polignac, qui l'honorent de leur bienveillance, peuvent servir à sa justification auprès de vous, nous osons, madame, vous assurer qu'ils ont toujours été édifiés de sa conduite; aussi-bien qu'une infinité de personnes de distinction, qui ne sont pas moins surprises que nous, d'apprendre qu'on ait entrepris de le décrier à la cour. C'est à quoi nous vous supplions humblement d'avoir égard, et de permettre que nous vous réitérions les marques du très-profond respect avec lequel nous sommes, madame, etc.

LETTRE XXXIV.

De M. le Cardinal d'Estrées.

Paris, 26 Septembre 1712.

JE remettrai incessamment entre les mains de M. le curé de Saint-Sulpice la démission de ce petit bénéfice, que vous, madame, et ce grand évêque, et mon bon ami, avez, il y a si long-temps, saintement destiné à l'établissement d'un séminaire, très-nécessaire dans un diocese aussi étendu que le sien; et je chargerai le zele de la conscience du neveu de prendre des mesures bien sûres pour l'accomplissement de cette bonne œuvre où vous vous intéressâtes, quand son oncle illustre en forma le dessein. Quelque badinerie qu'il faille souvent pardonner à votre petite maréchale, à quoi je me suis accoutumé sur votre exemple, je la grondai bien à son retour de Fontainebleau, quand elle me dit de quelle maniere elle vous avoit parlé de mon attention sur votre filleule. Je désavouai les expressions si peu propres dont elle s'étoit servie. Je l'aurois blâmée, si elle avoit

employé les termes de peine et de sensibilité, même celui d'un peu de mortification : mais je m'en vois trop dédommagé, et sa faute à mon égard n'est que trop heureusement réparée par l'admirable lettre qu'elle m'a attiré, qui renferme tout en si peu de paroles : du jeu, des tours, de la finesse à penser, et le choix dans ses expressions : en un mot, c'étoit une lettre comme il n'y en a point. Je ne me suis servi de ma vie de cette phrase, et je ne m'en servirai jamais que pour vos lettres : c'est par cette raison que j'ai voulu la distinguer par la grosseur des caracteres. Je m'en suis déja paré avec mes amis : je prétends m'en parer encore. Il me semble que je mets un fard innocent sur les rides de ma vieillesse. J'en ferai part à M. de Richelieu, dans les fréquents rendez-vous que nous nous donnons, et où nous ne cessons de parler de vous.

LETTRE XXXV.

De M. l'Evêque de Blois.

28 *Septembre* 1712.

NOus ne sommes en peine, madame, au sujet de votre chere carmélite, que d'accorder la facilité qu'elle trouve dans tous les exercices les plus austeres de sa regle, avec l'envie qu'elle a de faire pénitence. Elle ne croyoit pas qu'on pût gagner le ciel à si bon marché, et être heureux en ce monde et en l'autre. Je lui fais bien entendre qu'il ne faut pas si-tôt chanter victoire, et qu'elle ne doit pas croire que ces douceurs, que Dieu accorde dans ces commencements à la foiblesse, durent toujours : que le temps des souffrances et des amertumes viendra lorsqu'elle y pensera le moins. Cet avenir fâcheux ne lui fait point de peur : elle y paroît toute préparée, et pleine de confiance que Dieu lui continuera ses miséricordes en quelque état qu'elle se trouve, et que la plus grande de toutes sera qu'il la juge, ou plutôt qu'il la rende, digne de souffrir quelque chose pour lui. Elle

est persuadée que dans le monde on souffre encore beaucoup plus pour ce qu'on y aime, qu'une carmélite ne peut trouver à souffrir pour Dieu : et quand on aime bien, on se plait même à souffrir et à surmonter tout ce qu'il y a de plus pénible et de plus difficile. Son grand attrait est un amour de reconnoissance, pénétrée qu'elle est, de toutes les graces que Dieu lui a faites. Je vous rends compte, madame, insensiblement, de l'examen que j'ai fait de ses dispositions. S'il y a au monde une carmélite bien appellée à son état, c'est celle-là. On le peut dire d'autant plus sûrement, qu'il n'est pas possible, à la maniere naïve et ingénue dont elle s'exprime, de ne pas sentir qu'elle dit vrai. Je puis encore vous assurer, madame, que toute la communauté en est enchantée, et qu'elles n'en ont jamais reçu aucune avec tant de marques d'amitié. Ce qu'il y a de plus marqué en elle, à ce qu'elles disent toutes, c'est qu'à son âge, elle est tout aussi docile, aussi obéissante, aussi souple que le plus petit enfant. Vous savez aussi, madame, que c'est le plus grand effet de la grace de JESUS-CHRIST, et qui rend le plus propre à son royaume, selon cette parole : *Si vous ne devenez comme des enfants*,

vous n'entrerez point dans le royaume de Dieu. Au reste, madame, elle est si sensible à ce que je lui ai dit que vous m'aviez fait l'honneur de me témoigner d'amitié et de bonté pour elle, qu'elle en étoit hors d'elle-même, lorsque je le lui dis.

Outre le jour de son examen, je l'ai vue encore dans sa retraite, et j'ai été édifié de plus en plus de ses heureuses dispositions. Vous devez, madame, être bien contente, et remercier Dieu de ce qu'il a bien voulu se servir de vous pour lui gagner cette ame de grace et de bénédiction. Elle ne peut manquer d'en attirer beaucoup sur vous par ses prieres.

LETTRE XXXVI.

De M. l'Evêque d'Angoulême.

A Angoulême, 10 *Décembre* 1712.

MAdame, sauvez-moi, s'il vous plaît, la confusion d'être traité de vous avec cérémonie, et souffrez que je satisfasse au respect que je vous dois : ce sera une double grace très-précieuse pour moi, du moment qu'elle me viendra de vous. Comme on met pour l'ordinaire,

madame, les grandes pensionnaires dans nos couvents de province, par une espece de précaution, pour les garantir des écueils de trop de goût ou d'entêtement pour le monde ; il arrive qu'y étant reçues, elles font perdre aux jeunes pensionnaires le penchant qu'elles avoient pour la religion, qu'elles deviennent des observatrices importunes de ce qui se fait dans le couvent, et souvent d'indiscretes causes des foiblesses qu'elles y apperçoivent. Si les grandes filles que l'on y met, madame, avoient été formées dès leur enfance, sur les maximes qui se pratiquent à Saint-Cyr, et élevées sous des yeux qui ne leur eusssent rien laissé passer, bien-loin d'embarrasser dans les couvents, on en tireroit de grands secours, et elles se rendroient elles-mêmes fort entendues, en passant sous différentes maîtresses, et par les divers emplois de la maison. Il faudroit pour cela, madame, quelles fussent d'un assez bon esprit pour se laisser mettre sur ce pied-là : mais sous prétexte de la pension qu'elles paient, elles se figurent être en droit de ne rendre aucun service : et l'indolence qu'on leur souffre, leur fait regarder ces occupations comme des assujettissements onéreux. Les religieuses,

d'un autre côté, par une jalousie d'emploi, trouvent mauvais que des séculieres soient admises à remplir les offices de la maison, à leur préjudice : cette pratique néanmoins, madame, paroît excellente dans les communautés où l'on s'attache à élever des demoiselles : je tâcherai, sur le modele qu'il vous a plu de me tracer, d'en faire établir l'usage dans notre maison de l'Union Chrétienne, où il y a plusieurs pensionnaires : et j'espere que l'exemple de Saint-Cyr sera un des plus engageants motifs pour gagner cela sur leur esprit. Mlle. de Verdille, madame, a été charmée de la lettre que vous lui avez fait l'honneur de lui écrire; et j'espere que l'envie qu'elle a de vous plaire, lui fera mériter la continuation de vos bontés : je lui ai donné, suivant vos ordres, cinquante francs pour quelques meubles, et les quarante liv. que vous desirez qu'elle emploie à avoir de quoi travailler. Je n'ai pu lui ôter le plaisir de savoir que ces gratifications venoient de vous : mais je ne lui ai rien dit ni des cinquante liv. dont vous voulez augmenter sa pension sans qu'elle le sache, ni des autres cinquante liv. que vous voulez être employées pour son entretien : j'ai pensé qu'il étoit à propos de ne lui donner

cette somme, que lorsqu'elle se fixera à rester dans l'abbaye, après les trois mois. J'ai donné aussi, madame, les soixante liv. que vous avez destinées pour le frere et pour la sœur de Mlle. de Cursay : cette charité leur est venue fort à propos : ils ont un très-grand besoin de l'honneur de votre protection, pour avoir une subsistance fixe et assurée, qu'on ne peut compter de trouver du côté de messieurs nos intendants. Votre lettre, cependant, madame, que j'ai remise entre les mains de M. Dorsay, n'a pas été sans effet. Il a fait payer depuis deux jours deux cents liv. à la Dlle. Vivien, leur gouvernante, sur les pensions qui lui sont dues : et si vous aviez la bonté de lui en dire un mot, quand il aura l'honneur de se présenter devant vous au mois de Janvier prochain, on en pourroit tirer encore quelqu'autre secours dans la suite : car il est rare, madame, qu'il n'y ait quelque fonds à la disposition de messieurs les intendants. Je voudrois, par ma diligence à exécuter vos ordres, pouvoir mériter d'en être chargé : il me suffira, sans autre chose, de savoir vos intentions. Je tâcherai de suppléer au défaut d'habileté, par beaucoup de dévouement, de zele et de respect.

P. S. Me. de Rotelin, madame, est petite-fille de Me. la duchesse de Navailles, et niece de madame la duchesse d'Elbœuf et de Me. de Pompadour.

LETTRE XXXVII.

Du même.

1712.

MAdame, il faudroit savoir penser et s'exprimer comme vous, pour vous faire des remerciments dignes des bontés dont il vous a plû m'honorer. Le ressentiment que j'en ai, madame, est au dessus de l'expression, et me réduit à m'en taire pour ne pouvoir vous en dire assez. J'ose vous supplier d'être bien persuadée, madame, que mon zele ne sera jamais en danger de se lasser, quand il s'agira de suivre vos ordres, et qu'il ne peut avoir que le chagrin de ne pouvoir assez-tôt les deviner. On reconnoît toujours par quelque endroit, dans l'éducation des Dlles. de Saint-Cyr, la main habile qui en a tracé le plan, et qui en a dicté les maximes : il en reste des vestiges dans les personnes qui en sortent, à pro-

portion des dispositions qu'elles avoient à en profiter. Mlle. de Verdille peut avoir, à la vérité, madame, quelque goût pour le monde, très-pardonnable à cet âge, où l'inexpérience n'a pu encore en démêler les illusions et les pieges : mais je lui dois la justice de vous dire que cet attrait pour le monde a cédé tout d'un coup au desir de vous plaire, du moment que vous vous êtes déclarée, madame, pour la retraite dans quelque communauté. J'eusse souhaité qu'on eût pu la mettre aux Benédictines de Coignac, auprès de sa sœur qui y est religieuse : mais Me. la prieure, qui n'est pas de mon diocese, m'a mandé qu'elle ne recevoit point de grandes pensionnaires à moins qu'elles ne voulussent être religieuses : de sorte, madame, que pour faire éviter à Mlle. de Verdille les inconvénients d'un plus long séjour parmi le monde, j'ai cru ne me pas écarter de vos intentions, en priant Me. de Rotelin, abbesse de Saint-Antoine d'Angoulême, de se relâcher en sa faveur de la maxime où elle est de ne recevoir point de grandes demoiselles en pension. Votre nom, madame, a surmonté cet obstacle. Mlle. de Verdille y est entrée à cinquante écus seulement de pension : mais comme il ne

lui restera rien pour son entretien, pour les meubles qu'on ne lui fournit pas, et pour d'autres petits besoins, elle n'a d'autres ressources que vos bontés, qu'elle a fort à cœur de mériter. Il me suffira, madame, de recevoir vos ordres à son égard pour les exécuter sur-le-champ : je ne crois pas qu'elle puisse être mieux que sous la conduite de madame l'abbesse de Saint-Antoine, qui a beaucoup d'esprit et de politesse, et dont la maison est très-réguliere, et les parloirs peu fréquentés. Je serai plus à portée de pouvoir vous rendre compte de sa conduite, lorsqu'il vous plaira de me l'ordonner. Le respect que je vous dois, madame, m'interdit les relations avec vous, sans un exprès commandement.

LETTRE XXXVIII.

De M. l'Evêque de Blois.

Blois, 9 Janvier 1713.

VOtre carmélite, madame, à qui je donnai hier le voile noir, m'est un exemple de ce que peut la grace même sur les corps, lorsqu'on se livre à elle

sans réserve, ou plutôt du soin miraculeux que Dieu prend de la santé du corps, en faveur de ceux qui ne songent qu'à sauver leur ame. Elle ne s'est jamais si bien portée qu'elle fait à présent, elle qui ne pouvoit souffrir le maigre un seul jour : et vous savez, madame, quel est le maigre des carmélites, et si l'assaisonnement qu'elles y mettent le peut mieux faire passer qu'ailleurs : les jeûnes, les veilles, la couche dure, les mortifications portées par la regle, celles qu'on impose par épreuve pour connoître les sujets et les simplifier, comme on dit, et éteindre les sentiments d'amour-propre, rien n'incommode sa santé et ne fait de peine à son esprit : je ne crois pas qu'il y ait dans le monde un contentement pareil au sien. Elle craint d'en avoir trop, ne pouvant s'imaginer que son état, tel qu'elle le sent, soit un état de pénitence pour elle, ni qu'on puisse gagner le ciel à si bon marché. Elle n'a jamais porté dans le monde d'habit si commode ni qui lui ait fait tant de plaisir, elle à qui tout habit de religieuse étoit autrefois en horreur et en dérision. Et ce qu'il y a de meilleur en tout cela, c'est qu'il n'y a pas seulement ombre d'affectation et de retour sur elle. Tout y est

naturel, aisé et coulant de source, sans qu'elle s'apperçoive, comme elle le dit tout simplement, qu'on puisse l'en estimer davantage. Elle seroit au contraire toujours prête à dire de sa vie passée tout ce qui pourroit le plus l'humilier. Elle a été, pendant tout son noviciat, sous la main de sa maîtresse, tout aussi simple et docile, que l'auroit pu être une novice de seize ans, qui n'auroit jamais vu le monde. Et tout cela ne paroît point du tout un effet de sa vivacité naturelle, ni une saillie de ferveur. On voit une égalité d'humeur et de conduite qui fait sentir la solidité du fond sur lequel l'édifice est bâti. La prieure ne peut s'en taire quand nous sommes en particulier : elle m'a dit même que toute sa communauté s'en ressent.

Je suis assuré, madame, par votre bonté et charité ordinaire pour cette nouvelle professe, que vous aurez celle de me pardonner ce détail un peu long, mais fort court par rapport à tout ce que j'avois à dire sur ce chapitre.

LETTRE XXXIX.

Du même.

Paris, 1713.

IL faut, madame, d'aussi grandes occasions que celles-ci pour oser se donner la liberté de vous interrompre par ma lettre. Mais, en vérité, je souffrirois trop de concentrer ma joie et de l'empêcher d'aller jusqu'à vous, madame, pour un succès qui en doit causer une si grande au roi. C'est tout dire quand on parle de la sienne, qui fait uniquement la vôtre en ce monde, et à laquelle nous devons tous si fort nous intéresser. Je regarde cette heureuse fin de l'expédition de Fribourg, comme un gage presque assuré de la paix : et si cela arrive ainsi, comme on a tout lieu de l'espérer, quelle gloire pour le roi, qu'après l'avoir faite par la justice de ses offres avec ceux de ses ennemis qui l'ont voulue, il y puisse contraindre par la force de ses armes ceux qui ne la vouloient pas! Dieu donne la gloire à qui il veut : heureux celui qui la peut recevoir de sa main, et la lui rapporter toute entiere!

Je sais, madame, que ce sentiment du roi, en pareilles occasions, dont vous êtes si souvent le témoin secret et la dépositaire, vous fait encore plus de plaisir que cette gloire même à laquelle vous prenez tant de part.

Il faut bien après cela, madame, vous dire un petit mot de notre commission, mais seulement en passant, car ce n'est pas au dernier des commissaires à s'arroger l'honneur d'en rendre compte en détail. Mais je puis avoir celui de vous assurer, madame, comme vous le savez d'ailleurs, qu'on ne peut être plus unis que nous le sommes tous ; et que notre principal objet dans notre travail, c'est de réunir, comme il est à souhaiter et comme nous l'espérons, tout l'épiscopat avec nous, afin que nous ne fassions qu'un seul et même sentiment, lorsque nous nous trouverons assemblés avec tous nos confreres. M. le cardinal de Noailles est venu travailler deux fois avec nous : il y reviendra vendredi, et nous comptons que samedi nous finirons ensemble l'examen des propositions, sur lesquelles nous repasserons ensuite en peu de jours pour y mettre la derniere main.

LETTRE XL.

Du même.

QUoiqu'on ait eu l'honneur, madame, de vous rendre compte de la prise d'habit de votre postulante, je ne me tiens pas pour cela dispensé de le faire. On n'a pu trop vous dire, madame, combien elle en est dans la joie de son cœur : et nos bonnes carmélites, charmées de la voir parmi elles, avec l'avantage qu'elle a par son âge et son bon esprit de connoître parfaitement ce qu'elle fait, et d'être par là comme assurée de ne s'en point repentir ; elle se trouve aussi avoir, pour l'avantage des sœurs qui la reçoivent, une simplicité et docilité qui la rend tout aussi aisée à dresser aux manieres du cloître, que si c'étoit un enfant de quinze ans. Ainsi je crois pouvoir répondre par avance du succès de l'épreuve qu'elle va faire.

J'ai fait, au reste, madame, les fonctions d'officiant et de prédicateur tout à la fois. Outre la convenance du jour de votre saint patron, pour une cérémonie à laquelle vous aviez la bonté de prendre

tant de part, l'épitre et l'évangile qui sont propres à cette fête, sembloient être choisies exprès pour une prise d'habit. D'un côté, ces paroles de l'apôtre St. Paul : *A Dieu ne plaise que je me glorifie en autre chose, qu'en la croix de Jesus-Christ, par qui le monde est mort, est crucifié pour moi, ainsi que je le suis pour tout le monde*, etc. Et de l'autre, l'assurance que J. C. donne dans l'évangile de ce même jour, à ceux qui se chargeront de sa croix, que son joug est doux et léger, et qu'ils y trouveront le repos de leurs ames, et il dit aussi : *Venez à moi, vous tous qui êtes chargés et fatigués*, (à la suite du monde et de ses vanités) *et je vous soulagerai.* Et quelle source d'instruction pour les plus grands, aussi bien que pour les plus petits de la terre! Je suis bien assuré, madame, que vous les goûtez mieux qu'un autre, et que vous avez souvent besoin d'y avoir recours. Il y a dans ces paroles et dans celles qui les accompagnent, un fond de consolation inexprimable. En vérité, on n'en trouve que là, en quelque état que l'on soit : et l'on a raison d'envier celui des personnes qui ont le temps d'y penser à loisir. Heureuses celles qui le savent prendre, malgré le tumulte du monde où leur élévation les

expose, et se faire une retraite pour cela! Je prie Notre-Seigneur d'y répandre de plus en plus ses plus grandes graces, et de vous y faire trouver, madame, ce repos et ce soulagement qu'il a promis à ceux qui viennent à lui.

LETTRE XLI.

De M. l'Evêque de Meaux.

Paris, 3 *Septembre* 1713.

VOilà, madame, le R. P. Timothée de la Flèche, capucin, définiteur général de son ordre, dont j'ai eu l'honneur de vous parler à Marly. Il y a quelque temps qu'il est venu de Rome pour des affaires de son ordre : il est très-considéré du Pape, et il mérite de l'être, étant plein de vertu et de capacité : si vous l'honorez d'un moment d'audience, il vous dira les sentiments que le Pape a de sa majesté, et de vous, madame, en particulier : il est très-zélé pour la bonne doctrine. Comme le général des PP. capucins va arriver, je dois vous dire, madame, que la province des capucins de Paris a besoin d'être réformée. Depuis

que je suis évêque de Meaux, j'ai reconnu que le choix des supérieurs s'y faisoit fort mal : et m'étant informé de la cause, j'ai appris certainement qu'il y a un certain pere qui est à la tête de cette province, et qui protege les mauvais religieux. M. l'archevêque de Rouen n'en est pas plus content que moi, et s'en est beaucoup plaint. Je crois qu'il sera bien à propos que, quand le général fera la révérence au roi, sa majesté lui témoigne qu'elle desire très-fort qu'il rétablisse le bon ordre et la régularité par-tout où je les trouverai affoiblis. J'espere d'avoir l'honneur de vous voir le 15 de ce mois. Je pars pour Meaux. Je ne saurai des nouvelles de Rome qu'avec le public.

LETTRE XLII.

De M. l'Evêque de Saint-Flour.

Saint-Flour, 2 Octobre 1713.

CE n'est que dans les affaires d'importance que l'on doit oser s'adresser à vous. Ce qui m'a déterminé à le faire aujourd'hui, c'est la certitude que l'affaire dont je dois avoir l'honneur de

vous parler, sera de votre goût, puisque vous en trouvez un infini dans tout ce qui est de la piété et de la gloire de Dieu.

Il y a près de dix-sept ans que je travaille aux informations nécessaires pour pouvoir procéder à la béatification de la vénérable mere Agnès de Jesus. Nous avons déja depuis long-temps achevé les procès-verbaux et informations de sa vie, de ses miracles, qui ont été examinés à Rome, à la congrégation des rits. Les autres procédures, nécessaires e cette cour, n'ont été sursisès pendant quelque temps, que pour nous donner lieu de lever certaines difficultés que l'on nous opposoit : et nous y avons réussi. Mais nous avons besoin aujourd'hui de votre puissante protection, et d'une lettre favorable de sa majesté à M. le cardinal de la Trémouille, pour qu'il sollicite, auprès de Sa Sainteté, une prompte expédition touchant cette affaire. On y est déja bien disposé ; mais ce dernier trait achevera l'ouvrage. Oserai-je vous exposer que la communauté de Sainte-Catherine de Langeac, où repose le corps tout entier de la vénérable mere Agnès, est hors d'état de fournir par elle-même aux dépenses nécessaires pour parvenir à ce grand ouvrage ? Elle attend de vous, madame,

madame, avec confiance, quelques effets de votre zele ordinaire. J'ai l'honneur de vous présenter la vie de cette servante de Dieu : elle est écrite avec beaucoup de simplicité : mais les merveilles qu'elle contient, animent assez le lecteur pour faire pardonner le style. L'instruction du procès, qui a été faite par mon autorité, est remplie de toutes sortes d'événements merveilleux. Nous avons même été obligés par prudence d'en supprimer quelques-uns ; et j'ose vous dire, madame, avec vérité, que nous nous sommes souvent adressés à cette servante de Dieu, pour des choses qui regardent la sacrée personne du roi, et que nous en avons vu les effets. Forcé par principe de conscience, et pour ne pas retenir la vérité captive, je vous fais cet aveu, qui doit être d'autant moins suspect, qu'il vient d'un des plus fideles sujets du roi. Je souhaite que cette servante de Dieu continue à le protéger pour le bien de la religion et de l'état. Ce sont ces sentiments, madame, et l'idée de votre piété solide, qui m'ont porté à vous faire ce détail, etc.

LETTRE XLIII.

De M. l'Archevêque de Rouen.

Paris, 21 *Octobre* 1713.

NOus venons, madame, d'implorer l'assistance du St. Esprit, dans une unanimité dont je suis fort édifié : Dieu veuille nous la conserver dans ce que nous avons à faire ! Je ne saurois vous exprimer avec quelle satisfaction nos prélats ont reçu ce que son Em. de Noailles leur a dit de la piété avec laquelle le roi apprenoit qu'ils s'adressent à Dieu dans une conjoncture aussi importante qu'est celle-ci, dans laquelle son Esprit doit être l'interprete et le conducteur. Comme Mrs. les commissaires ont besoin d'un certain temps pour préparer les matieres et leur rapport, j'ai supplié M. le cardinal de trouver bon que je prisse deux jours pour aller voir Me. de Tubique à Cambron ; ce qu'il m'a accordé volontiers, même huit, si je voulois : je compte de m'y en aller demain au matin. J'espere toujours que les choses se

passeront à la satisfaction du saint siege, du roi, et de M. le cardinal même, au moins autant qu'il dépendra de moi. M. de Chartres, madame, aura l'honneur de vous dire le reste : il est rempli de tous les sentimens d'un saint évêque, dont je suis tout-à-fait content.

P. S. M. le cardinal ne m'a pas paru fâché du petit mot que j'ai pris la liberté de dire au roi avant son audience derniere : nous avons tous résolu de le ménager en tout, pour le gagner, s'il est possible.

LETTRE XLIV.

De M. l'Evêque de Chartres.

26 Octobre 1713.

J'Aurois été ravi, madame, de saluer M. l'archevêque de Rouen, que je regarde et que j'honore comme un saint, qui a toûjours fort aimé l'Eglise, et qui la sert peut-être avec plus de zele et de désintéressement qu'aucun de nos prélats. J'ai bien de la peine à croire sa mort si prochaine, quoiqu'il

semble faire tout ce qu'il faut pour l'avancer.

J'espere, madame, que tout se passera ici fort tranquillement; mais la matiere demande une longue discussion, qui empêchera que notre assemblée ne puisse guere se séparer avant un mois.

J'ai rapporté ici la traduction françoise de la constitution : elle a été faite par une plume infidelle, et du parti. Il seroit à souhaiter qu'on l'empêchât d'avoir cours. J'ai l'honneur de vous en envoyer une autre. Le françois qui est à côté, n'est pas aussi-bien écrit que je l'aurois souhaité; mais je n'ai pas voulu confier la chose à des écrivains ordinaires.

LETTRE XLV.

De M. l'Evêque de Blois.

Paris, 22 Novembre.

LE moyen de contenter M. le cardinal de Noailles, et de nous attirer sa confiance, pour le mettre de concert avec nous, est employé largement : nous croyons que c'est le bien de l'œuvre,

et nous savons d'ailleurs que Sa Majesté le souhaite ainsi.

Pour ce qui est de notre président de commission, M. le cardinal de Rohan, je puis avoir l'honneur de vous dire, madame, que, malgré sa goutte, il travaille comme s'il ne l'avoit pas, et qu'il le fait de tout son cœur, et avec zele et capacité : je ne connois point de meilleur esprit, ni plus propre à se concilier celui des autres.

LETTRE XLVI.

De M. l'Evêque de Chartres.

Paris, 22 Janvier 1714.

JE ne dois pas, madame, différer davantage à marquer la joie que j'ai de ce que nos délibérations ont mieux tourné que je ne l'espérois. La constitution vient d'être acceptée, et on travaille à un mandement qui sera signé dans huit ou dix jours, en même-temps que l'acceptation. M. l'archevêque de Rouen a parlé ce matin à merveille. M. l'évêque d'Auxerre a satisfait aussi toute l'assemblée. Je n'ai point de termes, madame,

pour vous exprimer la peine que s'est donné M. le cardinal de Rohan, ni son juste discernement, ni l'élévation de son esprit. Il nous a fait un rapport qui est un chef-d'œuvre. Il a écouté tout le monde avec une bonté des plus prévenantes, et il s'est attiré de justes éloges de toute l'assemblée. Si vous voulez, madame, être instruite plus au long de cette affaire, je le ferai dès que j'aurai reçu vos ordres.

La satisfaction qu'aura le roi, augmente de beaucoup la mienne.

LETTRE XLVII.

De M. le Cardinal de Rohan.

Paris, 23 *Janvier* 1714.

MAdame, je ne vous ai point importunée dans le cours de notre assemblée. Je savois les inquiétudes que votre zele pour la religion et pour la bonne cause vous donne dans la conjoncture présente, et je ne pouvois les soulager. Je suis plus heureux aujourd'hui. La bulle sera acceptée ce soir; et si quelques prélats ne l'acceptent pas encore formelle-

ment, ils parlent de maniere à nous faire espérer qu'ils s'uniront avec nous, quand l'Instruction Pastorale sera lue. Cette espérance, madame, me donne une joie et une consolation infinies. M. l'archevêque de Rouen nous a fait un discours rempli du zele, de la piété, de la dignité qui conviennent au caractere Episcopal. M. d'Auxerrre nous parla hier de façon à ne pas laisser lieu de douter qu'il ne conclue aujourd'hui comme on peut le desirer. Le roi nous a donné, dans le cours de cette importante affaire, des preuves bien essentielles de sa religion, de sa bonté et de sa sagesse : l'assemblée en est pénétrée, et chacun le loue à l'envi. C'est un grand bonheur pour nous d'avoir reçu les ordres du roi par un ministre aussi sage que M. Voisin. Tout a conspiré au bien, madame, et le bien sera fait. Je vous en fais mes compliments sinceres : heureux si, par la part que j'ai eu dans cette affaire, j'ai pu mériter votre estime, vos bontés et votre protection. J'ai l'honneur d'être avec un très-profond respect, etc.

LETTRE XLVIII.

De M. l'Archevêque d'Arles.

A Arles, ce 7 Février 1714.

MAdame, j'avois cru suivre vos intentions en n'allant point à l'assemblée, et que Me. de Mailly, qui me conseilloit de rester, les avoit entrevues. C'étoit là la principale raison, madame, qui m'avoit fait prendre le parti de demeurer; outre les clameurs du peuple, qui craignoit que les secours que j'ai préparés pour sa subsistance, jusqu'au temps de la récolte, ne vinssent à lui manquer à mon absence. J'ai reçu, madame, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et celle qui étoit incluse, et en même-temps celle du P. le Tellier, au moment que j'allois tenir mon assemblée provinciale. Comme il me marquoit que Sa Majesté avoit bien voulu agréer les raisons qui m'attachoient à mon diocese, et que vous y donniez aussi, madame, l'honneur de votre approbation, je n'ai pas osé hasarder un change-

ment, et j'ai fait violence en quelque sorte aux députés, pour faire tomber leurs suffrages sur M. de Marseille, plutôt que sur moi, contre les ordres particuliers qu'ils avoient reçus. Il y a, madame, quelque chose de si touchant et de si consolant pour moi dans les mesures que vous aviez bien voulu prendre à mon égard avec le curé de Saint-Sulpice, dont j'honore infiniment le mérite, que je ne dois me souvenir de mon malheur que pour me souvenir éternellement de votre bonté. Je croyois, madame, être plus indifférent que je ne suis au parti : mais dans cette province où il est fort puissant, on a témoigné une grande joie de ce que je n'allois pas à l'assemblée : et dans le récit de mon affaire, on a mêlé des épisodes fort singulieres. Je suis bien heureux, madame, qu'il soit revenu au roi des choses qui puissent m'attirer la continuation de ses bontés : je n'aspire point à d'autre fortune qu'à plaire à Sa Majesté, et à vous, madame !

LETTRE XLIX.

De M. l'Evêque de Châlons.

Châlons, 14 Avril 1711.

MAdame ! je viens à vous comme à mon unique ressource sur la terre, vous exposer mes peines au sujet de la place d'élu aux états de Bourgogne. Lorsque je fus nommé à l'évêché de Châlons, je fus fort surpris d'apprendre que M. l'évêque d'Autun, par la protection du Sr. Maret, avoit déja la parole de M. le duc pour remplir cette place aux états prochains. J'examinai, devant Dieu, si je devois voir cette disposition, qui m'enlevoit trente-trois ou trente-quatre mille liv. sans aucune démarche de ma part; et je m'y déterminai, par sacrifice de mes intérêts temporels, croyant que ce passe-droit n'avoit aucune conséquence pour mon siege, et me regardoit personnellement. Mais j'ai appris, par mon séjour dans cette province, et par les entretiens que j'ai eus avec les personnes qui connoissent les coutumes du pays, que l'usage établi est, que les évêques d'Au-

tun, de Châlons et d'Auxerre, arrivent successivement à l'élection : que cet ordre constamment suivi, n'a été interrompu qu'à l'égard de M. de Maupeou, un de mes prédécesseurs, lors de la disgrace de M. Fouquet, qui lui fut commune. Le tour de mon siege arrivant aux états prochains, en être exclu, c'est me laisser imprimer une flétrissure préjudiciable au ministere que Dieu m'a confié dans cette province. Sur ces considérations, qui m'ont paru de poids, je me suis déterminé, madame, à vous demander l'honneur de votre protection, et la grace de m'aider de vos sages conseils. Je souhaiterois savoir si le roi ne trouveroit pas mauvais que j'exposasse très-respectueusement à M. le duc, mon droit et mes raisons : et, au cas que son altesse, dont la religion a été surprise par le Sr. Maret, ne voulût pas m'écouter, si Sa Majesté agréeroit que j'allasse me jeter à ses pieds, pour lui demander justice. Je n'ai rien voulu jusqu'ici entreprendre dans cette affaire, crainte de faire quelque démarche qui déplût au roi. Ce qui fait ma confiance et ma hardiesse dans cette occasion, c'est le désintéressement de mon cœur, puisque je consens dès à présent que les trente-trois ou trente-quatre mille liv. qui pourroient me revenir de

cette élection, les dépenses qu'il faut faire prélevées, soient employées en entier, partie à payer les tailles des pauvres de mon diocese, et partie à réparer et orner les églises. Vous jugez pourtant bien, madame, qu'une somme aussi considérable, et qui a été toujours regardée comme faisant partie du revenu de mon évêché, seroit un objet pour un évêque qui n'est pas riche, mais qui, graces à Dieu, est content, et qu'une translation, jointe aux calamités présentes, ont engagé, par une suite nécessaire, en des dettes considérables. Mais je suis convaincu qu'il est du devoir d'un évêque de bannir de sa conduite jusqu'aux moindres soupçons de cupidité et d'intérêt, et de trouver des superflus dans ses revenus, quelque modiques qu'ils soient. Mon unique vue en ceci, madame, est de rendre à mon siege ce que je lui dois, et d'assurer à mon ministere l'honneur et le crédit qui lui sont si nécessaires pour être utile : car, avec toute la protection dont le roi honore les évêques, l'œuvre de Dieu trouve néanmoins tant de contradictions tous les jours, qu'on est souvent tenté de tout abandonner, et de se retirer. Que seroit-ce donc, si, par cette exclusion, on fournissoit au public un préjugé aussi clair et aussi connu, de

me croire tombé dans la disgrace? A chaque pas je trouverois des obstacles pour faire le bien, je ne pourrois plus paroître avec honneur, ni dans les états, ni dans la province; et on avoit si bien compris, dans les temps passés, les conséquences de ce passe-droit, dans la personne des trois évêques, qu'on n'y avoit jamais osé toucher : mais depuis que M. Maret est en place, rien n'est à couvert de ses entreprises. Voilà, madame, la situation où je me trouve, dans laquelle il faut que votre bonté ordinaire pour moi me détermine : si vous croyez que je doive me taire, je n'en parlerai jamais.

LETTRE L.

De Mr. l'Archevêque de Rouen.

De Rennelle, 16 Juin 1714.

J'Ai été très-charmé de l'état où s'est trouvé notre saint pasteur de Saint-Sulpice. Mon frere, qui lui est, comme moi, fort attaché, a eu soin d'aller tous les jours en apprendre des nouvelles, et m'en a soigneusement fait part : nous perdons tous les jours des défenseurs de

la bonne cause, et je ne vois pas qu'ils se remplacent. Le pauvre M. Précelle, docteur de Sorbonne, dont vous avez autrefois fort entendu parler à feu M. l'évêque de Chartres, vient de mourir à Noyon : c'étoit ce que nous avions de meilleur et de plus sûr dans la faculté : malgré tout cela, madame, j'ai grande confiance que Dieu ne nous abandonnera pas. J'ai reçu copie d'un bref que notre Saint-Pere a écrit au roi, bien fort et bien pressant : ce saint pontife sent vivement la plaie qu'on fait à l'Eglise, et paroît déterminé à y apporter les remedes nécessaires en ce qui peut dépendre de lui. Vous savez, madame, que Notre-Seigneur nous annonce la nécessité de ces scandales : il est bien douloureux qu'ils arrivent dans l'Eglise par ceux même qui sont établis pour les dissiper : il me semble que les dispositions de M. le cardinal de Noailles sont bien incertaines : les jansénistes en triomphent, et font ce qu'ils peuvent pour le soutenir dans ses mauvais préjugés.

Je prends la liberté de vous supplier de mettre un peu sous votre protection notre premier président, si tant étoit qu'on voulût lui rendre quelque mauvais office auprès du roi. Je suis incapable de

tromper mon maître : je vous proteste, madame, que le roi n'a en aucun tribunal de son royaume un plus excellent magistrat, ni un plus fidele sujet que M. de Pontcarré : après cela, nul homme n'est sur la terre sans quelque défaut. Voilà, madame, une bien longue lettre pour un visiteur ; mais c'est un vrai délassement pour moi que d'avoir l'honneur de vous entretenir.

LETTRE LI.

Par M. le Cardinal d'Etrées.

Paris, 20 Juin 1714.

ETre honoré de deux de vos lettres, est une nouvelle obligation que j'ai à M. de la Chetardie : mais, hélas ! je pourrois la payer trop cher, s'il nous en doit coûter sa vie. M. l'abbé le Pelletier est venu m'apporter ce matin, sur les dix heures, votre seconde lettre ; et j'ai trouvé, madame, que j'aurois pris le même sujet que vous, si je n'eusse remis tout mon droit en de si bonnes mains : vous ne pouviez faire un meilleur choix : je connois bien la personne, la famille, le mérite et

l'utilité de son travail dans cette énorme paroisse : on expédie présentement les provisions de la cure en son nom, et je veux la remettre moi-même aussi-tôt entre les mains de M. le cardinal de Noailles : et de votre part, je suis assuré qu'il ne sera pas moins diligent que moi à donner les siennes. Notre saint avoit eu une assez bonne nuit, et il semble plus dégagé : mais les médecins jugent le mal très-périlleux : j'en suis sensiblement touché. Voilà, madame, mon cousin qui me rapporte votre troisieme lettre : rien n'est égal à l'honneur que vous m'y faites, et aux bontés dont elle est remplie : vous ne doutez pas de la maniere dont je les ressens, et vous pouviez encore ajouter :

Je t'ai comblé de biens, je t'en veux accabler.

C'est trop vous détourner de vos autres occupations ; mais me pouvois-je taire après une pareille lettre ?

LETTRE LII.

De M. l'Evêque de Poitiers.

24 Juillet 1714.

JE suis pénétré de joie et de reconnoissance, madame, de ce que vous agréez l'emploi que je fais des aumônes que le roi nous accorde, par votre moyen, à la subsistance d'un séminaire de jeunes clercs: vous pouvez être assurée, madame, qu'ils ne sont pas élevés à la janséniste; Mrs. de Saint-Lazare, qui en sont les directeurs, sont fort éloignés de cet esprit, et j'y veille avec une attention continuelle. Je sais que les gens du parti y usent de mille détours, pour s'insinuer à établir par-tout leur doctrine condamnée et leurs maximes pernicieuses, comme les expériences que vous m'en racontez, madame, le font voir bien clairement: mais dans cette ville et dans ce diocese, je sais assez tout ce qui s'y passe, et on n'y ose rien entreprendre de pareil, parce que le nombre des colleges et des écoles est fort petit, et on connoît les maîtres à fond. Quel bonheur pour l'Eglise de ce

que le zele du roi, pour résister au parti et pour le détruire, se soutient toujours sans se rebuter des difficultés! On a dit ici que M. le cardinal de Noailles prend le parti d'envoyer son futur mandement au Pape : ce prélat devroit bien se lasser d'être gouverné par gens aussi suspects, et aussi éloignés de la soumission qu'ils doivent à l'Eglise et à l'unité de l'épiscopat. Votre sainte maison de Saint-Cyr vous donne toujours bien de la consolation, et vos saints avis encouragent ma sœur à y soutenir ce que vous avez si utilement commencé. Je ne saurois assez vous offrir de très-humbles actions de graces des sentiments pleins de bonté et de confiance que vous voulez bien me témoigner.

LETTRE LIII.

De M. l'Evêque de Blois.

Blois, 13 *Avril* 1714.

Rien, en effet, madame, n'est plus important et plus desirable que le retour de M. le cardinal de Noailles, et pour lui-même, et pour la cause de l'Eglise.

Le bref du Pape à notre assemblée m'a paru tel qu'il le falloit pour l'y engager : et dès que vous me faites l'honneur, madame, de me croire capable d'y pouvoir contribuer en quelque chose, il ne m'en faut pas davantage pour me déterminer à partir incessamment. Il faudroit que j'eusse perdu la raison pour en pouvoir trouver d'assez grandes pour ne pas faire tout ce que vous me paroîtriez tant soit peu desirer. J'ai appris la nouvelle du décret de Rome contre la feuille portant le nom de *Mandement de*, *etc.* Les qualifications en sont fortes : Dieu veuille qu'on n'en soit point trop aigri, au-lieu d'être fâché d'y avoir donné occasion. Il faut cependant, madame, tout espérer d'une piété et d'une vertu telle que nous la reconnoissons tous dans M. le cardinal de Noailles. Je ne saurois douter qu'il ne fasse ce qu'il doit dans cette conjoncture. Au surplus, madame, vous croyez bien que je sens, comme je dois, la peine que tout ici vous cause par tant de raisons.

LETTRE LIV.

De Mr. l'Evêque de Châlons.

Châlons, 18 Avril 1714.

MAdame, je ne puis me taire sur les bontés dont vous daignez m'honorer, ni m'abstenir de vous dire, qu'à la lecture de votre lettre j'ai répandu des larmes par l'impression sensible qu'elles ont fait sur mon cœur : les peines qu'il vous a plû prendre pour le succès d'un projet que je ne vous avois communiqué que comme à ma protectrice, avant que de l'avoir formé, me sont un sûr garant, qu'il étoit conforme à la raison et à l'équité. Le seigneur, qui met dans votre cœur ce zele pour l'intérêt de ses ministres, saura bien le couronner un jour.

Mais je viens à présent vous supplier de ne pas lui donner plus d'étendue : j'ai fait, pour l'honneur de mon siege, tout ce que je devois : de plus grands efforts pourroient rendre mon zele suspect de quelque autre principe : et quoique je m'en sente très-pur, il faut encore paroître tel au public, à qui nous sommes redevables, dans toute notre conduite.

Je me soumets donc, madame, dans cette conjoncture, à recevoir dans ma personne l'humiliation de mon siege; consolé par l'espérance que Dieu, qui n'abandonne pas son Eglise, rendra quelque jour à la mienne, le droit dont on la dépouille aujourd'hui.

Au reste, il faut que je me sois mal expliqué : il ne s'agissoit point ici de la qualité de président aux états de Bourgogne : mes prédécesseurs, à la vérité, l'ont tous contestée à M. d'Autun. Mais pour le bien de la paix, je m'en suis abstenu. C'est la place d'élu pour le clergé qui étoit en question, place remplie successivement par un évêque, par un abbé, et par un doyen; et dans le rang des évêques, successivement aussi par les évêques d'Auxerre et de Châlons : or, celui d'Autun et d'Auxerre ayant précédé, il étoit selon l'ordre que j'y arrivasse à la prochaine triennalité.

LETTRE LV.

De M. l'Archevêque de Sens.

11 *Septembre* 1712.

SI votre santé vous permet, madame, d'aller voir vos filles à Moret, vous serez bien contente de leur régularité et de leur ferveur : car le P. de Gonnelieu me mande des merveilles des retraites qu'il leur a données, et de l'espece de mission qu'il a faite à la paroisse : il projette d'en faire une autre au commencement de cette année à Nemours, et principalement pour les religieuses de la congrégation, ou il y a trois ou quatre filles qui veulent se distinguer par leur prétendu bel esprit, et l'attachement au livre du P. Quesnel. Elles ont pour directeur un curé de Paris, qui les entretient dans cette folie-là : je leur ai défendu d'avoir commerce avec lui, et je serai bien-aise que le P. de Gonnelieu prenne connoissance de cela : car ces messieurs de Paris, curés et docteurs, ont une haine invétérée, et une jalousie contre les jésuites. J'ai été élevé dans

l'université ; et j'y aurois donné, aussi-bien que les autres, si l'expérience ne m'avoit convaincu qu'il faut toujours s'attacher au gros de l'arbre.

Je suis très-aise, madame, que M. de Troyes, l'ancien, soit entré dans les conférences avec Mrs. les cardinaux : personne n'est plus capable que lui, par son bel esprit, ses différents expédients, son cœur droit, son attachement au roi, à ses bonnes intentions, à faire revenir M. le cardinal de Noailles de son entêtement, qui vous cause, je crois, bien de la peine. J'ai bien du déplaisir, madame, de ne pouvoir me flatter d'être à mon ordinaire à la descente du carrosse du roi, à son arrivée à Fontainebleau : mais, un côté que j'ai tout entrepris, et qui me menace d'une paralysie qui semble se former, m'en empêchera. M. de Waterford ira, madame, pour faire son remerciment et les miens, pour la grace que sa majesté lui a accordée : pourvu que je conserve ma tête, j'espere avec le secours divin, pouvoir gouverner mon diocese encore quelques années. Si le roi ne m'eût point accordé cette grace-là, j'eusse eu recours à vous, madame, comme à la ressource des évêques.

LETTRE LVI.

De M. l'Archevêque de Rouen.

5 Décembre 1714.

LEs choses, madame, sont au même état en ce pays-ci, qu'elles y étoient quand j'ai eu l'honneur de vous en écrire la derniere fois; j'ai achevé tranquillement ma procédure contre le janséniste de ma cathédrale, sans aucune opposition de la part du chapitre: les autres sont effrayés des exemples que j'ai fait depuis la publication de la constitution, et se tiennent clos et couverts: je ne crois pas désormais qu'il s'en manifeste beaucoup: j'ai presque le certificat de la publication de la bulle de tout le monde, sans être néanmoins persuadé qu'ils soient sinceres de la part d'un certain nombre. Nous avons grand besoin, madame, que Dieu prolonge les jours du roi, et les vôtres, pour nous aider à dissiper ce parti monstrueux, qui semble se grossir à mesure qu'on s'efforce de le détruire.

LETTRE

LETTRE LVII.

De Mr. le Curé de Saint Sulpice.

Une heure après minuit.

JE viens d'être averti, madame, de la mort subite de M. le cardinal d'Etrées, qui vient d'arriver par une fâcheuse colique qui a commencé sur les six heures du soir : hier il fut mieux sur les neuf heures : mais ses douleurs ayant recommencé, il est mort entre onze heures et minuit. Je suis fort touché de la mort de ce cardinal, et j'ai cru devoir vous en avertir aussi-tôt que je l'ai apprise : voilà de grosses abbayes vacantes, entre autres celle de Saint-Germain-des-Prés, dont dépend la cure de Saint-Sulpice : c'est un abbaye, dans ce pays, bien importante à la gloire de Dieu et à l'Eglise. J'espere de Dieu et de la piété du roi d'avoir, dans le successeur de Mr. le cardinal d'Etrées, un bon et digne supérieur : il me vient dans la pensée que ce sera peut-être Mr. l'évêque de Meaux (1),

(1) C'étoit Mr. le cardinal de Bissy, qui fut effectivement abbé de Saint-Germain-des-Prés.

que nous aurons le bonheur d'avoir : et cette pensée me console très-fort. Mais comme il y a très-long-temps que je le connois, et ses dispositions, je me persuade qu'il ne la demandera point, s'étant fait un principe de ne point demander de bénéfice.

LETTRE LVIII.

De Mr. le Cardinal de Polignac.

19 Décembre 1714.

LA chose du monde que j'ai toujours le plus desiré, est l'honneur de votre approbation. Me. de Mailly m'a fait un rapport très-consolant de la justice que vous voulez bien rendre à la pureté de mes intentions et à la netteté de ma conduite : c'est ce qui m'encourage à vous demander votre protection dans la conjoncture présente. Nous venons de perdre Mr. le cardinal d'Etrées : il laisse, entre autres bénéfices, deux abbayes fort-considérables, Saint-Germain-des-Prés, et Anchin. Les revenus sont à peu près égaux ; mais la premiere a l'avantage sur l'autre, d'épargner à Paris une grande

maison, d'en donner une à la campagne pour les heures de retraite; de fournir souvent des casuels, et toujours la commodité d'une grande bibliotheque. Ce seroit une félicité pour moi le reste de mes jours, et un soulagement pour ma famille. Quoique le roi m'ait fait beaucoup de bien, je suis très-pauvre, parce que je dois; et tout ce que je dois, je ne l'ai pas dépensé pour mon plaisir, comme chacun le sait, mais pour servir le roi dans les différents emplois dont il m'a honoré. Je me suis réglé, par un arrêt du grand-conseil, avec mes créanciers, et je ne me suis réservé que trente mille liv. de rente : foible ressource à un cardinal pour subsister honnêtement, et pour faire, quand il le faut, des voyages à Rome. J'ai pris la liberté de représenter cela succintement à S. M. ce matin : je vous l'explique un peu davantage, afin que vous ayez la bonté de lui faire entendre ce détail, que la crainte d'importuner un maître qui m'a fait tant de graces, ne m'a pas permis d'expliquer plus au long. Pour celle-ci, si je l'obtiens, ce sera très-certainement la derniere que je lui demanderai pour moi : et si je n'avois point de dettes à payer, avant que de mourir, je me ferois un scrupule, du moins une honte, de

desirer encore quelque bienfait de cette nature. J'espere que vous me pardonnerez la liberté que je prends, et que vous ne douterez jamais que je suis, etc.

LETTRE LIX.

De Mr. l'Archevêque de Bourges.

29 Décembre 1714.

JE vous demande la permission de vous faire mon compliment sur la mort de Mr. le cardinal d'Etrées ; il avoit de la confiance en moi, et il y a peu de matieres sur lesquelles il ne m'ait ouvert son cœur, mais il n'y en a point dont il m'ait parlé si volontiers que de celles qui avoient rapport à vous, madame, et toujours avec un respect, une estime, et un attachement constant : quelquefois même, je l'avoue, madame, avec crainte d'avoir perdu quelque chose de vos anciennes bontés : il n'y a pas encore un mois qu'il me racontoit votre décision, et sa faveur contre le maréchal d'Albret ; convenant que de toutes leurs armes communes, s'il est permis de se servir de ce terme, vous aviez été la seule qui eût

eu le courage de blâmer le procédé du maréchal, et de lui dire qu'il avoit tort. J'ose vous faire tout ce détail, madame! car je sais que la vérité et la sincérité ne vous ont jamais déplu.

P. S. Je suis confus, madame, de vos politesses : est-ce à votre égal que vous écrivez ?

LETTRE LX.

Du même à Mlle. d'Aumale.

JE reçois dans ce moment, mademoiselle, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 11 de ce mois, pour me recommander Mr. l'abbé de Montalet : quand il me viendra trouver, je lui ferai connoître combien m'est cher tout ce qui me vient de votre part; je lui rendrai tous les services que je pourrai.

Je dois aller jeudi matin à Marly avec le camerier du Pape, pour recevoir de la main du roi le bonnet de cardinal. Après avoir fait mon compliment au roi, et après avoir rendu, selon la coutume, les visites aux princes et princesses, j'aurai l'honneur de présenter à Me. de

Maintenon, si elle est à Marly, le camerier du Pape, qui a un bref à lui rendre. Vous m'avez fait grand plaisir, mademoiselle, de me donner des nouvelles de la santé de Me. de Maintenon. Dieu sait combien je m'y intéresse! Je suis, mademoiselle! etc.

LETTRE LXI.

De Mr. le Cardinal de Rohan.

Versailles, 13 *Avril* 1715.

J'Ai l'honneur de vous envoyer, madame, le projet du bref du Pape, avec quelques refléxions à côté : elles ne sont pas aussi correctes qu'elles le seront lorsqu'elles auront passé par l'examen de Mr. le chancelier et de Mr. de Meaux. Vous ne laisserez pas de voir, madame, par l'impression qu'elles feront sur votre esprit, s'il est à propos de les donner au public ; non pas à présent, car je crois qu'il faut attendre au moins le succès de la négociation de Mr. le duc de Noailles. Je souhaite fort qu'elle réussisse.

Je n'ai pas été assez heureux, madame, pour vous présenter moi-même une

Semaine-Sainte que j'ai portée chez vous ce matin, précisément dans le moment que vous veniez de partir pour Saint-Cyr. Je vous supplie de croire qu'il n'est, ni dans l'Eglise, ni dans l'état, un homme qui vous soit plus dévoué.

LETTRE LXII.

De Mr. l'Evêque de Meaux.

1715.

APrès avoir lu, madame, la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire, je la trouve très-bonne et très-sensée par le fond de la matiere. Ce prélat pense comme vous sur les torts de Mr. le cardinal de Noailles, et des adjoints; mais je crois qu'il se trompe, à la fin de la lettre, sur l'article du concile national, et des curés et des vicaires : et le sujet de sa méprise vient de ce que ce saint évêque ne voit pas comme nous les choses de près, et qu'il n'est pas instruit des faits et des ménagements qu'il faut pour pouvoir conserver nos libertés, et ne pas réveiller nos magistrats, et Mr. le chancelier même. M. le pre-

mier président se trompe encore, quand il croit que le parti desire un concile. Je vous proteste, madame, qu'il ne desire rien du tout. Nous avons passé toute notre matinée à faire des remarques sur la relation de toute l'affaire qui nous occupe depuis un an, et à faire des notes sur le dernier bref de Rome. Vous verrez tout cela, madame, lundi prochain. Nous allons continuer notre travail. Mr. le premier président a grande raison de dire, que les soins que vous prenez de la bonne cause nous rassurent fort.

LETTRE LXIII.

De Mr. l'Archevêque de Rouen.

1 *Août* 1715.

J'Aurois besoin de quelque repos, et de garder le silence : mais Dieu ne le permet pas encore. Messieurs les jansénistes de mon chapitre, au désespoir de ne pouvoir choisir un d'entre eux pour leur doyen, se sont persuadé, avec quelque fondement, que j'étois l'auteur de la contradiction qu'ils trouvent dans l'exécution de leur mauvaise intention. Il

n'y a rien, madame, qu'ils n'aient fait pour me contrister. Après diverses tentatives que j'ai portées avec sagesse et avec grande modération, ils ont enfin imaginé de faire vendre une maison que je louois dans un fauxbourg, où j'avois un de mes petits séminaires, composé de quatre-vingt-dix enfants : ils me les ont fait mettre sur le pavé. Ils ont ajouté à cette malignité celle de me fermer, autant qu'il est en eux, les offices des lieux où je puis les réfugier. Quelque contristé que je sois de cet injuste procédé, je ne perds point courage. Je travaille à surmonter, avec mon bon premier président, la mauvaise intention de ces gens-là, qui souffrent impatiemment que je fasse élever le clergé de ce diocese en tous autres sentiments que ceux pour l'établissement desquels ils avoient été introduits dans le chapitre.

LETTRE LXIV.

De Mr. l'Évêque d'Angoulême.

A Angoulême, le 2 Août 1715.

MAdame, je vais porter incessamment à Mlle. de Verdille la gratification que vous lui destinez, afin de mériter, par ma diligence, l'honneur d'être chargé de vos ordres, et de ne lui pas cacher un moment des marques de souvenir, qui font tout l'agrément de sa retraite. Il ne m'est pas possible, madame, de vous cacher plus long-temps le deuil que je porte au fond de mon cœur, de m'y être trouvé dans une très-cruelle nécessité de risquer peut-être de perdre ce qui m'est le plus cher au monde. Revenu plus que jamais de toute vue d'ambition, et de tout intérêt de fortune, trop content des biens qu'il a plû au roi de me faire, sans avoir mérité de lui cet effet de sa bonté, je bornois tous mes souhaits à le rendre content de ma conduite. Et je peux vous dire, madame, que pour lui plaire et lui marquer mon attachement en tout ce qu'il m'est permis de faire, je ne compterois pour rien de me

dépouiller de tout ce que j'ai au monde, et de me confiner dans une retraite, pour expier le malheur, tout innocent qu'il est, de n'avoir pu prévenir ses intentions. Dieu, qui ne veut pas que nous jouissions en ce monde de trop de calme, et qui trouve toujours en nous de quoi nous punir, a permis à des esprits inquiets de semer la discorde parmi le clergé, et de nous mettre dans la douloureuse situation, ou de manquer aux plus essentiels et aux plus indispensables de nos devoirs, ou de perdre la bienveillance d'un maître, qui, après Dieu, à qui rien n'est comparable, sera toujours l'objet de nos plus respectueuses soumissions, et de notre dévouement le plus vif et le plus sincere. Ils ont mis le comble à notre douleur, en fermant les avenues à notre justification : et faute d'être écoutés, ils nous ont fait boire le calice amer d'être réputés avoir tort, dans le temps que nous sacrifions tous nos avantages personnels, non-seulement pour la justice et pour l'honneur du caractere, mais pour l'intérêt de l'état et pour la sûreté de la personne de nos rois. Notre seule consolation, madame, est que le temps qui dévoile tout, fera connoître un jour la droiture de nos inten-

tions, et nous rendra avec usure ce que les artificieuses insinuations de l'intrigue nous ravissent présentement. Je vous avoue franchement, madame, que quiconque a appris, par la bonté de son cœur, jusqu'où va la tentation de plaire à un maître chéri et respecté, et de qui on a reçu des bienfaits, ne pardonne pas sans peine à ceux qui interposent son autorité dans une affaire de la religion, avant l'acceptation de l'Eglise. En mon particulier, j'ai tâché d'approcher des intentions de sa majesté, autant que ma conscience me l'a pu permettre. Il est vrai que je n'ai pas accepté la constitution *Unigenitus* purement et simplement, pour plusieurs raisons très-claires, dont aucune n'a pas le plus petit rapport au jansénisme. D'ailleurs, madame, je serois plus coupable qu'un autre, si je me joignois à ceux qui en veulent à M. le cardinal de Noailles. Il y a près de cinquante ans que j'ai l'honneur de le connoître, pour avoir étudié avec lui : et je peux dire que je n'ai vu en qui que ce soit plus de sagesse, plus de modération, plus de vertu, ni plus de capacité, alliée avec tant de modestie : on ne l'a jamais vu se démentir par des inégalités de jeunesse : et il faudroit que je fusse le plus indigne des

hommes, de me déclarer contre un prélat que je ne saurois m'empêcher d'estimer infiniment. Je parle, madame, avec moins de déguisement qu'un autre, parce que je suis inattaquable du côté du jansénisme : plût à Dieu que je fusse également à couvert d'autres défauts ! permettez-moi d'ajouter que rien ne marque davantage combien est aveugle la prévention qu'on tâche d'inspirer contre lui, que de voir qu'on lui fait un crime de ce que, s'agissant d'une constitution, dont l'ambiguité est reconnue de tout le monde, et du sens de laquelle personne n'est, ni ne peut être d'accord jusqu'à présent, il a requis avec respect et soumission l'interprétation de celui qui l'avoit faite. Pour pouvoir le condamner, il faut se fermer les yeux, et ignorer que sa majesté même, quand il s'y trouve de l'obscurité, défend expressément à qui que ce soit l'interprétation de ses ordonnances, et la réserve uniquement à sa personne, comme un apanage de la souveraineté. C'est pourtant par les fausses couleurs qu'on donne à un procédé si régulier et si juste, qu'on suscite tant de brouilleries dans l'Eglise. Mais je m'apperçois, madame, que j'en dis trop, et que j'abuse peut-être de votre attention. Un peu d'indiscrétion est

pardonnable à l'envie d'être disculpé dans votre esprit. Ce seroit pour moi un grand adoucissement aux plus noirs chagrins, si je savois ne m'être pas rendu indigne de l'honneur de votre approbation. Je conserverois une consolation si précieuse dans le plus secret de mon cœur, où elle recevroit de nouvelles forces du respect infini avec lequel, etc.

LETTRE LXV.

De M. l'Evêque de Metz.

1715.

LEs bontés dont vous m'avez donné des marques en tant d'occasions, me font encore implorer le secours de votre protection dans les circonstances présentes, où l'on a tâché de mettre des impressions fâcheuses dans l'esprit de sa majesté, au sujet de l'Instruction Pastorale que j'ai faite en acceptant et publiant la constitution de notre Saint Pere le Pape. Je prends toujours plus violontiers la liberté de m'adresser à vous : je suis attaqué sans raison et sans fondement. Si j'osois espérer que vous voulussiez bien

avoir la bonté de lire, ou de faire lire par quelqu'un qui fût en état de vous en rendre un compte exact, le Mémoire que j'ai l'honneur de joindre à cette lettre, je suis certain que vous me trouveriez très-à plaindre. Pardonnez ma hardiesse : mais je ne puis savoir le roi mal satisfait, sans chercher une voie pour faire entendre mon innocence.

MÉMOIRE.

Les plaintes que quelques personnes font contre le mandement de M. l'évêque de Metz, se réduisent à deux points : le premier, qu'il ne condamne pas le livre des *Réflexions*, et les cent et une propositions qui en sont extraites, avec les mêmes qualifications dont le Pape les a notées. Le second, qu'il n'accepte pas la constitution de sa sainteté sans restriction.

Pour mettre dans une pleine évidence le peu de fondement de cette double accusation, il n'y a qu'à lire le dispositif du mandement de M. l'évêque de Metz.

1°. Voici ses paroles, pag. 28 et 29 de ce mandement : *Nous avons condamné et condamnons, avec notre Saint Pere le Pape, le livre intitulé :* Le Nouveau-Tes-

tament de France, avec des réflexions, etc. *comme contenant des propositions très-dangereuses, et sur-tout tendantes à renouveller l'hérésie des cinq propositions du livre de Jansénius :* et plus bas, dans la même page 29 *: Condamnons pareillement les cent et une propositions qui sont extraites dudit livre, avec les mêmes qualifications dont elles ont été respectivement frappées par le Pape. Défendons, sous peine d'excommunication, qui sera encourue par le seul fait, de le lire ou le retenir.*

La seule lecture de ces deux extraits du mandement de M. l'Evêque de Metz suffit pour faire tomber sans ressource le premier chef des plaintes formées contre lui.

2°. Voici ses paroles, pag. 29, ligne quatrieme : *Nous recevons et acceptons ladite constitution avec le respect et la soumission que les saints canons prescrivent.*

L'on voit que l'acceptation se borne à ce peu de mots simples, expressifs et intelligibles : et y eut-il jamais d'acceptation plus éloignée de toute restriction ? Pas un seul mot qui excepte une seule partie de la constitution : rien qui en restreigne l'acceptation à quelques dispositions de la bulle, ni qui en exclue les autres.

Mais, dit-on, vous ordonnez à vos diocésains de se conformer à cette bulle, suivant les explications contenues dans votre Instruction Pastorale ; et par conséquent votre acceptation, bien-loin d'être pure et simple, est uniquement et formellement relative à l'explication que vous donnez à la constitution.

Pour juger de la qualité d'une acceptation, l'on ne doit pas recourir à un raffinement recherché d'inductions et de conséquences. Si cette méthode avoit lieu, qui pourroit jamais se préserver de la censure? Il faut donc s'en tenir aux paroles solemnelles et précises, par lesquelles un évêque accepte : et l'on voit sensiblement qu'en s'y tenant, on ne trouve dans le mandement de M. l'évêque de Metz qu'une acceptation absolue, accompagnée de respect, de soumission, et l'on n'y trouvera jamais autre chose.

Il est vrai que ce prélat ordonne ensuite à ses diocésains de se conformer à la constitution, suivant les explications contenues dans son Instruction Pastorale. Mais c'est après qu'il a accepté sans restriction, c'est dans un avertissement qu'il donne à son troupeau en forme d'ordonnance, pour le garantir plus sûrement des mauvais sens que des personnes mal

intentionnées donnoient et donnent encore à la constitution.

Veut-on qu'il laisse à ses diocésains, (dont plus d'un tiers est luthérien ou calviniste, sans compter un très-grand nombre de juifs et d'anabaptistes) la liberté d'appliquer à cette constitution toutes les mauvaises interprétations qu'il est de notoriété publique, que mille sortes d'esprits lui ont données ? Veut-on l'empêcher d'opposer à ces hérétiques et à ces infideles une espece de digue et de rempart contre leurs invectives ? Que pouvoit-il faire de mieux dans les circonstances où tout se trouve, et dans la disposition de tant de différents esprits dont est rempli son diocese, placé d'ailleurs dans un fâcheux voisinage de princes et de peuples protestants, que d'ordonner à ses diocésains de se conformer à la constitution, suivant le véritable esprit, les véritables sentiments du Saint Pere, fidélement exprimés dans les explications de l'Instruction Pastorale, qui tendent uniquement à la gloire de sa sainteté, et ne sont que l'écho de l'Ecriture et de la tradition ?

Un évêque qui s'applique avec quelque assiduité à la conduite de son troupeau, en connoît les besoins ; et cette connois-

sance lui dicte des expressions mesurées, et en tout proportionnées à la portée de ses ouailles.

LETTRE LXVI.

De M. le Cardinal de Rohan.

1715.

IL est bien vrai, madame, que souvent vous avez été utile en parlant raison aux hommes. Je l'éprouve dans le commerce que vous me permettez d'avoir avec vous. Vos dernieres lettres ont produit en moi une joie sensible, de nouvelles forces, un redoublement de zele : et je sens en ce moment plus que jamais, qu'il n'y a rien que que je ne voulusse faire pour servir la Religion, le Roi et l'Etat. Quelle reconnoissance ne vous dois-je pas ? et que ne ferois-je point aussi, madame, pour vous prouver mon entier dévouement ?

Le commencement de l'affaire de Saint-Maur a eu votre approbation : les suites la mériteront davantage. Je n'avois nulle connoissance de la proposition faite au roi par le P. le Tellier, touchant M.

l'abbé Tiberge ; et je croyois que l'idée qui m'étoit venue par rapport à M. du Guet, étoit absolument nécessaire. Je me confirme à soupçonner ce dernier, d'être l'auteur du mauvais livre, par le jugement même des Jésuites qui font le Journal de Trevoux. Je ferai sur cela demain au roi la proposition que vous approuvez. J'en ai déja parlé à M. de Pontchartrain, qui est entré dans mes vues, d'abord avec quelque répugnance, mais ensuite de très-bonne grace.

J'ai eu l'honneur de vous mander qu'il ne convenoit pas, selon mon avis, de punir ceux qui sont soupçonnés, à moins qu'il n'y eût des faits marqués contre eux. Mais je regarderois comme un fait bien marqué et bien essentiel, la moindre preuve qu'on pourroit avoir qu'ils contribuassent à la résistance de M. le cardinal de Noailles. M. l'évêque de Blois est venu passer la journée avec moi, et il a dîné en bonne et grande compagnie : cependant cela ne nous a point empêché de travailler ensemble ; et je le crois à présent aussi-bien instruit que moi de ce qui est arrivé dans nos affaires depuis son départ de Paris.

MÉMOIRE POUR LE ROI.

Quoique ma confiance aux bontés de votre majesté égale mon respect pour sa personne sacrée, je me sens une timidité extrême, quand il s'agit de lui demander quelque chose pour moi. Mon attachement pour vous, Sire, est si parfait, qu'il n'y a rien que je ne sacrifie à la crainte de vous déplaire : et quoique mes besoins soient réels, et que l'occasion de les soulager soit unique par la vacance des abbayes régulieres, j'aimerois mieux renoncer à toute espérance, que de m'exposer à vous faire une priere qui pût vous être désagréable. Votre majesté est peut-être étonnée de m'entendre parler de besoins : cependant rien n'est plus vrai : j'ai fait voir ma situation au P. le Tellier : il sait et ces besoins et ce qui les cause ; et il est en état d'en rendre compte à votre majesté. Instruite de l'état de mes affaires, elle ordonnera ce qu'il lui plaira ; et elle peut être sûre d'une soumission de ma part, qui ne me permettra ni regrets, ni desirs contraires à sa volonté.

LETTRE LXVII.

Du même.

24 Mars 1715.

MR. de Meaux, selon les apparences, sera bientôt cardinal. N'éprouvera-t-il pas quelques marques des bontés du roi, qui, en le mettant en état de soutenir la dignité dont il sera revêtu, imposent en même-temps à ses ennemis ? Je vous envoie le mémoire que j'ai remis au nonce : vous y verrez, madame, qu'en y conservant le respect dû au St. Siege, et en cherchant le bien de l'Eglise, j'y soutiens avec fermeté nos libertés ; que j'y parle pour M. le cardinal de Noailles, aussi fortement qu'il le pourroit faire lui-même ; et que dans ce que nous proposons d'un concile qui se tiendroit sans le légat du Pape, nous tenons encore une belle porte ouverte à ceux qui nous ont abandonnés. Je joins à cette lettre un écrit qui contient les préliminaires que M. le cardinal de Noailles nous a fait proposer par M. Tiberge, et notre réponse. Vous recon-

noîtrez de notre côté la raison et la justice ; de l'autre, la continuation d'une défiance et d'une prévention qui nous fait bien du mal.

LETTRE LXVIII.

Du même.

1715.

LE Pere Massillon s'est acquitté de la commission, madame ! mais il a vu que M. le cardinal de Noailles étoit un peu plus difficile, quand il s'agit d'exécuter, que quand il est question de projeter : cependant il espere toujours. Pour moi, qui desire plus que personne un bon accommodement, j'ai appris par une cruelle expérience à ne pas m'abandonner à l'espérance : ce qu'il y a d'heureux dans cette occasion, c'est qu'elle ne change rien au parti qu'on a pris.

J'acheterois bien cher, madame, le plaisir de vous annoncer un retour de la part de M. le cardinal de Noailles ; mais malheureusement nous n'en sommes pas encore là. Le P. Massillon l'a revu, et j'ai vu depuis le P. Massillon. Je lui ai rémis le projet d'acceptation : il en a été

content, et a promis de le présenter à M. de Noailles. Il m'en a montré un autre qu'il avoit préparé : mais M. de Meaux et M. de Blois ne l'ont pas trouvé tel qu'il devoit être. Je vous envoie copie de l'un et de l'autre : vous savez qu'ils supposent un acte authentique de la part de sa sainteté, qui rassure M. le cardinal de Noailles sur ses craintes et ses scrupules : c'est la premiere chose que M. Amelot doit ménager à Rome.

LETTRE LXIX.

Du même.

Versailles, 20 *Mars* 1715.

J'Ai l'honneur de vous communiquer, madame, un mémoire que M. le Chancelier a envoyé à M. Amelot, et qu'il a souhaité que je remisse au nonce, afin que le Pape jugeât par lui-même de la situation de l'affaire présente, et qu'il connût ce qu'en pense une personne en qui il doit avoir quelque confiance. Vous y verrez, madame, j'ose m'en flatter, qu'en conservant le respect qui est dû au Saint Siege, et en cherchant

chant le bien de l'Eglise, j'y soutiens avec fermeté nos libertés : qu'en même-temps je parle pour M. le cardinal de Noailles, aussi fortement qu'il pourroit faire lui-même : et que dans ce que nous proposons d'un concile qui se tiendroit sans le légat de Rome, nous ouvrons encore une belle retraite à ceux qui nous ont abandonnés.

La négociation de M. Tiberge avoit discontinué, M. le cardinal de Noailles lui ayant dit qu'il vouloit voir les nouvelles arrivées de Rome par le courier de M. Amelot, avant d'aller plus loin : elle a repris un peu depuis ; mais je n'y vois pas grande apparence de succès.

Le livre que Mlle. d'Aumale vous a remis, madame, m'a paru bon et propre à instruire agréablement : je ne demande point que vous me le renvoyiez : je serai trop heureux s'il peut entrer dans la bibliotheque de Saint-Cyr.

Vous trouverez dans ce paquet la copie de deux lettres de ma sœur la comtesse de Cathela. J'ai pris la liberté de les lire au roi ce matin. Sa majesté les a écoutées avec bonté. Je me flatte, madame, que vous voudrez bien y donner un moment d'attention.

Le roi a fait l'honneur à M. de Rohan

de l'assurer qu'il avoit donné les ordres nécessaires pour réparer le mal qui avoit été fait à la maison de Rohan à l'occasion de la cérémonie de l'eau bénite à M. le duc de Berry et de M. le duc de Bourgogne. Que ne devons-nous pas au roi et à vous, madame ? et récemment encore que ne ressentons-nous pas sur la grace accordée à M. de Tallard !

Je joins encore dans ce paquet, (et je commence peut-être un peu tard à craindre que je n'y en mette trop,) la copie d'un mémoire que j'ai remis au roi ce matin, assez maussadement, (je suis obligé d'en convenir), par l'embarras où j'étois, et celle d'un autre mémoire que je compte de donner au P. le Tellier. A Dieu ne plaise que je fasse jamais aucune démarche sans vous en rendre compte ! Je satisfais à mon respect et à mon inclination, et je m'y abandonne avec d'autant moins de scrupule, que je sais qu'il n'est point nécessaire que vous lisiez tout ce que votre pénétration vous fera voir, d'un coup d'œil, tout ce que je puis desirer que vous voyiez.

LETTRE LXX.

De M. le Cardinal de Bissy.

3 *Août* 1715.

EN revenant de chez M. le chancelier, j'ai appris, madame, que vous aviez eu la bonté d'envoyer chez moi pour savoir des nouvelles du pauvre avocat-général Chauvelin, qui mourut hier un peu après huit heures du soir. M. le chancelier vient de me dire, et avec raison, qu'on perdoit un magistrat incomparable, et qui eût été dans la suite d'une ressource admirable. Je crois que personne ne peut mieux remplir sa place que son frere, maître des requêtes, qui se distingue infiniment au conseil. M. le chancelier en parlera ce matin au roi. Le pauvre défunt fait encore vaquer la charge de trésorier de l'ordre du Saint-Esprit, qu'il avoit achetée quatre cents vingt mille livres, et sur laquelle il n'avoit que cent mille écus de brevet de retenue : de sorte que si le roi ne permet pas à la famille de vendre cette charge, elle perdra quarante mille écus. Il n'y a

que deux ans qu'elle est achetée. Sur tout cela, madame, je vous demande vos bons offices auprès du roi, autant que vous le pourrez sans vous gêner en rien. Cette perte me touche encore plus par rapport au bien public, qu'à cause de notre alliance. Il n'avoit pas trente-deux ans, d'une santé forte, et le cœur aussi-bien fait que l'esprit.

LETTRE LXXI.

De M. l'Archevêque de Rouen.

Gaillon, 18 *Août* 1715.

JE suis bien affligé, madame, du dérangement qui est survenu à la santé du roi. Si c'étoit une sciatique, comme le public le débite, ce seroit au fond des lettres de vie : la goutte-crampe n'est point non plus dangereuse, quoiqu'elle soit douloureuse : mais enfin, la vie du roi est tellement nécessaire à la religion et à l'état, que la moindre chose alarme les bons sujets. Je comprends aisément toutes vos peines dans les circonstances présentes, et j'y compatis, je vous assure, plus que personne du monde. Au nom de

Dieu, madame, ne m'épargnez en rien : je suis en état à présent de marcher, et de faire tout ce qui pourroit tant soit peu contribuer à votre soulagement : j'avois chargé mon neveu d'avoir l'honneur de vous le dire. Plus nous tâchons d'avancer la proscription de l'hérésie janséniste, plus nous sentons sa force et le progrès qu'elle a fait dans tout le royaume. Un évêque de mes voisins me mandoit, il y a quelque temps, que, graces à Dieu, il n'avoit point de jansénistes dans son diocese : je lui répondis avec ma franchisse ordinaire, que je le plaignois dans sa fausse sécurité ; que certainement il avoit des jansénistes dans son diocese; et que, quand il voudroit, je les lui ferois connoître : en effet, madame, il sont par-tout, et dans tous les états, et toujours d'une hardiesse et d'une malignité surprenante : c'est ce qui doit nous engager à veiller et à nous affermir, comme dit l'apôtre, dans la foi, à agir courageusement, et à nous fortifier dans le Seigneur, et en conservant en tout la charité. Ce sont là, madame, les dispositions dans lesquelles le roi, comme un grand prince très-chrétien, doit accorder sa protection à l'Eglise, sans néanmoins se contrister des contra-

dictions qui se rencontrent dans l'exécution de ses saintes intentions.

LETTRE LXXII.

De M. le Cardinal de Rohan.

Samedi 1715.

MAd. de Caylus a dû, à ma très-humble priere, vous nommer mon nom, madame, et vous dire que, si je n'avois pas eu l'honneur de vous écrire depuis près d'un mois, c'étoit un effet de mon respect et de ma discrétion, dans un temps où je n'avois rien d'essentiel à vous communiquer.

J'ai l'honneur de vous envoyer un projet de déclaration qui doit précéder la convocation du concile : il ne fut arrêté qu'hier au soir. M. le premier président et M. le procureur-général sont mandés dimanche pour en prendre communication. C'est une démarche absolument nécessaire, dès que Rome ne nous aide pas : mais en même-temps elle est bien imporrante. C'est commencer tout de bon un ouvrage qui m'afflige infiniment, et qui pourra bien nous conduire à des ex-

trêmites, auxquelles je ne puis penser sans agitation. Dieu veuille nous aider!

LETTRE LXXIII.

Du même.

1715.

L'Abbé de St. Vast prend la liberté, madame, de vous assurer de ses respects les plus profonds. Le P. le Tellier vient de m'apprendre en ce moment cette nouvelle marque des bontés du roi. Mon premier soin est de vous en faire hommage: et, madame! cette grace est d'autant plus grande, qu'il faut que le roi ait eu assez de bonté pour entrer dans des raisons, qui sont fondées en partie sur des torts. Je me rends justice, madame, comme vous le voyez: c'est par le même principe que je crains tant de vous dire que mon zele, mon respect et mon attachement pour le roi n'augmenteront point, ces sentiments étant en moi au plus parfait degré. J'ai eu une joie infinie de la promotion de M. de Meaux: je me flatte que vous n'en doutez pas, non plus que de mon dévouement pour vous.

LETTRE LXXIV.

De M. l'Evêque de Fréjus.

Septembre 1715.

MAdame, le roi vient de mettre toute la France dans un deuil bien douloureux, en payant le tribut inévitable que nous devons à la nature. Dieu, qui nous l'avoit accordé dans sa miséricorde, nous le retire peut-être dans sa colere, et nous punit en l'ôtant à nos souhaits et à nos besoins. Si quelque chose peut nous consoler dans une perte si accablante, c'est de penser qu'il l'appelle à lui pour ne pas différer davantage la récompense de sa religion et de sa piété. Ce prince, madame, avoit toujours paru, aux yeux du monde, être au dessus des autres hommes par la supériorité de son esprit, et par la grandeur de son ame, autant que par l'élévation de son rang; mais sa présence d'esprit, sa résignation, la fermeté de son courage, et la vivacité de sa foi, dans le moment terrible et décisif qui fixe notre sort pour l'éternité, l'ont rendu grand aux yeux de Dieu: elles

ont fait voir que les sentiments de christianisme forment, mieux que tout le reste, la vigueur et la force d'une ame chrétienne ; et que, dans le plus grand accablement de son mal, il avoit encore en réserve de quoi mériter notre admiration plus que jamais. Quels sacrifices n'a-t-il pas fallu qu'il fît à Dieu, en voyant approcher cet instant fatal qui nous sépare de tout ce que nous aimons, et où son cœur avoit plus à sacrifier que tout autre ! Rien n'est comparable, madame, à la générosité de sa foi, que celle de la personne dont il a plû à Dieu de se servir pour affermir dans son cœur des sentiments si élevés. L'attachement que je dois à mon maître et à mon bienfaicteur, ne me le laissera jamais oublier devant Dieu ; et ce devoir me deviendra encore bien précieux, dans la vue qu'il peut vous prouver, etc.

LETTRE LXXV.

De M. le Cardinal de Bissy.

A Germigni, 15 Octobre 1715.

VOus savez que vous devez mesurer votre zele selon vos forces, et je vous conjure, autant qu'il m'est possible, de ménager une santé qui me sera toujours très chere. La mémoire du feu roi et la vôtre, madame, ne s'éffaceront jamais de mon cœur ni de ma reconnoissance : elles me seront toujours très-présentes.

Le pape ne peut encore avoir pris aucun parti sur les affaires qui regardent l'Eglise, depuis les changements qui sont arrivés en France. Au surplus, je ne saurai que par la voie publique les résolutions qu'il prendra : car je n'ai point de liaison particuliere à Rome : et vous voyez bien, madame, qu'il me convient moins que jamais d'en faire dans les conjonctures présentes.

Les bruits dont vous me faites l'honneur de m'écrire, madame, et pour lesquels vous avez la bonté de vous inté-

resser, sont venus à moi comme à vous : mais c'est sans d'autre fondement, que la mauvaise disposition des esprits que vous connoissez.

Je compte de faire faire un service pour le feu roi, dans la cathédrale de Meaux, le plus magnifiquement que je pourrai après la Toussaint, comme je l'ai fait à l'abbaye Saint-Germain, avant que de revenir.

LETTRE LXXVI.

De M. l'Archevêque de Rheims.

Cé 26 Octobre 1715.

DEpuis plus de trois mois, madame, j'ai été accablé d'une si grande multitude de maux et d'incommodités tellement douloureuses que, depuis Job, je ne crois pas que personne en ait tant essuyé à la fois. Je commence, madame, à me remettre, et je n'ai pu apprendre par Me. de Mailly toutes vos bontés pour mon neveu, et les obligations essentielles qu'il vous a, dans la grace dont le roi vient de l'honorer, sans que je joigne mes

très-humbles actions de graces à celles qui vous ont déja eté rendues.

P. S. La faculté de théologie de Rheims, madame, qui, dans une assemblée peu nombreuse, avoit refusé de recevoir la constitution, s'est assemblée de nouveau sur des oppositions que j'avois fait faire par quelques docteurs : elle a reçu la constitution, mais avec des modifications et des restrictions, auxquelles les huit prélats consentiront volontiers : voici les termes : » La faculté reçoit la » constitution du pape de la même ma» niere et dans le même sens que l'as» semblée de nosseigneurs les prélats » l'avoient reçue, respectivement aux » explications contenues dans les actes » que lesdits prélats ont donnés, et dans » l'arrêt du parlement, pour l'enregis» trement de la constitution et des lettres» patentes, pour être le tout inséré dans » les registres de la faculté «.

LETTRE LXXVII.

De M. l'Evêque de Poitiers.

Ce 4 Décembre 1715.

JE crains extrêmement, madame, de vous devenir importun : mais pourrai-je retenir les sentiments de la plus vive et de la plus respectueuse reconnoissance, pour les marques de bonté que vous daignez me donner au milieu de l'affliction où vous êtes plongée, au milieu de la profonde retraite qui vous renferme ? C'est cette sainte retraite que vous avez choisie, laquelle consacre la juste et amere douleur, qu'une séparation, telle que Dieu l'a permis à votre égard, doit renouveller sans cesse, en même-temps que vous la sanctifiez et que vous la soumettez aux ordres suprêmes, avec une résignation parfaite. C'est là où, dans la lumiere de Dieu, vous goûtez en paix le prix inestimable des grandeurs humbles et chrétiennes, à mesure que la providence vous éloigne de celles de la plus auguste cour du monde, auxquelles vous ne teniez point par le cœur, mais par

des devoirs indispensables. Vous ne devez pas être surprise, madame, de ce qu'il y a un grand nombre de généreux, qui cherchent encore malgré votre retraite, etc. l'honneur et l'avantage de vous voir. Il faudroit l'être bien peu pour ne pas l'être dans tous les temps à votre égard.

Ma chere sœur que vous comblez de graces et de bienfaits, est bien heureuse de trouver quelque occasion de vous faire ses honneurs, et ceux de la sainte maison que vous lui avez confiée : elle doit trouver bien du plaisir dans ce devoir essentiel : votre présence, plus continuée et plus prochaine, doit aussi redoubler son application et ses soins, pour faire, sous vos yeux, tout ce que demande son emploi, sur-tout puisque vous l'honorez de votre approbation. J'ai beaucoup de douleur de voir M. de Pontchartrain sans emploi dans ce nouveau gouvernement : et j'y perds un véritable secours pour une infinité de choses. Dieu est le maître. J'ai quelque relation avec M. le duc d'Antin, à cause de son hôpital d'Oiron, qui est dans mon diocese : et il a bien des bontés pour moi. Je m'étois adressé à M. le duc du Maine, comme sur-intendant de l'éducation du jeune roi,

et par conséquent de sa cassette : il m'a fait l'honneur d'une réponse avec beaucoup de bonté, mais en me disant qu'il ne prenoit aucun soin de la cassette du roi, qu'il croyoit même qu'elle étoit supprimée, et qu'il falloit s'adresser à Mgr. le duc d'Orléans. Il paroît pourtant, madame, que l'on fera peut-être quelques aumônes, et que je pourrois en obtenir quelque peu. La permission que vous me donnez si gracieusement, madame, de vous nommer, comme ayant toujours été chargée de me faire remettre cet argent de l'aumône royale de six mille livres ; cette permission, dis-je, me portera bonheur, et j'espere encore de ne pas tout perdre. Agréez ici, madame, mes très-humbles remerciments de l'extrême bonté avec laquelle vous avez résolu d'envoyer à vos filles de Niort, au commencement de cette année, le même secours : elles supplieront avec moi la divine Providence de vous récompenser et de vous fournir des moyens de continuer cette bonne œuvre.

Je suis alarmé, madame, de ce que vous n'avez pas lieu de continuer vos espérances sur le succès de la paix de l'Église, à laquelle M. le duc d'Orléans a marqué travailler efficacement. Il est vrai

que les ruses malicieuses du parti des jansénistes sont dans un mouvement qui doit faire tout craindre. M. le cardinal de Noailles m'a fait deux réponses fort gracieuses au sujet de ma permutation de l'abbaye de Gaillac avec celle de Noailles, près Poitiers : je lui ai envoyé ma démission, et je me suis donné l'honneur de l'écrire à S. A. R. Mgr. le duc d'Orléans. Tout ce que je crains, c'est que, M. le cardinal de Bissy s'y trouvant intéressé, on ne soit pas assez disposé à lui faire plaisir. J'ai toujours été très-bien avec M. le cardinal de Noailles, et il ne m'a point témoigné de chagrin de ce que je n'étois pas de son sentiment à l'égard de la constitution : je frapperai à toutes les portes pour la précieuse et royale aumône que je tenois de vos mains, madame, et j'en aurai peut-être une petite portion. Quoique vous ayez la bonté de m'assurer, madame, que mes lettres ne vous seront pas désagréables, je vous demande pardon pour celle-ci, et vous supplie de recevoir les assurances du profond respect avec lequel je serai jusqu'au tombeau, etc.

LETTRE LXXVIII.

De M. l'Archevêque de Rheims.

Ce 9.

J'Ai l'honneur de vous envoyer le mandement que je viens de faire. Je m'attends à de grandes contradictions : j'en éprouve tous les jours dans mon diocese. Une multitude de curés et de prêtres s'est soulevée ouvertement. Je prends toutes les mesures que je puis pour rétablir la saine doctrine. Je me flatte, madame, que vous ne vous repentirez point de mon avancement et de l'honneur de votre protection. J'ai retiré mes ecclésiastiques de la direction des religieux de Ste. Genevieve, par rapport à leurs études, et je les envoie en théologie aux Jésuites. J'en aurois moins fait dans les temps où l'on pouvoit croire que j'aurois agi par des vues humaines. Mais présentement je ne crains pas qu'on impute à la politique la conduite que je tiens. C'est une grande satisfaction pour moi, madame, qu'en faisant mon devoir, je sois sûr de vous plaire.

LETTRE LXXIX.

De M. l Archevêque de Rouen.

19 Juillet 1716.

IL semble, madame, que les nouvelles de Paris sont moins affligeantes : on assure que M. le premier président a imposé silence au syndic de la faculté, qui ne se proposoit pas moins que de condamner les mandements des évêques. On ajoute que son Altesse Royale voit à présent avec peine les extrêmités où se peut porter la licence, qui s'est introduite dans tous les états, de décider les points de notre sainte foi, et que le saint pere l'a ainsi exposé au college des cardinaux, dont il a fait une forte congrégation, pour l'examen des moyens de ranger messieurs les opposants à leur devoir. Dieu veuille, madame, les bien inspirer ! Ce qui augmente mon affliction, c'est de voir avec quelle cruauté les cours souveraines cherchent à profiter du trouble où est malheureusement l'Église, pour s'arroger la connoissance des choses sacrées,

qui appartient aux seuls évêques. Je crains fort qu'en affectant de mettre des bornes à l'autorité du chef de l'Église, ils n'en usurpent la jurisdiction, et qu'on ne brise les magistrats, comme le parlement d'Angleterre exerça l'autorité et la jurisdiction des apôtres, et de leurs successeurs. Tout cela, madame, augmente tous les jours les justes regrets que nous avons du prince que Dieu nous avoit donné dans les jours de sa miséricorde, et qu'il nous a ôté dans ceux de sa justice.

LETTRE LXXX.

De M. le Cardinal de Fleury.

3 *Février* 1717.

MAdame, je ne doute pas que vous ne soyez fort touchée de la mort de M. le chancelier (Voisin,) à laquelle on devoit si peu s'attendre. C'est une grande perte pour votre maison de Saint-Cyr : mais elle ne l'est pas moins pour la religion, sur-tout dans les circonstances présentes : et je suis assuré, madame, que ce sera le plus pressant motif de votre douleur. Il faut adorer la providence, et s'y

soumettre : mais on ne peut qu'être infiniment affligé en même temps, de voir qu'elle se montre plus à nous par les effets de la colere de Dieu, que par ceux de sa miséricorde : la dépravation excessive de tous les états et de tous les esprits ne nous laisse guere d'espérance de voir finir nos maux : vos réflexions vous fourniront assez de sujets de douleur, sans que je songe à les augmenter par les miennes. J'avois compté d'avoir l'honneur de vous aller rendre mes devoirs : mais trois petits accès de fievre m'en ont empêché : je tâcherai, avant d'entrer dans ma carriere, de me donner cette consolation. Personne au monde, etc.

LETTRE LXXXI.

De M. l'Archevêque de Rouen.

Rouen, 25 Février 1717.

IL faut espérer, madame, que Dieu ne vous mettra pas à la douloureuse épreuve de vous ôter notre très-chere mere de Glapion : elle est trop nécessaire à votre maison : l'idée seule du danger de la perdre, me consterne : il est bien

essentiel d'y obvier de bonne heure, en la faisant soulager dans les choses qui sont contraires à la délicatesse de sa poitrine et de son tempérament, comme trop parler, trop écrire, trop prier à genoux, trop de contention d'esprit : il faut avec cela des aliments bien doux, et beaucoup de sommeil. Je crains fort qu'on ne vienne, à la fin, à la cassation des édits faits en faveur de Mrs. les princes légitimés : Dieu veuille même qu'on ne joigne pas à cette injure, celle de les voir attaqués par messieurs les ducs ! le bruit s'en est répandu : l'instabilité des choses de ce monde se montre bien depuis le décès du roi : à cela, madame, comme à vos autres peines, je ne vois d'autre contre-poids que le *fiat voluntas tua*, *sicut in cœlo et in terrâ*, que nous devons dire à Dieu avec un cœur soumis entiérement à ses ordres. Les affaires de l'église de France ne sont pas dans de plus heureuses dispositions : le parti en triomphe : le nombre des appellants augmente : les curés recommencent de se déclarer contre la constitution, et les projets de ces novateurs prennent de nouvelles forces. C'est à nous, évêques, à faire en sorte par nos gémissements, par nos prieres, par notre confiance

en Dieu, de croître en lumieres, en foi, en courage, en détachement, et dans les autres vertus de notre état, pour résister puissamment aux entreprises des ennemis de l'Église. Voilà, madame, les sentiments que le Seigneur m'inspire, etc.

CLAUDE D'AUBIGNY.

LETTRE LXXXII.

De M. l'Archevêque de Rheims.

Rheims, 28 *Février* 1718.

IL m'est bien glorieux que vous honoriez de votre approbation ma lettre à S. A. R. L'empire que la sublimité de votre génie, madame, l'élévation d'une ame supérieure aux autres, vous conserve toujours sur les esprits, fixeroit le jugement du public, si l'on savoit celui que vous avez bien voulu porter de cet ouvrage : mais c'est assez pour moi, madame, qu'il vous ait plû, et que vous soyez contente de la maniere dont j'ai soutenu les droits de l'Église. Qui sait mieux ce que l'on doit faire pour la reli-

gion, que vous, madame, qui en avez toujours été le principal appui, et dont le zele, aussi grand que l'autorité, a su réprimer l'audace des novateurs, jusques à ces temps malheureux, où tout est dans une espece de chaos? Plein de reconnoissance pour tous vos bienfaits, et de vénération, madame, pour tant de vertus que l'univers admire en vous, je suis, etc.

P. S. Je dois rendre témoignage à M. l'abbé d'Auterive, pour qui vous vous intéressez, qu'on ne peut s'appliquer plus qu'il fait dans son emploi, et qu'il seroit digne d'une meilleure fortune.

LETTRE LXXXIII.

Du même.

1 *Avril* 1718.

VOus savez à quel excès le parlement a poussé sa fureur contre ma lettre à S. A. R.; mais il s'est bien abusé, madame, s'il a cru me faire injure : la gloire d'un évêque est de souffrir pour la religion. J'ai l'honneur de vous envoyer la lettre circulaire que j'écris à mes doyens ruraux sur cet indigne arrêt : elle a déja excité

l'émotion parlementaire : mais j'attends avec une grande tranquillité les suites de leurs délibérations, préparé à toutes les injustices.

Je suis touché de l'état où vous avez été. Je n'ai point peur de l'orage dont je suis menacé, et que vous avez la bonté d'appréhender pour moi. Un évêque ne doit craindre que le péché : les puissances tyranniques sont bien foibles à l'égard d'un homme qui a de la foi. Je ferai un ouvrage qui réprimera le parlement, en limitant son pouvoir, et en rapportant ses attentats sur l'Église et sur les rois.

Fin du Tome huitieme.